

Ville de
Saint-Sauveur



Plan directeur **du bassin versant** **du grand ruisseau**



Équipe de réalisation

Recherche et documentation

Benafsha Amiri	Chargée de projets, OBV rivière du Nord
Marie-Pénélope Guay	Chargée de projets, OBV rivière du Nord
Eric Guerra-Grenier	Chargé de projets, OBV rivière du Nord

Comité de bassin versant

Marie-Pénélope Guay	Chargée de projets, OBV rivière du Nord
Laurie Paradis	Chargée de projets, OBV rivière du Nord

Rédaction

Marie-Pénélope Guay	Chargée de projets, OBV rivière du Nord
Eric Guerra-Grenier	Chargé de projets, OBV rivière du Nord

Cartographie

Eric Guerra-Grenier	Chargé de projets, OBV rivière du Nord
---------------------	--

Révision et partenariat

Mélanie Lauzon	Directrice générale, OBV rivière du Nord
Émie Labonté-David	Coordonnatrice en environnement, Ville de Saint-Sauveur
Hugo Lapointe-Massicotte	Technicien en environnement, Ville de Saint-Sauveur
Johanna Riboulet	Agente en environnement, Ville de Saint-Sauveur
Brigitte Voss	Directrice du Service de l'environnement et du développement durable, Ville de Saint-Sauveur

Référence à citer :

OBV rivière du Nord (2026). Plan directeur du bassin versant du Grand Ruisseau. Saint-Jérôme, Québec. 110 pages.

Table des matières

Mise en contexte	7
PORTRAIT-DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DU GRAND RUISSEAU	8
1 Mise en contexte	9
2 Hydrologie et qualité de l'eau	9
2.1 Hydrographie	9
2.1.1 Bassin versant	9
2.1.2 Cours d'eau.....	9
2.1.3 Plans d'eau	10
2.1.4 Bandes riveraines	10
2.1.5 Milieux humides	11
2.2 Qualité de l'eau	12
2.2.1 Programme de suivi mensuel de la qualité de l'eau (PSMQE)	12
2.2.2 Étude détaillée du bassin versant du Grand ruisseau	12
2.2.3 Impacts du lieu d'élimination de neige de la Ville de Saint-Sauveur	15
2.3 Érosion	16
2.4 Zones inondables et autres aléas.....	17
3 Caractéristiques écologiques	17
3.1 Ichtyofaune (poissons).....	17
3.2 Herpétofaune (amphibiens et reptiles)	18
3.3 Barrages de castor	21
3.4 Espèces exotiques envahissantes	21
3.5 Potentiel de conservation des milieux naturels.....	22
3.5.1 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).....	22
3.5.2 Plan de conservation de la Ville de Saint-Sauveur	23
3.5.3 Milieux naturels d'intérêt pour l'atteinte des objectifs 30x30	23
4 Activités humaines	24
4.1 Occupation et imperméabilisation du sol	24
4.2 Activités touristiques	25
4.3 Barrages anthropiques	25
DOCUMENTATION DES PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS.....	26

5	Mise en contexte	27
6	Entrevues avec les acteurs	27
6.1	Constats généraux.....	27
6.2	Problématiques identifiées.....	28
7	Sondage	28
7.1	Importance des plans d'eau	28
7.2	Usages recensés	29
7.3	Perception de la qualité de l'eau et observations	30
7.4	Problématiques identifiées.....	30
7.5	Solutions proposées	31
7.6	Implication sociale	32
	PLAN D'ACTION	33
8	Mise en contexte	34
9	Comité de bassin versant.....	34
9.1	Rencontre d'information et formation du comité	35
9.2	Sondage de priorisation des problématiques.....	35
9.3	Rencontre 1	36
9.4	Rencontre 2 et formulaire de proposition d'actions	36
9.5	Sondage de priorisation des actions	37
9.6	Rencontre 3	37
10	Problématiques et objectifs	37
11	Plan d'action	39
	Plan d'action 2026-2031	40
12	Remerciements	55
13	Bibliographie	56
14	Annexes.....	60

Liste des figures

Figure 1 : Étapes de réalisation du projet 7

Figure 2 : Données de qualité de l’eau collectées durant l’étude du Centre des technologies de l’eau à l’été 2019. Les résultats d’analyse de huit paramètres ont été combinés afin de générer l’indice de la qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) (Adapté de CTE, 2020). 14

Figure 3 : Résultats du sondage concernant l’importance accordée au Grand ruisseau 29

Figure 4 : Résultats des activités pratiquées sur le Grand ruisseau 29

Figure 5 : Résultats du sondage concernant la perception de la qualité de l’eau 30

Figure 6 : Résultat du sondage concernant les dommages causés par les inondations chez les répondants 31

Figure 7 : Propositions citoyennes de mise en œuvre pour réduire les risques d’inondation..... 32

Liste des tableaux

Tableau 1 : États trophiques connus des lacs du bassin versant Grand ruisseau 10

Tableau 2 : Données sur les milieux humides du bassin versant du Grand ruisseau (CIC et MELCC, 2020). 11

Tableau 3 : Résultats des analyses de qualité des eaux au lieu d’élimination de neige de la Ville de Saint-Sauveur ou en aval de ce dernier (Solmatech, 2021, 2022, 2023, 2025). 15

Tableau 4 : Espèces de poissons observées dans le bassin versant du Grand ruisseau (iNaturalist, 2025; OBV de la rivière du Nord, 2023a). 18

Tableau 5 : Espèces d’amphibiens et de reptiles observées dans le bassin versant du Grand ruisseau (AARO, 2023; iNaturalist, 2025; Ville de Saint-Sauveur et OBV rivière du Nord, 2024). 20

Tableau 6 : Espèces exotiques envahissantes (EEE) observées dans le bassin versant du Grand ruisseau (iNaturalist, 2025; MELCCFP, 2025). 22

Tableau 7 : Cibles de conservation et de restauration concernant les milieux humides et hydriques du bassin versant du Grand ruisseau (MRC des Pays-d’en-Haut, 2022). 23

Tableau 8 : Classes d’occupation des terres dans le bassin versant du Grand ruisseau (MRNF, 2025). 24

Tableau 9 : Réseau routier du bassin versant du Grand ruisseau (MERN, 2022). 25

Tableau 10 : Membres du comité de bassin versant..... 34

Tableau 11 : Calendrier des rencontres et évènements 35

Tableau 12 : Liste des problématiques, sous-enjeux et objectifs..... 38

Liste des annexes

Annexe 1 : Code QR menant à la carte interactive du portrait-diagnostic du bassin versant du Grand ruisseau . 60

Annexe 2 : Évolution du lac Alouette entre 1928 et 2024 61

Annexe 3 : Données 2009-2024 du Programme de suivi mensuel de la qualité de l’eau (PSMQE) de l’OBV rivière du Nord 62

Annexe 4 : Carte et photos du lieu d’élimination de neige usée de la Ville de Saint-Sauveur 66

Annexe 5 : Synthèse des effets positifs et négatifs de l’activité du castor (tiré de Fortin et al., 2001).....71

Annexe 6 : Compte-rendu de la rencontre 1 du comité de bassin versant du Grand ruisseau 72

Annexe 7 : Compte-rendu de la rencontre 2 du comité de bassin versant du Grand ruisseau 82

Annexe 8 : Compte-rendu de la rencontre 3 du comité de bassin versant du Grand ruisseau 98

Acronymes

AARQ	Atlas des amphibiens et reptiles du Québec
BVGR	Bassin versant du Grand ruisseau
CIC	Canards illimités Canada
CNC	Conservation de la nature Canada
CRE	Conseil régional en environnement
CTE	Centre des technologies de l'eau
ÉCL	Éco-corridors laurentiens
EEE	Espèce exotique envahissante
GRHQ	Géobase du réseau hydrographique du Québec
IQBP	Indice de qualité bactériologique et physico-chimique
LiDAR	<i>Light detection and ranging</i>
MELCC	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MES	Matières en suspension
MHH	Milieux humides et hydriques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MSP	Ministère de la Sécurité publique
OBV	Organisme de bassin versant
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PSMQE	Programme de suivi mensuel de la qualité de l'eau
RAPPEL	Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants
RMN	Réseau des milieux naturels
RSVL	Réseau de surveillance volontaire des lacs
SBV	Sous-bassin versant
TGR	Tributaire du Grand ruisseau tirant sa source en aval du lieu d'élimination de neige de la Ville de Saint-Sauveur
UFC	Unité formatrice de colonies
VSS	Ville de Saint-Sauveur
ZGIE	Zone de gestion intégrée de l'eau

Mise en contexte

Le bassin versant du Grand ruisseau, situé principalement sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, fait face à de nombreux défis. Suivi depuis plusieurs années, le réseau hydrographique du bassin versant démontre des signes de dégradation avancée. D’une part, la qualité de l’eau est affectée par des concentrations parfois élevées en bactéries fécales humaines, en sédiments provenant de multiples foyers d’érosion et en contaminants divers présents dans les neiges naturelles et artificielles. D’autre part, le territoire, bien que déjà très urbanisé pour les Laurentides, est de plus en plus visé par des projets de développement immobiliers. Enfin, la qualité des paysages fait du bassin versant une destination touristique importante, entre autres pour la baignade dans ses plans d’eau et le ski sur ses montagnes, exerçant finalement une pression importante sur les ressources locales en eau.

Afin de répondre à ces enjeux, la Ville de Saint-Sauveur a mandaté l’Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (aussi connu sous le nom d’Abrinord) pour élaborer un Plan directeur du bassin versant du Grand ruisseau. Un plan directeur est une planification territoriale stratégique qui permet de protéger les ressources en eau en impliquant les différents acteurs du milieu de manière concertée. Il est divisé en trois sections : un portrait-diagnostic du territoire avec les problématiques soulevées, une documentation des préoccupations des acteurs, et un plan d’action pour répondre aux enjeux du territoire.

L’échéancier avec les étapes de réalisation du projet est résumé dans la [Figure 1](#).

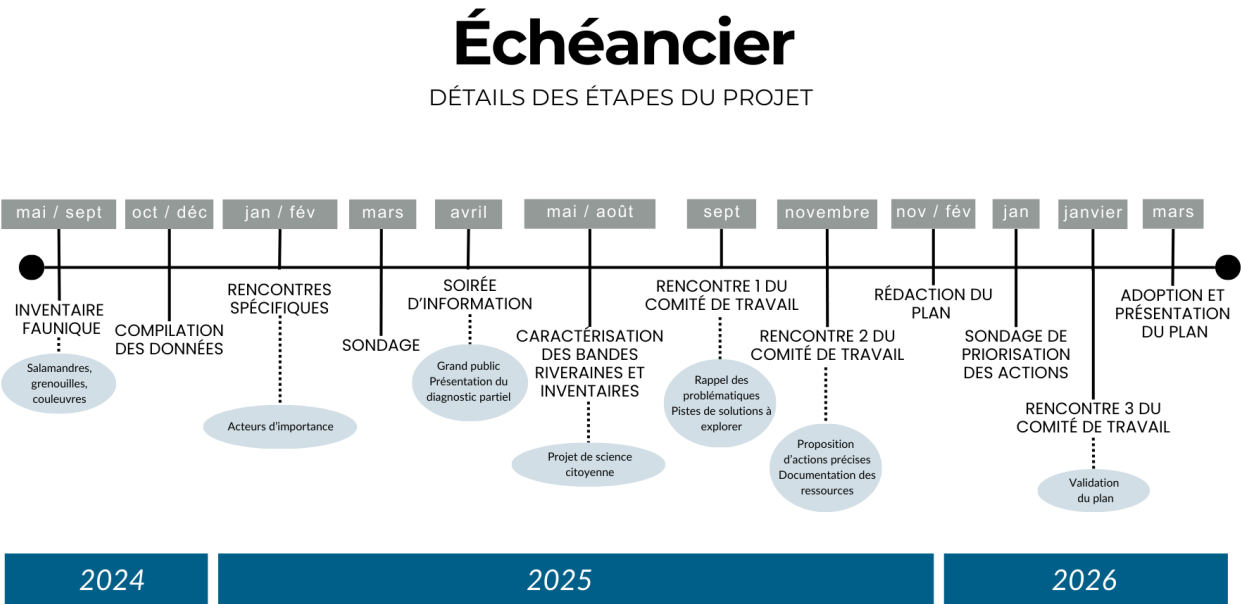


Figure 1 : Étapes de réalisation du projet

PORTRAIT-DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DU GRAND RUISSEAU

1 Mise en contexte

Afin de cibler les problématiques à répondre dans le plan d'action, un portrait du territoire du bassin versant a été réalisé afin de faire le diagnostic des enjeux. Ce portrait-diagnostic dresse une analyse de l'hydrologie et la qualité de l'eau, les caractéristiques écologiques, ainsi que les activités humaines relevées sur le territoire. Cette analyse met la table sur l'élaboration du plan directeur.

En plus de son rôle principal, ce portrait-diagnostic a servi d'outil de travail au Comité de bassin versant. La connaissance fine du territoire des membres du comité a permis d'utiliser le portrait-diagnostic afin d'établir un bilan complet de l'état de santé du bassin versant.

En guise de complément à ce portrait-diagnostic, une [carte interactive](#) du bassin versant du Grand ruisseau a été produite. Cette carte interactive remplace les cartes statiques, permettant ainsi d'alléger le contenu du présent document. Les données présentées dans le portrait-diagnostic pouvant être consultées via la carte interactive sont accompagnées du symbole «  ». Un code QR est disponible à l'[Annexe 1](#) afin d'accéder à la carte interactive si une copie physique du portrait-diagnostic est utilisée.

2 Hydrologie et qualité de l'eau

2.1 Hydrographie

2.1.1 Bassin versant

Le bassin versant du Grand ruisseau  (BVGR) est un bassin de niveau 3, c'est-à-dire qu'il est un sous-bassin versant (SBV) de la rivière du Nord (niveau 2), lui-même un SBV de la rivière des Outaouais (niveau 1).

S'étendant sur un total de 2473 hectares (MELCCFP, 2023), le BVGR représente 1,1 % de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) de la rivière du Nord (OBV rivière du Nord, 2023a). Aucun SBV de niveau 4 à 8 n'est réputé être inféodé au bassin versant du Grand ruisseau (MELCCFP, 2023).

Les limites du bassin versant entrecroisent les limites administratives  de trois municipalités : Saint-Sauveur, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs (MERN, 2018). C'est la Ville de Saint-Sauveur (VSS) qui possède l'essentiel du territoire du BVGR, avec 80 % de la superficie (1 973 ha). Piedmont possède 17 % (412 ha), concentré vers l'aval et incluant l'exutoire, soit l'endroit où le Grand ruisseau se jette dans la rivière du Nord. Le 3 % restant de Sainte-Anne-des-Lacs représente 88 ha au sud-est du bassin versant.

2.1.2 Cours d'eau

Selon la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ, 2019), le bassin versant du Grand ruisseau est traversé par environ 45 kilomètres de cours d'eau , allant de petits ruisseaux de tête au Grand ruisseau lui-même. Les données de la GRHQ, bien que fortement utilisées en cartographie et géomatique, manquent parfois de précision et sous-évaluent la taille réelle du réseau hydrographique québécois. En comparaison, lorsqu'on consulte les données de lits d'écoulement potentiels issus du LiDAR  (MRNF, 2024), on note plutôt la présence d'un réseau équivalent à 171 kilomètres. Cette valeur inclut à la fois les fossés et les cours d'eau.

Pour ce qui est des ouvrages de traverses, 93 ponceaux ¹⁰ sont recensés dans la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ, 2019; MRC des Pays-d'en-Haut, 2022). À ce nombre, il faut ajouter les nombreux ponceaux permettant la circulation d'eau de ruisseaux non cartographiés par la GRHQ, mais identifiés par le LiDAR (MRNF, 2024; RAPPEL, 2023). Plusieurs de ces ponceaux sont dans un mauvais état ou peu adaptés aux débits de leur cours d'eau, représentant un enjeu de sécurité publique et un risque de contamination de l'eau en cas de bris (RAPPEL, 2023; voir section 2.2.1).

2.1.3 Plans d'eau

La GRHQ (2019) recense 39 plans d'eau dans le bassin versant du Grand ruisseau. À ce nombre, on peut ajouter le lac Alouette, un ancien milieu humide converti en plan d'eau dans les années 1950 et revitalisé par dragage en 2012 (Annexe 2), pour un total de 40 plans d'eau ¹⁰ répertoriés. Au total, le bassin versant comporte environ 61 hectares de plans d'eau, représentant environ 2,5 % de sa superficie totale.

L'état trophique des lacs ¹⁰ est défini selon un gradient allant d'oligotrophe (eau claire, peu d'éléments nutritifs, peu d'herbiers, risque faible de croissance de cyanobactéries) à eutrophe (eau turbide, riche en éléments nutritifs, herbiers denses, risque élevé de croissance de cyanobactéries), en passant par mésotrophe (état intermédiaire). L'état trophique des lacs du bassin versant est peu connu, considérant le manque de données disponibles. Seuls quatre lacs ont été évalués au cours des années récentes (Tableau 1). Il est également bon de noter que le lac Alouette démontre des signes d'eutrophisation accélérée, considérant le degré d'envasement actuel (RAPPEL, 2023).

Tableau 1 : États trophiques connus des lacs du bassin versant Grand ruisseau.

Nom du lac	État trophique	Référence
Breton	Oligo-mésotrophe	MELCC, 2020
Millette	Mésotrophe	MELCC, 2020
Prévost	Mésotrophe	CRE Laurentides, 2022
Saint-Sauveur	Mésotrophe	MELCC, 2020

2.1.4 Bandes riveraines

Les bandes riveraines représentent le tampon entre les milieux terrestres et aquatiques. Elles permettent entre autres la rétention des nutriments, la réduction de l'érosion par ruissellement de l'eau de pluie, la stabilisation des berges, la lutte aux îlots de chaleur, la création d'habitats fauniques, etc. Leur largeur dépend de la pente du talus : une bande riveraine doit avoir un minimum de 10 mètres de largeur si la pente est plus faible que 30 % ou un minimum de 15 mètres si la pente est de 30 % ou plus.

Dans son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), la MRC des Pays-d'en-Haut (2022) a calculé un indice d'occupation des rives ¹⁰ pour ses cours d'eau principaux. L'indice évalue la qualité de la végétation à 30 mètres et moins du cours d'eau ainsi que le niveau d'utilisation du territoire par les activités humaines. Il classe la qualité des bandes riveraines sur une échelle à cinq niveaux allant d'excellente à très mauvaise. Pour ce qui est du Grand ruisseau, l'analyse a révélé que les bandes riveraines sont fortement anthropisées, avec une qualité soit moyenne, soit très mauvaise. Plus précisément, le tronçon allant de la source du cours d'eau jusqu'au ponceau du chemin des Méandres présente des bandes riveraines de qualité moyenne. De l'aval de ce tronçon jusqu'à l'exutoire dans la rivière du Nord, le degré d'urbanisation est tel que l'empiètement dans les bandes riveraines en

dégrade la qualité jusqu'à la rendre très mauvaise. Il est à noter que ce tronçon est le seul ayant obtenu le pire score de qualité pour l'ensemble de la MRC (MRC des Pays-d'en-Haut, 2022).

En 2025, la Ville de Saint-Sauveur a réalisé une étude de caractérisation des bandes riveraines le long du Grand ruisseau — incluant les lacs qu'il traverse — et de certains de ses tributaires (Léveillé, 2025). Les données prélevées sur le terrain corroborent l'analyse géomatique du PRMHH, c'est-à-dire que la portion amont à l'extérieur du périmètre urbain présente une bande riveraine de bien meilleure qualité que la portion en aval. Les bandes riveraines en amont étaient plus larges et présentaient une végétation indigène et stratifiée (herbacée, arbustive et arborescente). Les bandes riveraines en aval, surtout entre les lacs Saint-Sauveur et Alouette, avaient plutôt tendance à se limiter à deux ou trois mètres de large, souvent gazonnées et présentant des aménagements paysagers artificiels. Dans certains cas, le sol était carrément mis à nu, voire minéralisé. En parallèle à la collecte de données, la Ville en a aussi profité pour faire de la sensibilisation auprès des citoyens, offrant des pistes de solution pour améliorer l'intégrité écologique de certains tronçons de bande riveraine lorsque les citoyens étaient présents.

2.1.5 Milieux humides

La cartographie détaillée des milieux humides du sud du Québec (CIC et MELCC, 2020) recense un total de 90 milieux humides dans le bassin versant du Grand ruisseau, pour une superficie totale de 115,94 hectares (Tableau 2). Représentant environ 4,7 % du territoire, la représentativité des milieux humides du BVGR est légèrement inférieure au seuil de 5 % au-dessous duquel la capacité naturelle du territoire à filtrer l'eau et à soutenir la biodiversité risque d'être sous-optimale (CTE, 2020). Le bassin versant du Grand ruisseau se distingue par une proportion de marécages plus élevée que les bassins versants avoisinants, mais également par une proportion de tourbières plus faible (MRC des Pays-d'en-Haut, 2022). De manière générale, les milieux humides servent d'habitats essentiels pour environ 50 % de la biodiversité québécoise (CRECQ, 2012). Les tourbières boisées, par exemple, ont le potentiel de servir d'habitat pour de nombreuses espèces menacées ou vulnérables (Agence forestière des Bois-Francs, 2022; AVIZO, 2022).

Tableau 2 : Données sur les milieux humides du bassin versant du Grand ruisseau (CIC et MELCC, 2020).

Type de milieu humide	Nombre	Superficie (hectares)
Eau peu profonde	11	24,4
Marais	6	3,74
Marécage	51	65,51
Prairie humide	6	3,86
Tourbière boisée	11	12,00
Tourbière ouverte minérotrophe (<i>fen</i>)	5	6,43
Total	90	115,94

Les milieux humides du BVGR sont affectés par diverses menaces, notamment la contamination et l'urbanisation (CTE, 2020). La cartographie détaillée des milieux humides du sud du Québec (CIC et MELCC, 2020) recense huit pressions sur le territoire du BVGR, soit les activités en milieu résidentiel, les activités industrielles ou commerciales, les activités récréatives, le creusage, le drainage, le remblayage, le réseau de transport d'énergie et le réseau de transport routier. Il est possible d'estimer l'impact des pressions combinées et de mesurer, par

photo-interprétation, le pourcentage de la superficie d'un milieu humide affecté par ces pressions. On obtient alors un indice de pression  à quatre niveaux (CIC et MELCC, 2016) :

- Indice = 0 : Absence de pressions, milieu humide dans un état naturel et intact, non altéré
- Indice = 1 : Pressions faibles, ou altération légère qui affecte moins de 25 % de la superficie ou le contour du milieu humide
- Indice = 2 : Pressions moyennes, ou altération modérée qui affecte entre 25 et 50 % de la superficie ou le contour du milieu humide
- Indice = 3 : Pressions élevées, ou altération sévère qui affecte plus de 50 % de la superficie ou le contour du milieu humide

Dans l'ensemble, on observe que 22 % des milieux humides ne présentent aucune pression, 30 % subissent des pressions faibles, 27 % subissent des pressions moyennes et 21 % subissent des pressions fortes. En mesurant la pondération relative de ces pressions sur les milieux humides par bassins versants principaux de la ZGIE du Nord (OBV rivière du Nord, 2023b), on note que le bassin versant du Grand ruisseau se classe au troisième quartile, impliquant un degré intermédiaire de dégradation relative des milieux humides.

2.2 Qualité de l'eau

2.2.1 Programme de suivi mensuel de la qualité de l'eau (PSMQE)

La qualité de l'eau du Grand ruisseau et de ses tributaires est préoccupante, avec des dépassements fréquents des critères environnementaux (OBV rivière du Nord, 2024). Les résultats d'analyse de quatre paramètres (coliformes fécaux , phosphore total en traces , matière en suspension (MES)  et conductivité spécifique ) entre 2009 et 2024, à l'échelle du bassin versant du Grand ruisseau, sont présentés à l'[Annexe 3](#). Les analyses montrent que les concentrations en phosphore et en MES sont relativement bonnes à l'échelle du bassin versant. En revanche, des dépassements fréquents du critère de qualité bactériologique de 200 UFC/100 ml mettent régulièrement les gens à risque d'être contaminés aux coliformes fécaux lorsqu'ils pratiquent des activités récréatives avec contact direct avec l'eau. Notons également des niveaux de conductivité spécifique dépassant régulièrement les 1000 µS/cm le long du tributaire tirant sa source près du lieu d'élimination de neige de la Ville de Saint-Sauveur (station TGR2.1). Les données indiquent que l'eau à TGR2.1 est fonctionnellement salée, étant largement contaminée par les sels de voirie.

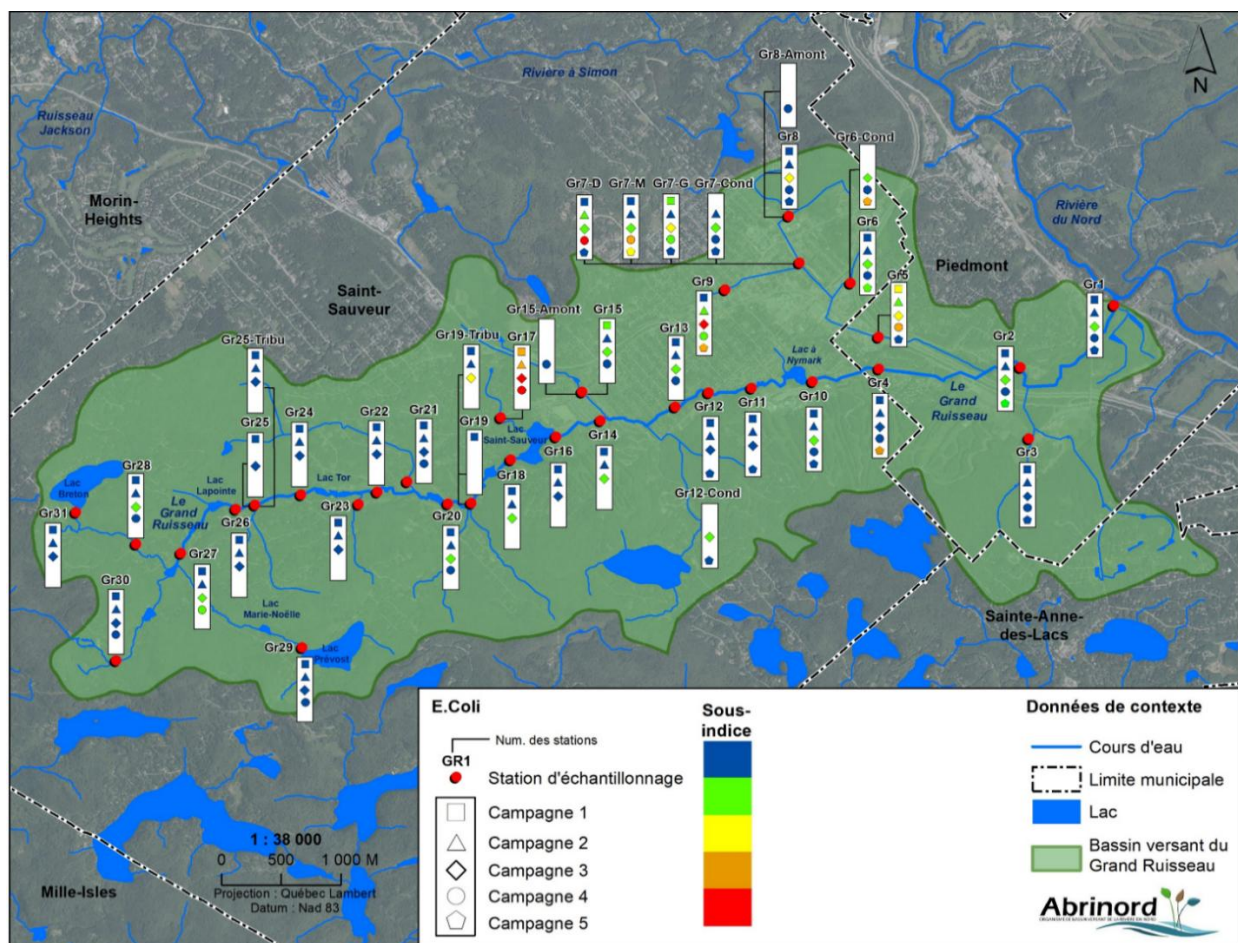
2.2.2 Étude détaillée du bassin versant du Grand ruisseau

Puisque le PSMQE ne permet que d'obtenir des données mensuelles à un nombre limité de stations d'échantillonnage, et considérant entre autres la faible diversité de macroinvertébrés utilisés comme indicateurs de santé du BVGR (OBV rivière du Nord, 2016), une étude plus poussée de la qualité de l'eau a été réalisée par le Centre des technologies de l'eau (CTE, 2020). La campagne d'échantillonnage a eu lieu entre le 3 juin et le 26 juillet 2019. En plus des paramètres normalement mesurés par le PSMQE, l'étude s'est aussi attardée à l'azote (ammoniacal et nitrates), au pH et à la turbidité. En analysant l'ensemble de ces paramètres, le CTE a pu calculer l'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP). L'IQBP est souvent utilisé afin d'interpréter leurs concentrations mesurées en les convertissant en cotes de qualité à l'aide des courbes d'appréciation de la qualité de l'eau (Hébert, 1997). Une synthèse des résultats est présentée à la [Figure 2](#).

Les causes principales de contamination soulignées dans le rapport (CTE, 2020) sont :

- Les installations septiques privées défaillantes rejetant l'eau usée non traitée dans l'environnement;
- Le réseau d'égout municipal, notamment via des ouvrages de surverse et des raccordements inversés dirigeant l'eau usée vers les conduites pluviales se déversant dans les cours d'eau;
- La fonte de neige artificielle, riche en azote et MES, utilisée sur les monts de ski;
- La contamination diffuse véhiculée par les eaux de ruissellement (érosion des accotements routiers, sels de voirie, stationnements en gravier, etc.).

Dans l'ensemble, la qualité de l'eau tendait à se détériorer de l'amont vers l'aval, corroborant les résultats du PSMQE (OBV de la rivière du Nord, 2024) ([Annexe 3](#)). Ce patron de contamination s'explique vraisemblablement par le fait que l'aval du bassin versant est particulièrement marqué par les activités anthropiques, étant situé en grande partie dans le périmètre urbain ^④ des municipalités de Saint-Sauveur et Piedmont (947 ha, ou 38 % de la superficie du bassin versant). Cependant, divers projets immobiliers sont en développement dans les milieux encore intacts en amont du BVGR (Ville de Saint-Sauveur, communication personnelle), mettant davantage à risque la qualité de l'eau dans un futur proche. Pour référence, 68 % du bassin versant (1 688 ha) est desservi par des installations septiques individuelles ^④ plutôt que par un réseau d'égout municipal (MAMH, 2022).



<i>E. coli</i> (UFC/100 mL)	Phosphore total (mg/L P)	Azote ammoniacal (mg/L N)	Nitrates (mg/L N)	Matières en suspension (mg/L)	Turbidité (UNT)	pH	Conductivité (µS/cm)	Sous- Indice	Cote de la qualité de l'eau
≤ 160	≤ 0,030	≤ 0,23	≤ 0,50	≤ 6	≤ 2,3	6,9-8,6	100-750	A	Eau de bonne qualité permettant généralement tous les usages
161-800	0,031-0,050	0,24-0,50	0,51-1,00	7-13	2,4-5,2	6,5-6,8 ou 8,7-9,0	751-1300	B	Eau de qualité satisfaisante permettant généralement la plupart des usages
801-1600	0,051-0,100	0,51-0,90	1,01-2,00	14-24	5,3-9,6	6,2-6,4 ou 9,1-9,3	1301-2700	C	Eau de qualité douteuse, certains usages risquent d'être compromis
1601-2800	0,101-0,200	0,91-1,50	2,01-5,00	25-41	9,7-18,4	5,8-6,1 ou 9,4-9,6	2701-3000	D	Eau de mauvaise qualité, la plupart des usages risquent d'être compromis
> 2800	> 0,200	> 1,50	> 5,00	> 41	> 18,4	< 5,8 ou > 9,6	3001-7000	E	Eau de très mauvaise qualité, tous les usages risquent d'être compromis

Figure 2 : Données de qualité de l'eau collectées durant l'étude du Centre des technologies de l'eau à l'été 2019. Les résultats d'analyse de huit paramètres ont été combinés afin de générer l'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) (Adapté de CTE, 2020).

2.2.3 Impacts du lieu d’élimination de neige de la Ville de Saint-Sauveur

Parmi les sources potentiellement importantes de contamination de l’eau dans le bassin versant du Grand ruisseau, il importe de mentionner le lieu d’élimination de neige de la Ville de Saint-Sauveur. Comme mentionné à la section 2.2.1, les résultats du Programme de suivi mensuel des cours d’eau démontrent des valeurs de conductivité spécifique systématiquement élevées dans le tributaire en aval du site d’élimination (OBV de la rivière du Nord, 2024a) (Annexe 3). Ces données suggèrent que la fonte des neiges usées relâche régulièrement des contaminants dans l’environnement. Notons, par exemple, les sels de voirie (chlorures) comme contaminant pouvant contribuer à la conductivité et à la salinité de l’eau.

Au Québec, tout lieu d’élimination de neige doit obligatoirement faire le suivi d’analyses environnementales annuelles. Les données collectées à cet effet corroborent l’hypothèse que les chlorures contribuent à la pollution de l’environnement local (Solmatech, 2021, 2022, 2023, 2025). Or, plusieurs autres contaminants ont été détectés au cours des années récentes, incluant des hydrocarbures pétroliers (Tableau 3).

Tableau 3 : Résultats des analyses de qualité des eaux au lieu d’élimination de neige de la Ville de Saint-Sauveur ou en aval de ce dernier (Solmatech, 2021, 2022, 2023, 2025).

Type d’échantillon	Année	Paramètres analysés ayant présenté un ou plusieurs dépassements des critères de qualité				
		Fer	Cyanures	Chlorures	Matières en suspension	Hydrocarbures pétroliers
Eaux souterraines	2021	X	X			
	2022	X		X		
	2023	X				
	2024	X				
Eaux de rejets	2021				X	X
	2022			X	X	X
	2023			X	X	X
	2024			X	X	X
Eaux de surface	2021					
	2022			X		
	2023			X		
	2024			X		

Une carte et des photos du site sont présentées à l’Annexe 4 afin de mieux illustrer les enjeux de pollution et de qualité de l’eau. Spécifiquement, les opérations de déneigement permettent le transport de la neige, mais ne peuvent trier les matières organiques, les matières minérales et les déchets divers également sur les routes et accotements. L’ensemble de ces matières se retrouve alors au lieu d’élimination de neige, où elles s’accumulent. Entre le printemps et l’automne, la neige fond lentement, et l’eau de fonte ruisselle au travers des matières résiduelles, se chargeant en sédiments et polluants variés. Bien qu’un bassin de sédimentation soit sur place pour limiter les dégâts, il reste difficile de limiter la propagation de l’eau contaminée vers l’aval.

Il est également important de noter que le site a été aménagé dans un marécage. Ce dernier est désormais divisé en deux sections (CIC et MELCC, 2020), et cela représente divers enjeux écologiques. Par exemple, quelques tortues ont été observées sur place au cours des dernières années, toutes en déplacement entre les deux sections, avec au moins un cas de mortalité routière répertorié (Ville de Saint-Sauveur, communication personnelle). Afin

de remédier aux impacts environnementaux découlant de la dégradation locale des MHH, les deux sections sont visées par le PRMHH dans une optique de restauration écologique (MRC des Pays-d'en-Haut, 2022). Celle au nord-est est également visée à des fins de protection, alors que celle au sud-ouest est destinée à l'utilisation durable. Le complexe de milieux humides tout juste en aval du site, combinant marais et marécages, est également identifié par le PRMHH comme cible de protection.

2.3 Érosion

La Ville de Saint-Sauveur a récemment mandaté le RAPPEL afin d'effectuer un diagnostic du bassin versant ciblant tout particulièrement la problématique des foyers d'érosion  dans le BVGR (RAPPEL, 2023). Pour cela, un inventaire de sept problématiques a été réalisé en 2022 :

- 1) Bande riveraine non conforme : largeur réglementaire non respectée ou bande riveraine qui a fait l'objet de travaux (travaux mécaniques, aménagement de platebandes, déboisement récent, etc.).
- 2) Ponceau problématique : talus en érosion, car non adéquatement stabilisé, sous-dimensionné, en mauvais état ou présentant une chute qui cause de l'érosion à la sortie, etc.
- 3) Érosion du fossé : fond du fossé qui se creuse à cause de la quantité et/ou à la vitesse de l'eau, talus en érosion, ou fossé nettoyé, mais montrant des sols à nu non stabilisés après les travaux.
- 4) Érosion dans un talus : érosion d'une rive de cours d'eau et/ou d'un talus qui reçoit un écoulement d'eau concentré.
- 5) Sol laissé à nu : sol travaillé mécaniquement qui est laissé à nu sans mesures de contrôle de l'érosion adéquates pendant ou après les travaux.
- 6) Milieu humide à protéger : milieu humide observé qui est encore intact et qu'il serait important de protéger.
- 7) Érosion d'une surface en gravier : chemin, accotement ou entrée privée en gravier fin et en pente modérée à forte qui présentent des signes marqués d'érosion par l'eau en période de pluie.

Au total, 506 problématiques ont été identifiées, dont 16 % de haute priorité avec une érosion sévère, 41 % de priorité moyenne avec la présence d'érosion ou insuffisance marquée de végétation, et 43 % de priorité faible avec peu d'érosion ou insuffisance de végétation (RAPPEL, 2023).

Le rapport dénote une problématique bien particulière aux municipalités de Saint-Sauveur et Piedmont, soit le développement intensif dans les pentes fortes. Avec le déboisement des flancs, le développement a mené à une augmentation du ruissellement de l'eau et de l'imperméabilisation du sol. Le tout résulte en une augmentation du débit du Grand ruisseau et de ses tributaires. Lors de fortes pluies, la hausse des débits se fait d'autant plus sentir, augmentant les risques d'érosion du lit et des berges, causant ainsi une exacerbation des concentrations de matières en suspension.

De même, le rapport soulève la problématique des foyers d'érosion issus des chantiers, où les mesures de contrôle sont rares ou inadéquates, contribuant également à l'exportation de sédiments vers les milieux hydriques. Également, la dégradation d'infrastructures routières vieillissantes, tels les chemins et accotements en gravier ou en asphalte, cause une exportation de sédiments vers les fossés, puis les lacs et les cours d'eau.

2.4 Zones inondables et autres aléas

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recense dans une base de données archivée l'« Historique des événements » représentant un risque pour la sécurité civile survenus entre 1989 et 2020 (MSP, 2020). Selon ces données, on retrouve trois zones inondables dans le BVGR, toutes délimitées à la suite d'une inondation survenue en 2004 (MSP, 2020). Aucune inondation n'a été officiellement recensée à ces endroits depuis, mais il est à noter que les inondations qui surviennent hors des zones avec enjeux ne sont pas toujours répertoriées (OBV de la rivière du Nord, 2024b). Il pourrait donc y avoir des épisodes anecdotiques d'inondation ailleurs dans le bassin versant.

Depuis 2020, le MSP recense plutôt les « Événements de sécurité civile » (MSP, 2025). Aucun événement du genre n'a encore été officiellement rapporté au sein du bassin versant. Cependant, trois aléas sont survenus en 2023, tout juste en aval de l'exutoire du Grand ruisseau : deux événements d'érosion et un mouvement de terrain. Le mouvement de terrain est d'intérêt particulier, étant survenu durant la crue printanière au moment où les débits dans le réseau hydrographique du BVGR sont à leur maximum annuel.

3 Caractéristiques écologiques

3.1 Ichtyofaune (poissons)

Le bassin versant du Grand ruisseau abrite une diversité d'espèces de poissons, témoignant d'écosystèmes aquatiques qui, malgré les pressions environnementales, restent très fonctionnels. Bien que les études sur les populations piscicoles de ce bassin versant restent limitées, les données disponibles permettent d'identifier plusieurs espèces présentes et de mieux comprendre les dynamiques écologiques du ruisseau (Tableau 4). Ces poissons sont adaptés aux milieux lotiques (eaux courantes) et lenticues (zones plus calmes) du bassin versant, et leur répartition est influencée par plusieurs facteurs, dont la qualité de l'eau, la température et les habitats disponibles. De ces espèces, aucune ne possède un statut particulier.

Tableau 4 : Espèces de poissons observées dans le bassin versant du Grand ruisseau (iNaturalist, 2025; OBV de la rivière du Nord, 2023a).

Catégorie de poisson	Nom français	Nom latin
Espèce sportive et appréciée par les pêcheurs	Achigan à petite bouche	<i>Micropterus dolomieu</i>
	Grand brochet	<i>Esox lucius</i>
	Maskinongé	<i>Esox masquinongy</i>
	Ombre de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>
	Truite brune	<i>Salmo trutta</i>
	Perchaude	<i>Perca flavescens</i>
Espèce de fond et d'eau peu profonde	Barbotte brune	<i>Ameiurus nebulosus</i>
	Crapet de roche	<i>Ambloplites rupestris</i>
	Crapet-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>
	Meunier noir	<i>Catostomus commersoni</i>
	Meunier spp.	<i>Catostomus spp.</i>
Ménés et poissons d'eau vive	Méné à nageoires rouges	<i>Luxilus cornutus</i>
	Méné bec-de-lièvre	<i>Exoglossum maxillingua</i>
	Méné bleu	<i>Cyprinella spiloptera</i>
	Mulet à cornes	<i>Semotilus atromaculatus</i>
	Mulet perlé	<i>Margariscus margarita</i>
	Museau noir	<i>Notropis heterolepis</i>

Certaines espèces présentes dans le bassin versant sont le résultat d'introductions volontaires ou accidentelles, influencées par les pratiques de pêche et de gestion piscicole. L'achigan à petite bouche, la perchaude et la barbotte brune auraient été introduits involontairement par les pêcheurs utilisant ces poissons comme appâts. La truite brune, plus résistante aux températures élevées, s'est établie plus durablement que d'autres salmonidés comme la truite arc-en-ciel. Des lâchers de truite brune et d'ombre de fontaine ont lieu régulièrement pour maintenir la pêche sportive (OBV de la rivière du Nord, 2015b, Ville de Saint-Sauveur, communications personnelles). Le grand brochet et le maskinongé, bien que présents, ont des effectifs limités en raison de conditions moins favorables à leur développement.

Plusieurs menaces pèsent sur les populations de poissons du Grand ruisseau, notamment l'altération des frayères et des habitats ainsi que le réchauffement des eaux en milieu urbain. Bien que la moule zébrée et la truite arc-en-ciel n'aient pas été détectées dans la région (voir section 3.4), ces espèces exotiques envahissantes représentent un risque de modification des interactions entre espèces locales et de réduction des populations indigènes par la compétition pour les ressources.

3.2 Herpétofaune (amphibiens et reptiles)

La Ville de Saint-Sauveur a réalisé un inventaire de l'herpétofaune du BVGR en 2024 et 2025 dans le but d'obtenir un indicateur de l'état des écosystèmes (Ville de Saint-Sauveur et OBV de la rivière du Nord, 2024). Les petits amphibiens sont des indicateurs particulièrement favorables de l'état d'un écosystème considérant leur vulnérabilité aux perturbations environnementales. La collecte des données s'est divisée en quatre volets selon les espèces ciblées : la salamandre de ruisseaux, la salamandre à quatre orteils, la couleuvre et la grenouille des marais.

Pour les salamandres de ruisseaux, deux espèces sont susceptibles de se retrouver sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur : la salamandre à deux lignes (*Eurycea bislineata*) et la salamandre sombre du Nord (*Desmognathus fuscus*). Ces dernières, avec la salamandre à quatre orteils (*Hemidactylium scutatum*), sont directement affectées par les modifications du débit d'un ruisseau ou de l'assèchement d'un milieu humide, la pollution de l'eau ou la sédimentation. Au cours de l'étude, 43 salamandres ont été trouvées, soit 10 salamandres à deux lignes et 33 larves non identifiées, mais probablement de la même espèce. Aucune salamandre sombre du Nord ou salamandre à quatre orteils n'a été détectée au cours des inventaires, tous stades de vie confondus.

Ensuite, quatre espèces de couleuvres sont susceptibles de se retrouver sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur : la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*), la couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata*), la couleuvre verte (*Opheodrys vernalis*) et la couleuvre à collier (*Diadophis punctatus edwardsii*). Il est à noter que la couleuvre verte et la couleuvre à collier figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables du gouvernement du Québec. La perte d'habitat est la principale menace aux couleuvres. En 2024, un total de 22 couleuvres, soit 16 couleuvres rayées, dont 4 adultes et 12 juvéniles, et 4 couleuvres à ventre rouge, dont 2 adultes et 2 juvéniles, ont été recensées. Deux autres couleuvres ont été observées, mais se sont sauvées avant d'avoir pu être identifiées. En 2025, une couleuvre à collier a été observée dans le cadre d'un inventaire ciblant spécifiquement cette espèce.

Enfin, plusieurs espèces de grenouilles sont susceptibles d'être présentes dans le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, mais une seule est présentement sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables: la grenouille des marais (*Lithobates palustris*). Au total, sept individus de l'espèce ont été trouvés dans deux des six milieux humides inventoriés.

Après compilation des résultats des divers inventaires, on recense maintenant des observations de 17 espèces herpétologiques à l'intérieur des limites du bassin versant du Grand ruisseau ([Tableau 5](#)).

Tableau 5 : Espèces d’amphibiens et de reptiles observées dans le bassin versant du Grand ruisseau (AARQ, 2023; iNaturalist, 2025; Ville de Saint-Sauveur et OBV rivière du Nord, 2024).

Grand groupe taxonomique	Nom français	Nom latin	Statut de précarité provincial ¹	Statut de précarité fédéral ²
Salamandre	Salamandre à points bleus	<i>Ambystoma laterale</i>	Aucun	Aucun
	Salamandre maculée	<i>Ambystoma maculatum</i>	Aucun	Aucun
	Salamandre cendrée	<i>Plethodon cinereus</i>	Aucun	Aucun
	Salamandre à deux lignes	<i>Eurycea bislineata</i>	Aucun	Aucun
Anoure (crapaud, grenouille ou rainette)	Crapaud d’Amérique	<i>Anaxyrus americanus</i>	Aucun	Aucun
	Ouaouaron	<i>Lithobates catesbeianus</i>	Aucun	Aucun
	Grenouille verte	<i>Lithobates clamitans</i>	Aucun	Aucun
	Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>	Susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable	Aucun
	Grenouille des bois	<i>Lithobates sylvaticus</i>	Aucun	Aucun
	Rainette crucifère	<i>Pseudacris crucifer</i>	Aucun	Aucun
	Rainette versicolore	<i>Dryophytes versicolor</i>	Aucun	Aucun
Couleuvres	Couleuvre rayée	<i>Thamnophis sirtalis</i>	Aucun	Aucun
	Couleuvre verte	<i>Opheodrys vernalis</i>	Susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable	Aucun
	Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>	Susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable	Aucun
	Couleuvre à ventre rouge	<i>Storeria occipitomaculata</i>	Aucun	Aucun
Tortues	Tortue peinte	<i>Chrysemys picta</i>	Aucun	Préoccupante
	Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Aucun	Préoccupante

¹Gazette officielle du Québec (2023)

²Gouvernement du Canada (s. d.)

3.3 Barrages de castor

À l'instar du reste de la région, le bassin versant du Grand ruisseau est marqué par la présence du castor du Canada (*Castor canadensis*). Plusieurs barrages de castor  ont été répertoriés par la MRC des Pays-d'en-Haut (2022), bien que le nombre réel de barrages actuels reste inconnu. Les castors sont réputés pour leur rôle d'ingénieur écologique, ayant des effets profonds sur les écosystèmes aquatiques, humides et terrestres. Ces effets peuvent être à la fois bénéfiques et problématiques pour l'humain ([Annexe 5](#)), rendant la cohabitation parfois difficile. D'un côté, les castors contribuent significativement à améliorer la qualité de l'eau en ralentissant l'écoulement et en favorisant la sédimentation des matières en suspension et des nutriments (Burchsted et al., 2010; Janzen et Westbrook, 2011). Ils permettent également d'atténuer les changements climatiques en créant des habitats propices à la séquestration de carbone (Jordan et Fairfax, 2022). D'un autre côté, les barrages de castor peuvent obstruer les ponceaux et canalisations, haussant le risque d'inondation de routes et ponts (Fortin et al., 2001). Ainsi, une gestion équilibrée est nécessaire pour minimiser les dommages économiques et les risques pour la sécurité publique, tout en optimisant les bienfaits environnementaux.

3.4 Espèces exotiques envahissantes

Un inventaire des espèces exotiques envahissantes (EEE) a débuté vers 2021 en se basant sur la participation citoyenne (Ville de Saint-Sauveur, données non publiées). De plus, selon l'outil Sentinelle du MELCCFP (2025) et la plateforme iNaturalist (2025), plusieurs EEE ont été observées au sein du bassin versant du Grand ruisseau et de ses environs . Au niveau des espèces floristiques, aucune plante flottante ou submergée n'a été rapportée. Seules deux espèces fauniques, la coccinelle asiatique et la vivipare chinoise, ont été observées sur le territoire. Au total, on dénombre actuellement une vingtaine d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire ([Tableau 6](#)).

Tableau 6 : Espèces exotiques envahissantes (EEE) observées dans le bassin versant du Grand ruisseau (iNaturalist, 2025; MELCCFP, 2025).

Type d'EEE	Habitat et	Taxon	Nom français	Nom latin
Espèce faunique	Aquatique	Mollusque	Vivipare chinoise	<i>Cipangopaludina chinensis</i>
	Terrestre	Insecte	Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>
Espèce floristique	Aquatique ou humide	Herbacée	Iris faux-acore	<i>Iris pseudacorus</i>
			Roseau commun (phragmite)	<i>Phragmites australis</i>
			Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>
			Érable à Giguère	<i>Acer negundo</i>
	Terrestre	Arbre	Érable de Norvège	<i>Acer platanoides</i>
			Chèvrefeuilles spp.	<i>Lonicera spp.</i>
		Arbuste	Nerprun bourdaine	<i>Frangula alnus</i>
			Anthriscus des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>
		Herbacée	Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>
			Égopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>
			Gaillet mollugine	<i>Galium mollugo</i>
			Impatiente glanduleuse	<i>Impatiens glandulifera</i>
			Julienne des dames	<i>Hesperis matronalis</i>
			Panais sauvage	<i>Pastinaca sativa</i>
			Pétasite du Japon	<i>Petasites japonicus</i>
			Renouée de Bohème	<i>Reynoutria xbohemica</i>
			Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>
			Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>

3.5 Potentiel de conservation des milieux naturels

3.5.1 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Selon le PRMHH de la MRC des Pays-d'en-Haut (2022), le bassin versant du Grand ruisseau est le SBV de la MRC comportant les plus faibles proportions de milieux présentant un indice d'intérêt pour la conservation de niveau « Excellent », « Bon » ou « Moyen ». Il identifie tout de même plusieurs milieux humides et hydriques ciblés pour fins de protection, d'utilisation durable ou de restauration écologique (Tableau 7). La protection et l'utilisation durable représentent deux modèles de conservation des milieux naturels, le premier étant plus strict que le second au niveau des activités permises. En plus des milieux existants, le PRMHH évalue le potentiel du territoire pour la création de nouveaux milieux humides et hydriques (MHH), avec comme objectif de compenser pour les MHH déjà détruits ou dégradés. Dans le bassin versant du Grand ruisseau, la zone de création potentielle s'étale sur environ 1 452 hectares, ou 58,7 % du territoire.

Tableau 7 : Cibles de conservation et de restauration concernant les milieux humides et hydriques du bassin versant du Grand ruisseau (MRC des Pays-d'en-Haut, 2022).

Hydrographie linéaire (cours d'eau)	
Type d'intérêt	Longueur (km)
Protection	9,96
Utilisation durable	114,19
Hydrographie surfacique (plans d'eau)	
Type d'intérêt	Superficie (ha)
Protection	7,12
Utilisation durable	35,11
Milieux humides	
Type d'intérêt	Superficie (ha)
Sans objet	12,97
Protection	72,82
Utilisation durable	43,13
Restauration	1,25
Restauration et utilisation durable	37,19
Restauration et protection	15,27
Secteurs visés pour la création	
Type d'intérêt	Superficie (ha)
Création de milieux humides et hydriques	1 452,03

3.5.2 Plan de conservation de la Ville de Saint-Sauveur

Selon le Plan de conservation de la Ville de Saint-Sauveur (Éco-corridors laurentiens, 2023), près du tiers du BVGR (785 ha) compte des noyaux de conservation , composés de milieux ayant une taille et un couvert naturel suffisants pour servir d'habitat à plusieurs espèces caractéristiques de la région (Éco-corridors laurentiens, s. d.). Une portion de ces noyaux est d'ailleurs identifiée comme étant d'importance dans le Plan de connectivité des Laurentides pour la connectivité écologique entre les parcs nationaux d'Oka et de Mont-Tremblant (Éco-corridors laurentiens, 2020). Afin de connecter ces noyaux à une échelle locale, environ 13 % du bassin versant (322 ha) est identifié comme corridors écologiques , ou zones combinant des passages terrestres et aquatiques (Éco-corridors laurentiens, s. d.), à consolider. À ce jour, aucune aire protégée  (MELCCFP, 2025) ou zone mise en conservation volontaire (RMN, s. d.) n'est répertoriée sur le territoire du BVGR.

3.5.3 Milieux naturels d'intérêt pour l'atteinte des objectifs 30x30

Lors de la COP15 à Montréal en 2022, le Gouvernement du Québec s'est engagé à atteindre la protection de 30 % de son territoire d'ici 2030 (objectifs 30x30). Afin d'aider à atteindre cet objectif, Conservation de la nature Canada (CNC) a produit l'Atlas des milieux naturels d'intérêt pour la conservation dans les Laurentides méridionales (Conservation de la nature Canada (CNC), 2025). Cet atlas permet de classer les milieux naturels du territoire en ordre de priorité pour l'atteinte des objectifs 30x30. Malgré le degré élevé de dégradation des milieux humides et hydriques du BVGR, on y retrouve un plan d'eau , un complexe de milieux humides  et cinq tronçons de cours d'eau  parmi les 30 % prioritaires. L'essentiel de ces milieux humides et hydriques est concentré à moins de 1,25 km de l'exutoire du bassin versant, du côté de la municipalité de Piedmont.

4 Activités humaines

4.1 Occupation et imperméabilisation du sol

La nouvelle cartographie de l'occupation du territoire (MRNF, 2025) ⁹ recense 10 classes d'occupation des terres dans le bassin versant du Grand ruisseau (Tableau 8). Selon ces données, près de 50 % du territoire est sous couvert forestier alors qu'environ 45 % des terres ont été modifiées pour fins d'activités anthropiques. Du 45 %, notons qu'environ 0,14 % est caractérisé par l'agriculture (MELCC, 2018).

Le réseau routier ⁹ dans le BVGR est plutôt développé, atteignant environ 149 kilomètres en 2022 (MERN, 2022) (Tableau 9). Parmi l'ensemble des routes, le territoire est traversé par l'autoroute 15 ainsi que par la route 364. La route 117 frôle la limite est du bassin versant sur un demi-kilomètre seulement. Il est à noter que plusieurs tronçons de chemins se sont ajoutés au réseau routier depuis 2022 suite à divers projets de développement immobilier (Google Earth, 2024; Ville de Saint-Sauveur, communication personnelle).

En tenant compte des diverses infrastructures humaines sur le territoire, on calcule que le pourcentage d'imperméabilisation du sol du bassin versant est d'environ 25 % (MELCC, 2021b). En d'autres termes, un quart de la superficie du territoire n'est plus apte à permettre l'infiltration de l'eau dans le sol. Cette perte de capacité d'infiltration résulte à terme en davantage de ruissellement de l'eau à la surface, lui permettant de se charger en polluants et d'éroder certaines surfaces. Elle résulte aussi en une hausse des volumes d'eau transitant dans les cours d'eau, ce qui peut contribuer aux inondations et autres aléas dans le bassin versant ou en aval de l'exutoire (voir section 2.4).

Tableau 8 : Classes d'occupation des terres dans le bassin versant du Grand ruisseau (MRNF, 2025).

Classe d'occupation des terres	Superficie (hectares)	Pourcentage d'occupation du BVGR
Couvert arboré	1190	48,12
Artificialisé	1003	40,56
Végétation basse	90	3,64
Artificialisé dense	83	3,36
Eau	55	2,22
Route	38	1,54
Terre	6	0,24
Roche	5	0,20
Terre avec végétation basse	2	0,08
Roche avec végétation basse	1	0,04
Total	2473	100

Tableau 9 : Réseau routier du bassin versant du Grand ruisseau (MERN, 2022).

Type de route	Longueur (kilomètres)
Autoroute 15	10,1
Route 117	0,5
Route 364	5,8
Chemins, rues et avenues	132,4
Total	148,8

4.2 Activités touristiques

On retrouve trois stations de ski  dans le bassin versant du Grand ruisseau. Sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, il y a le Mont Habitant et le Sommet Saint-Sauveur. À Piedmont, on trouve le Mont Avila. Des trois stations, seules celles de la Ville de Saint-Sauveur puisent de l'eau du Grand ruisseau, le mont Avila puisant plutôt dans la rivière du Nord (OBV de la rivière du Nord, 2023a). Les volumes exacts d'eau prélevés ne sont pas connus, mais excèdent 379 m³/jour/station (MELCCFP, 2022), ou l'équivalent d'un minimum de 16 piscines hors terre. Parmi les usages rapportés, l'eau prélevée sert à la nivoculture, c'est-à-dire le processus par lequel est fabriquée la neige artificielle (OBV de la rivière du Nord, 2023a).

Le Sommet Saint-Sauveur propose également un parc aquatique en été. Les volumes d'eau captés par ces types d'installations ne sont pas connus et ils varient selon l'achalandage et la taille des installations, mais les quantités annuelles d'eau prélevées doivent être significatives. Tout de même, on suspecte que le volume prélevé pour opérer le parc est inférieur à celui pour produire la neige artificielle, considérant la présence de systèmes de recirculation d'eau (OBV de la rivière du Nord, 2023a).

La seule plage accessible au grand public est située au bord du lac Saint-Sauveur et est gérée par la même entreprise qui exploite la station de ski du Mont Habitant. Le nombre de plages privées, offrant un accès aux membres d'une association de riverains ou à ceux qui possèdent des accès notariés aux lacs, n'est toutefois pas une donnée connue publiquement.

4.3 Barrages anthropiques

Le bassin versant du Grand ruisseau compte un total de 15 barrages . Parmi ceux-ci, deux barrages sont classés comme ayant une forte contenance, tandis que 10 barrages possèdent une faible contenance et un seul est classé comme étant un petit barrage (MELCC, 2021). Les deux autres ont été identifiés par le PRMHH de la MRC des Pays-d'en-Haut (2022) et aucune information quant à leur contenance n'est disponible. Parmi les usages recensés (non mutuellement exclusifs), 12 servent des fonctions récréatives et de villégiature, trois servent de réserves d'eau en cas d'incendie et un sert à la prise d'eau (MELCC, 2021; MRC des Pays-d'en-Haut, 2022). Aucun barrage servant à la production d'hydroélectricité n'est connu sur le territoire.

DOCUMENTATION DES PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS

5 Mise en contexte

Comme complément au portrait-diagnostic, une documentation des préoccupations des acteurs a été réalisée afin de représenter la dimension sociale du territoire. En effet, le recensement des problématiques vécues par les acteurs, de même que leur vision a permis de compléter les informations obtenues dans le premier volet du plan directeur, en amont de la création du comité de bassin versant. Cette étape a permis un diagnostic complet du bassin versant, de susciter l'engagement des acteurs et de récolter des informations concernant l'historique du territoire.

Cette récolte d'informations s'est divisée en deux volets : des entrevues individuelles réalisées avec des acteurs ciblés et un sondage des riverains.

6 Entrevues avec les acteurs

Un total de cinq entrevues a eu lieu avec les acteurs ciblés du territoire. Ces entrevues ont servi en premier lieu à documenter leurs préoccupations et à recenser les problématiques vécues par ces derniers. Elles ont ensuite servi à orienter le projet et la recherche de solutions, et à bâtir une relation de confiance avec ces acteurs pour encourager leur engagement dans le comité de bassin versant.

Les acteurs ciblés étaient les suivants :

- Monsieur Normand Dion, représentant de l'Association du Lac Alouette
- Monsieur El-Hadi Hammouda, représentant de l'Association pour la protection du Lac-Prévost
- Madame Frances Pick, représentante de l'Association des résidents du lac Breton
- Monsieur Jimmy Stein, président de Mont-Habitant
- Madame Marie-Josée Trudeau, présidente d'Habitations des Monts

6.1 Constats généraux

En général, les acteurs portent une grande importance à la qualité de l'eau et au maintien des écosystèmes. Tous démontrent un engagement et un intérêt marqué envers le projet et d'autres initiatives similaires. Les représentants des associations de lacs par exemple ont réalisé plusieurs activités de sensibilisation auprès des membres des associations de lacs, ou encore des projets de surveillance de la qualité de l'eau via le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). M. Stein de Mont Habitant a mentionné suivre la qualité de l'eau du lac Saint-Sauveur pour la santé des citoyens. Mme Trudeau d'Habitations des Monts assure une communication avec tous ses résidents, notamment pour l'interdiction d'utiliser des sels de déglacage ou des pesticides pouvant impacter le Grand ruisseau.

Les acteurs ont mentionné que les citoyens portaient un intérêt aux plans et cours d'eau étant donné leurs activités, soit la baignade en grande majorité, la navigation (kayak, planche à pagaie, etc.), ainsi que la pêche. En général, les acteurs mentionnent une mobilisation de leurs membres ou résidents quant à la qualité de l'eau lorsque des efforts de sensibilisation sont déployés. Une grande diversité d'espèces fauniques est également observée par les acteurs rencontrés.

6.2 Problématiques identifiées

La principale problématique soulevée par les acteurs est l'augmentation et/ou l'accumulation des sédiments et matières en suspension dans les lacs et cours d'eau, parfois causée par une problématique d'érosion observée. Certains ont également démontré une inquiétude en regard aux espèces exotiques envahissantes, notamment la renouée du Japon qui a été observée à plusieurs endroits sur le territoire, qui entraînent une perte de la biodiversité. En général, tous s'inquiètent de la mauvaise qualité de l'eau et de la perte des milieux naturels.

Une variation du niveau de l'eau a été soulevée au lac Alouette, au lac Prévost et au lac Breton, plus précisément avec une hausse du niveau de l'eau au printemps et une baisse marquée en été.

7 Sondage

Un sondage a été conçu en février 2025 afin de compléter l'analyse sociale sur le bassin versant. Le but était de recueillir les enjeux et commentaires des résidents et des riverains du bassin versant. Cette analyse a permis dans un premier temps de diagnostiquer les enjeux présents et vécus par les citoyens, et de recueillir la vision perçue.

Le sondage était séparé en cinq sections. La première visait à recueillir les informations sur la fréquentation des plans d'eau et de leurs rives, de même que l'utilisation de ces derniers par les citoyens. La deuxième section concernait la perception des résidents sur la qualité de l'eau, leurs observations et les nuisances. La troisième section portait sur différentes problématiques pré-identifiées, comme les conséquences des inondations sur les citoyens et les espèces exotiques envahissantes. La quatrième section récoltait les perceptions des résidents sur l'importance des plans d'eau. Enfin, la cinquième section visait à obtenir leur opinion sur une éventuelle implication sociale et le projet de science citoyenne, et à recueillir leurs commentaires et suggestions.

Un total de 200 lettres a été envoyé par la poste afin d'inviter les citoyens à répondre au sondage. 42 répondants ont participé au sondage, dont 23 étaient des riverains.

Afin de faciliter la compréhension des résultats, ceux-ci sont présentés en six sections similaires à celles du sondage.

7.1 Importance des plans d'eau

La majorité des répondants (77%) ont attribué une grande importance au Grand ruisseau. Toutefois, seulement 55% estiment que le Grand ruisseau a une forte importance pour la communauté locale ([Figure 3](#)).

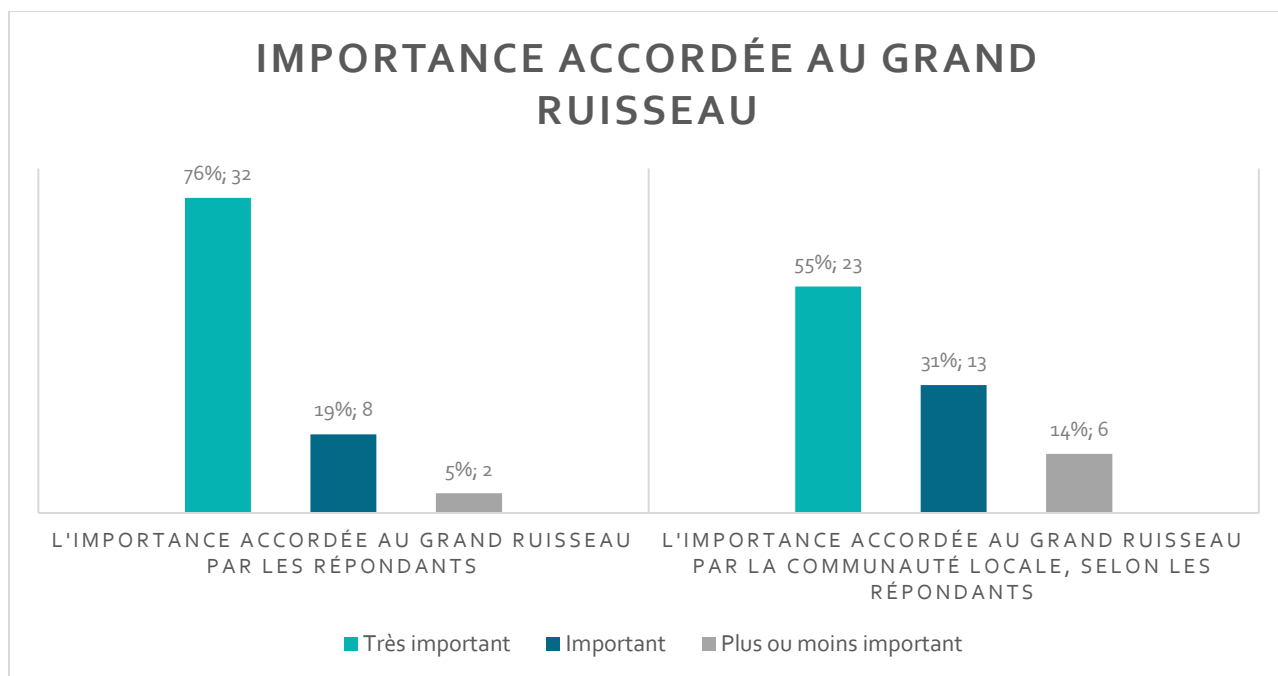


Figure 3 : Résultats du sondage concernant l'importance accordée au Grand ruisseau

7.2 Usages recensés

Sur les 42 répondants, 24 (57 %) ont indiqué fréquenter des plans d'eau, dont 11 (26 %) à tous les jours. Les activités pratiquées par les répondants sont en majorité l'observation de la nature et des activités sur l'eau, comme la baignade ou la navigation (canot, kayak, planche à pagaie). Les résultats sont présentés dans la [Figure 4](#).

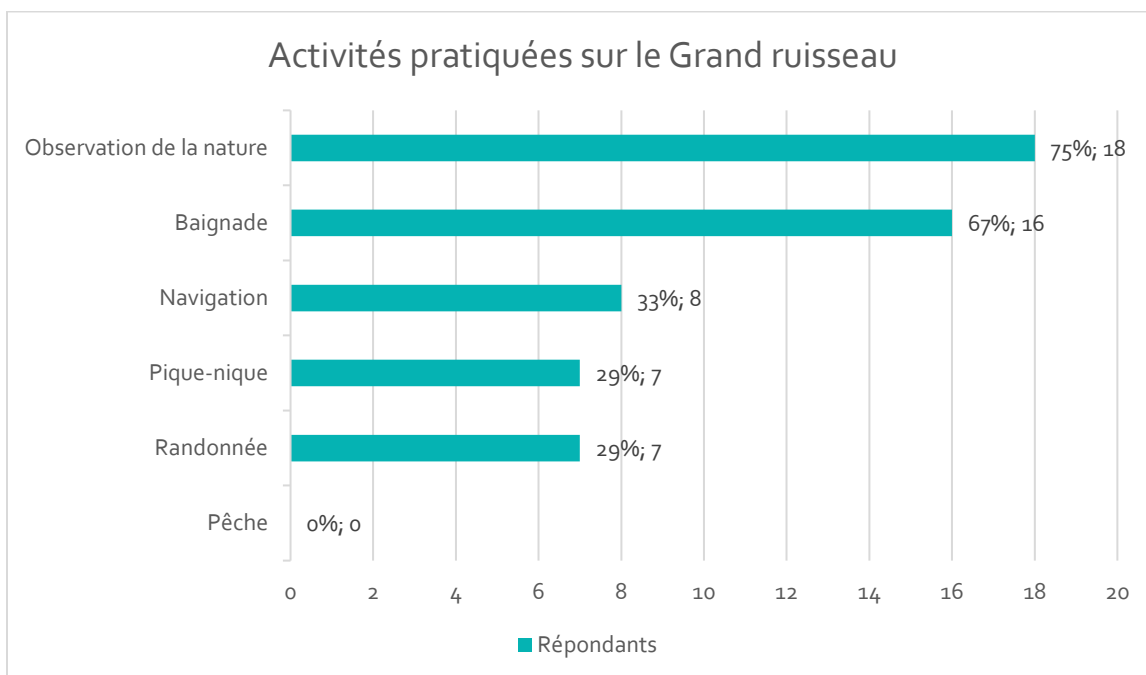


Figure 4 : Résultats des activités pratiquées sur le Grand ruisseau

7.3 Perception de la qualité de l'eau et observations

En général, la qualité de l'eau du Grand ruisseau est méconnue des répondants. La majorité des répondants considère l'eau de très bonne ou de bonne qualité, pour un total de 18 répondants, représentant 43 %. Onze répondants (26 %) perçoivent la qualité de l'eau comme moyenne, et aucun répondant ne la perçoit comme mauvaise ou très mauvaise. Ces résultats sont présentés dans la Figure 5.

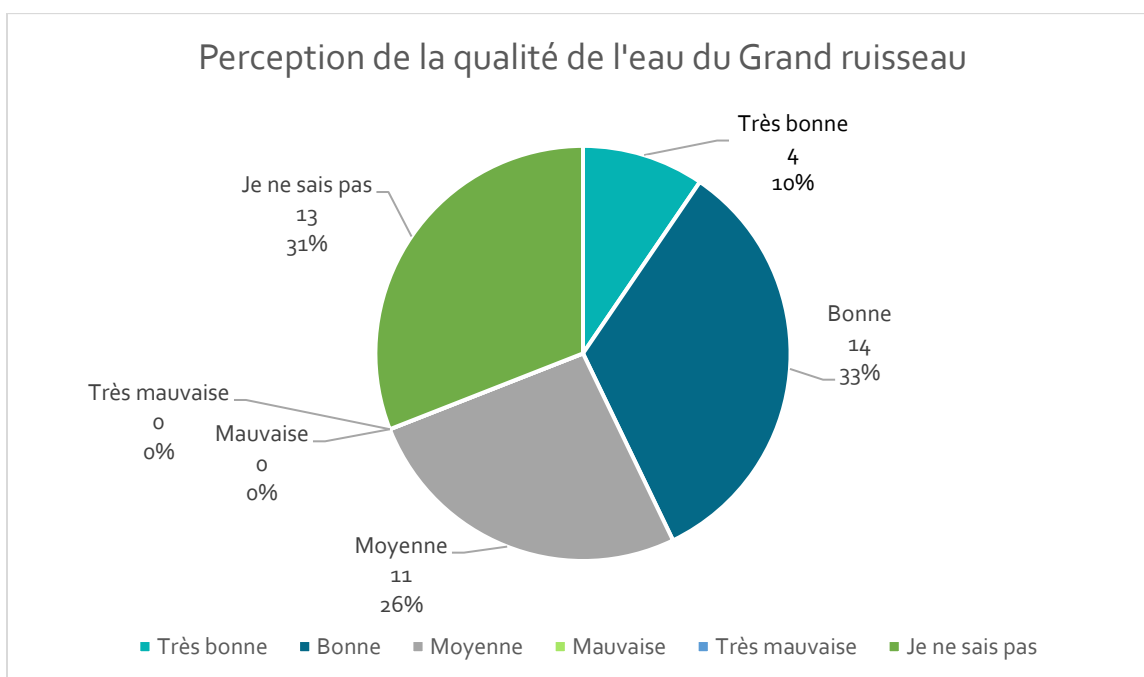


Figure 5 : Résultats du sondage concernant la perception de la qualité de l'eau

Six répondants (14 %) ont également noté une couleur inhabituelle de l'eau et la visibilité de contaminants, comme des déchets, de la mousse ou de l'huile, et cinq répondants (12 %) ont indiqué avoir remarqué des zones d'érosion ou de glissement de terrain sur les berges du Grand ruisseau.

7.4 Problématiques identifiées

Concernant les problématiques vécues par les répondants, des questions ont été posées concernant les espèces exotiques envahissantes, les refoulements d'égouts ou d'installations septiques et les événements d'inondations.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, seulement deux (5 %) répondants ont dit avoir remarqué leur présence sur les berges du Grand ruisseau, 17 (40 %) ont indiqué que non, et 23 (55 %) ont dit ne pas savoir, démontrant un manque de connaissances chez la population.

Seulement deux répondants ont indiqué avoir observé des refoulements d'égout ou d'installations septiques dans le Grand ruisseau après une pluie importante, représentant 5 %.

Neuf répondants ont mentionné avoir vécu une inondation de leur terrain, représentant près du quart des répondants (21 %). Parmi ceux-ci, huit (89 %) ont perdu accès à certaines parties de leur terrain, trois (33 %) ont vu leurs infrastructures endommagées, et cinq (56 %) ont vu leurs berges érodées à la suite d'événements

d'inondation. Aucun répondant n'a rapporté de dommage sur sa résidence, mais quatre (44 %) ont noté une différence dans la couleur de l'eau (Figure 6).

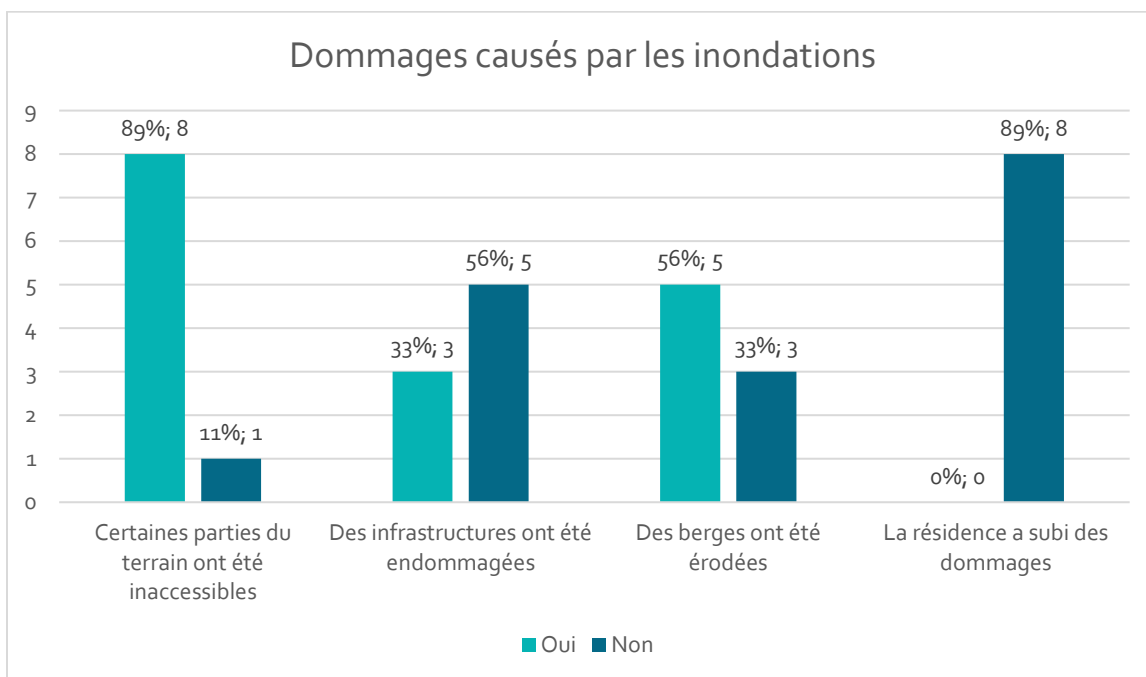


Figure 6 : Résultat du sondage concernant les dommages causés par les inondations chez les répondants

7.5 Solutions proposées

Pour faire face aux inondations, des choix de réponses ont été proposés aux répondants concernant les mesures à mettre en œuvre pour en réduire les risques. Ces choix étaient séparés en deux catégories, soit des solutions basées sur la nature ou des solutions d'ingénierie.

- Solutions basées sur la nature :
 - Protection, création ou restauration de milieux humides et riverains
 - Renforcement des berges
- Solutions d'ingénierie :
 - Meilleure gestion des eaux pluviales
 - Amélioration des systèmes de drainage

En résumé, la majorité des répondants ont choisi des solutions basées sur la nature, dont les deux solutions ont obtenu 20 votes (48 %) chacune. Les solutions d'ingénierie ont obtenu respectivement 18 et dix votes (43 % et 24 %).

Des propositions citoyennes de mesures pour améliorer l'état général du Grand ruisseau ont également été collectées lors du sondage et ont été résumées dans la Figure 7. Cet exercice a déjà permis de récolter des propositions pour le plan d'action.

Propositions citoyennes

Comment améliorer la qualité ou l'état général du Grand ruisseau?



Figure 7 : Propositions citoyennes de mise en œuvre pour réduire les risques d'inondation

7.6 Implication sociale

Finalement, parmi les 42 répondants, 14 (33 %) ont indiqué leur intérêt à participer à un projet de science citoyenne pour surveiller l'écosystème aquatique et riverain du Grand ruisseau.

Somme toute, les résultats du sondage démontrent d'une part un engagement et un intérêt des répondants envers le Grand ruisseau et la qualité de l'eau. Plusieurs activités sont pratiquées sur ce cours d'eau et on devine que ces citoyens accordent une valeur au Grand ruisseau. D'autre part, on remarque qu'il existe un manque de connaissance à propos de la qualité de l'eau et de l'état des habitats naturels.

PLAN D'ACTION

8 Mise en contexte

Suite à la documentation territoriale et sociale du Grand ruisseau, un plan d'action a pu être entamé afin de répondre aux problématiques identifiées. Pour ce faire, un comité de bassin versant a été mis en place. Ce comité de bassin versant a permis une co-construction du plan d'action afin d'assurer le réalisme et une meilleure acceptabilité sociale du plan d'action.

Le plan d'action est le reflet d'une concertation entre les différents acteurs du territoire, et sert à répondre aux différentes problématiques et enjeux auxquels fait face la ressource en eau. Pour chaque problématique et sous-enjeu, des objectifs de protection ont été formulés suivant le travail avec le comité de bassin versant. Tous ces efforts visent la protection de la ressource et l'amélioration de la qualité de l'eau.

9 Comité de bassin versant

Comme outil à l'élaboration du plan d'action, un comité de bassin versant a été créé. Ce comité fut constitué de divers acteurs du milieu provenant de cinq secteurs, soit les associations de lacs, les citoyens, les acteurs de la conservation, ainsi que les secteurs économiques et municipaux. La pluralité des secteurs représentés a permis d'obtenir leur connaissance fine du territoire lors de l'élaboration du plan. Ultimement, le comité a servi à cibler et à prioriser les actions à mettre en œuvre via le Plan directeur du Grand ruisseau.

Le comité de bassin versant était alors composé d'un total de quinze (15) membres, soit trois membres par secteur. La liste des membres du comité de bassin versant est présentée dans le [Tableau 10](#). Le calendrier de rencontres et le détail de chacune sont présentés dans le [Tableau 11](#).

Tableau 10 : Membres du comité de bassin versant

Secteur	Nom et, le cas échéant, titre
Associations de lacs	El-Hadi Hammouda, représentant de l'Association pour la protection du Lac-Prévost
	Steven Nakashima, représentant de l'Association des propriétaires du Lac Millette
	Johnathan Rogers, citoyen riverain du lac Saint-Sauveur
Citoyens	Marie De Bulle
	Michel Delorme
	Linda Young
Conservation	Francis Brabant, ornithologue amateur
	Athanasios Mihou, représentant d'Éco-corridors laurentiens
	Chrystelle Matte-Richer, représentante du CRE Laurentides
Économique	David Dufour, représentant de Sommets Saint-Sauveur
	Jimmy Stein, représentant de Mont Habitant
	Marie-Josée Trudeau, représentante d'Habitations des Monts
Municipal	Sébastien Bouchard, directeur du Service du génie de la Ville de Saint-Sauveur
	Julien Charest-Landry, directeur du Service des travaux publics de la Ville de Saint-Sauveur
	Brigitte Voss, directrice du Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Saint-Sauveur

Tableau 11 : Calendrier des rencontres et événements

Date	Rencontre	Détails de la rencontre
3 avril 2025	Rencontre d'information	Présentation grand public du portrait diagnostic et inscription des candidatures pour la formation du comité
Septembre 2025	Sondage	Sondage de priorisation des problématiques
25 septembre 2025	Rencontre 1	Rappel des problématiques et réflexion sur des pistes de solutions
6 novembre 2025	Rencontre 2	Présentation des problématiques révisées, proposition d'actions précises et documentation des ressources
Décembre 2025	Formulaire	Formulaire de propositions d'actions
Janvier 2026	Sondage	Sondage de priorisation des actions
29 janvier 2026	Rencontre 3	Validation du plan d'action et des niveaux de priorité des actions

9.1 Rencontre d'information et formation du comité

Une première rencontre d'information a été tenue le 3 avril 2025. Le but de cette rencontre était la présentation des résultats du portrait-diagnostic et des problématiques soulevées, ainsi que la formation du comité. Tous les citoyens de la Ville de Saint-Sauveur habitants dans le bassin versant du Grand ruisseau furent invités à la rencontre.

À la suite de cette rencontre, les inscriptions furent compilées et les membres du comité furent choisis afin de bien représenter l'ensemble du territoire et les cinq secteurs d'activité. Des inscriptions ont également été complétées après la rencontre par des sollicitations individuelles.

9.2 Sondage de priorisation des problématiques

Une fois le comité de bassin versant créé, un sondage a été envoyé en préparation de la première rencontre. Ce dernier avait comme objectif la priorisation des problématiques selon une analyse multicritère. Une analyse multicritère permet une priorisation collective en attribuant un score à chaque problématique par différents critères. Les critères étaient les suivants :

- La gravité de l'impact de la problématique sur la santé du bassin versant du Grand ruisseau
- L'urgence d'agir pour réduire la problématique
- Le niveau de portée de la problématique (l'ampleur des secteurs ou des personnes concernés par la problématique)

Les membres étaient invités à attribuer un score de 0 à 4, où 0 était « Aucunement » et 4 représentait « Totalelement ». Les résultats ont ainsi permis de déterminer l'ordre des problématiques, allant des plus préoccupantes aux moins préoccupantes :

- Conservation des milieux naturels
- Qualité de l'eau
- Érosion

- Hydrographie (ponceaux et eutrophisation des lacs)
- Milieux humides
- Bandes riveraines
- Espèces exotiques envahissantes
- Barrages anthropiques
- Activités touristiques
- Zones inondables

Cette priorisation a permis de jeter les bases du plan d'action. En effet, l'ordre de représentation des problématiques dans le plan d'action reflète l'ordre priorisé par le sondage.

9.3 Rencontre 1

La première rencontre avec le comité de bassin versant a eu lieu le 25 septembre 2025. Cette rencontre a tout d'abord permis d'offrir un rappel des problématiques soulevées lors du portrait-diagnostic, afin que tous les membres comprennent leur portée.

Suivant cette introduction, un premier atelier de réflexion sur des pistes de solutions pour chaque problématique s'est déroulé. L'ordre des problématiques abordées suivait l'ordre obtenu dans le sondage de priorisation réalisé à priori. Cette première rencontre également a permis de mettre les bases sur plusieurs pistes d'action à prendre par la proposition de plusieurs solutions.

Lors de l'atelier, il a vite été constaté que plusieurs problématiques se chevauchaient et que les solutions se répétaient d'une problématique à l'autre. Il a alors été convenu que l'OBV rivière du Nord effectue un travail d'optimisation des problématiques, et que le résultat soit présenté au comité lors de la deuxième rencontre. Il a également été convenu avec le comité que la problématique *Activités touristiques* soit retirée du plan d'action.

Le compte-rendu de la rencontre est disponible à l'[Annexe 6](#).

9.4 Rencontre 2 et formulaire de proposition d'actions

À la suite de la première rencontre avec le comité de bassin versant, un travail d'optimisation des problématiques a été réalisé. Celles-ci ont alors été reformulées afin de mieux cibler la problématique à travailler, avec des enjeux plus spécifiques dans certains cas. Ces dernières sont les suivantes :

1. Manque de conservation des milieux naturels
 - A. Faible pourcentage d'aires protégées
 - B. Faible connectivité écologique
2. Mauvaise qualité de l'eau
 - C. Contamination en coliformes fécaux
 - D. Contamination en chlorures
 - E. Apport en matières en suspension
 - F. Apport en nutriments
3. Bandes riveraines artificialisées ou à améliorer
4. Propagation d'espèces exotiques envahissantes
5. Inondations

- G. Manque de connaissances sur les zones inondables du bassin versant
- H. Hausse des débits de pointe et de crue lors des épisodes de pluies intenses causées par les changements climatiques

La deuxième rencontre avec le comité a permis de poursuivre la recherche de solutions concrètes. En plus, ce deuxième atelier a permis d'ajouter plusieurs informations incluses dans les différentes colonnes du plan d'action, notamment les indicateurs de suivi, les responsables, les collaborateurs, etc.

À la fin de la rencontre, il a été convenu avec le comité d'envoyer un formulaire pour récolter les dernières suggestions d'actions, permettant à ceux qui n'étaient pas présents de participer.

Le compte-rendu de la rencontre est disponible à l'[Annexe 7](#).

9.5 Sondage de priorisation des actions

Après la deuxième rencontre du comité et la récolte des dernières propositions d'actions via le formulaire, les solutions ont été peaufinées et intégrées dans le plan d'action.

Un sondage de priorisation des actions a par la suite été envoyé au comité de bassin versant avant la rencontre 3 du comité. Ce sondage a permis au comité d'attribuer un niveau de priorité à chacune des actions, ce qui a ensuite permis de les classer selon leur ordre de priorité dans le plan pour ainsi en faciliter leur mise en œuvre.

9.6 Rencontre 3

La troisième et dernière rencontre a permis la validation du plan d'action par le comité de bassin versant. Tout d'abord, le niveau de priorité des actions a été présenté, pour permettre au comité de valider le résultat final. Également, ce fut l'occasion au comité de compléter les derniers détails et d'apporter des modifications mineures aux actions. À la fin de cette rencontre, chaque action a été validée et approuvée par le comité.

Le compte-rendu de la rencontre est disponible à l'[Annexe 8](#).

10 Problématiques et objectifs

Les problématiques ont tout d'abord été soulevées par le portrait-diagnostic. Un total de 10 problématiques avait été identifiées. Au cours des rencontres avec le comité de bassin versant, une reformulation des problématiques a été réalisée par l'OBV rivière du Nord afin de cibler de meilleurs résultats et d'éviter la redondance dans les solutions proposées. Pour chaque problématique et enjeu, un objectif a ensuite été formulé. Le résultat de ce travail est présenté au [Tableau 12](#).

Les problématiques sont présentées selon l'ordre de priorisation des problématiques qui avait été fait par le comité de bassin versant en amont de la première rencontre de comité.

Tableau 12 : Liste des problématiques, sous-enjeux et objectifs

Problématique 1 : Manque de conservation des écosystèmes naturels	
Enjeu A	Faible pourcentage d'aires protégées
Objectif 1.1	Accroître la conservation et la mise en valeur des milieux naturels en protégeant, restaurant ou créant au moins 10 % d'aires protégées dans le bassin versant du Grand ruisseau, afin de maintenir la biodiversité et les services écologiques.
Enjeu B	Faible connectivité écologique
Objectif 1.2	Favoriser la connectivité écologique intra- et intermunicipale des milieux naturels
Problématique 2 : Mauvaise qualité de l'eau	
Enjeu C	Contamination en coliformes fécaux
Objectif 2.1	Améliorer la qualité de l'eau du Grand ruisseau en atteignant une concentration moyenne d'E. coli inférieure à 200 UFC/100 ml dans les stations d'échantillonnage, en travaillant avec les acteurs du milieu pour mettre en place des solutions durables.
Enjeu D	Contamination en chlorures
Objectif 2.2	Réduire à la source les apports en chlorures et autres contaminants dans le réseau hydrographique du bassin versant du Grand ruisseau en optimisant les pratiques de déneigement et en améliorant la gestion du site d'entreposage de la neige, afin d'atteindre une conductivité spécifique inférieure à 200 µS/cm.
Enjeu E	Apport en matières en suspension
Objectif 2.3	Diminuer les apports de matières en suspension dans le bassin versant du Grand ruisseau en mettant en place des bonnes pratiques de gestion des sols et de protection des berges.
Enjeu F	Apport en nutriments
Objectif 2.4	Réduire à la source l'apport en nutriments (phosphore et azote) vers les lacs et cours d'eau du bassin versant en mettant en œuvre des pratiques durables, afin de prévenir l'eutrophisation et maintenir la qualité actuelle de l'eau.
Problématique 3 : Bandes riveraines artificialisées ou à améliorer	
Objectif 3.1	Augmenter la présence des trois strates de végétation (herbacée, arbustive et arborescente) dans les bandes riveraines en collaboration avec les propriétaires riverains afin de renforcer la biodiversité, la stabilité des berges et la protection contre les polluants et les nutriments, tout en assurant leur maintien par un suivi régulier
Problématique 4 : Propagation d'espèces exotiques envahissantes	
Objectif 4.1	Protéger les milieux naturels du bassin versant du Grand ruisseau en limitant la propagation des espèces exotiques envahissantes, tant fauniques que floristiques, grâce à des actions de contrôle et d'éducation
Problématique 5 : Inondations	
Enjeu G	Manque de connaissances sur les zones inondables du bassin versant
Objectif 5.1	Acquérir des connaissances sur les zones inondables du bassin versant du Grand ruisseau
Enjeu H	Hausse des débits de pointe et de crue lors des épisodes de pluies intenses causées par les changements climatiques
Objectif 5.2	Favoriser la capacité d'infiltration, de rétention et de ralentissement des eaux pluviales du territoire

11 Plan d'action

Le plan d'action regroupe dix objectifs afin de répondre aux cinq problématiques et huit enjeux répertoriés sur le territoire du Grand ruisseau. Un total de 31 actions est présenté dans le plan.

Le plan d'action est un plan collectif, réaliste, mesurable et dont la mise en œuvre est planifiée sur cinq ans.

Les mesures du plan d'action sont présentées sous forme de tableau, avec des colonnes décrivant les éléments suivants :

- **Indicateur de suivi** : Chaque action est accompagnée d'un indicateur de suivi mesurable permettant de suivre la mise en œuvre de celle-ci.
- **Responsable** : Le responsable de l'action est l'acteur qui prendra en charge l'élaboration de l'action.
- **Collaborateurs** : Les collaborateurs sont les acteurs qui peuvent contribuer à la réussite de l'action.
- **Année de début** : L'horizon temporel où le début de l'action est prévu, soit :
 - D'ici 1 à 2 ans
 - D'ici 2 à 3 ans
 - D'ici 3 à 5 ans
- **Ressources disponibles** : Les ressources qui peuvent être mobilisées pour la mise en œuvre de l'action. Ces dernières peuvent être des ressources matérielles, des exemples de réalisations, des acteurs voulant s'impliquer, des connaissances ou des expertises.
- **Échelle de coûts** : L'échelle est représentée en trois niveaux (\$, \$\$, \$\$\$), et sert de référence afin de mieux prévoir les budgets pour la mise en œuvre des actions.
- **Le niveau de priorité** : Le niveau de priorité à accorder aux actions lors de leurs mises en œuvre. Trois niveaux sont possibles, soit :
 - Urgent : une action prioritaire qui doit être commencée le plus rapidement possible
 - Important : une action prioritaire, mais qui peut être commencée ultérieurement
 - À considérer : une action non prioritaire qui peut être commencée ultérieurement
- **Détails** : Tous détails pertinents permettant la compréhension ou la réalisation de la mesure.

PLAN D'ACTION 2026-2031

PROBLÉMATIQUE 1 : Manque de conservation des écosystèmes naturels

Enjeu A : Faible pourcentage d'aires protégées

Objectif 1.1 : Accroître la conservation et la mise en valeur des milieux naturels en protégeant, restaurant ou créant au moins 10 % d'aires protégées dans le bassin versant du Grand ruisseau, afin de maintenir la biodiversité et les services écologiques

Action 1.1.1 : Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des citoyens propriétaires et des associations de lacs pour encourager la conservation des milieux naturels sur les terrains privés

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Une campagne de sensibilisation réalisée	Ville de Saint-Sauveur	• OBV rivière du Nord • Éco-corridors laurentiens et autres organismes de conservation • Citoyens propriétaires avec milieux naturels d'intérêt sur leur terrain • Groupe des Amis de la forêt (regroupement de propriétaires boisés) • Associations de lacs • Secteur économique • Mont Habitant • Comité de bassin versant du Grand ruisseau	D'ici 1 à 2 ans	• Revenir vers le comité de bassin versant du Grand ruisseau pour consultation au sujet de l'élaboration de la campagne de sensibilisation	\$\$	Urgent

Détails :

- Évaluer les options de sensibilisation possibles afin de faire connaître les milieux naturels d'intérêt du bassin versant. Par exemple : une trousse de communication aux citoyens propriétaires de terrain, des affiches d'information dans les sentiers autorisés ou les rues qui longent les milieux humides, de la sensibilisation auprès des jeunes dans les camps de jour, etc.
- La création d'un comité de grand boisé peut être mise sur pied pour encourager ces propriétaires ciblés.
- Favoriser l'accès aux milieux naturels publics, tout en assurant la conservation et la valorisation du milieu.

Action 1.1.2 : Lorsque pertinent, installer des panneaux d'interprétation dans les milieux naturels sur le territoire du bassin versant du Grand ruisseau						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Le nombre de panneaux d'interprétation installés	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord - Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres organismes de conservation	D'ici 2 à 3 ans	Le lac Saint-Sauveur (Mont Habitant) pourrait être un premier endroit où installer des affiches d'informations	\$	Important
<i>Détails :</i> - Cibler les milieux naturels pouvant bénéficier de panneaux d'interprétation. - Cible de 5 panneaux d'interprétation.						
Action 1.1.3 : Évaluer la possibilité de créer une vitrine pour la mise en valeur de la biodiversité au lac à Nymark						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Une étude de faisabilité réalisée	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord - Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres organismes de conservation - Mont Saint-Sauveur - Québec Oiseaux - Fondation de la faune du Québec	D'ici 2 à 3 ans	- Inspiration : Musée de la Biodiversité du Québec à Bécancour - Jardin botanique de Montréal - Francis Brabant, ornithologue	\$\$	Important
<i>Détails :</i> - La vitrine de biodiversité pourrait comprendre un herbier ou être de type « musée vivant ». - Évaluer les bénéfices des retombées de cette action.						
Action 1.1.4 : Continuer les inventaires fauniques et floristiques dans les milieux d'intérêt écologiques, en collaboration avec les propriétaires privés						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre d'inventaires fauniques et floristiques réalisés	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord - Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres	D'ici 2 à 3 ans	iNaturalist	\$	Important

		organismes de conservation				
		• Citoyens • Associations de lacs • Secteur économique				
<i>Détails :</i> • Cibler des milieux naturels d'intérêt, par exemple : les milieux ouverts/friches comme les monts de ski. • Mettre en valeur le projet de Science citoyenne.						
Action 1.1.5 : Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures d'écofiscalité encourageant la conservation des milieux naturels sur les terrains privés						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Une évaluation réalisée	Ville de Saint-Sauveur	• OBV rivière du Nord • Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres organismes de conservation	D'ici 3 à 5 ans	• Nature-Action Québec et Conservation de la nature Canada • Exemption de taxes municipales et scolaires pour les réserves naturelles en milieu privé du MELCCFP • Les options de conservation volontaire au Québec • Plan de conservation de la Ville de Saint-Sauveur • Répertoire des aires protégées au Québec	\$\$	À considérer
<i>Détails :</i> • Il y a une opportunité de financement d'une étude via un appel à projets pour les subventions du programme ATCL-Volet 2 (Accélérer la transition climatique locale) en lien avec le Plan Climat de la MRC PDH.						

PROBLÉMATIQUE 1 : Manque de conservation des écosystèmes naturels						
<i>Enjeu B : Faible connectivité écologique</i>						
Objectif 1.2 : Favoriser la connectivité écologique intra- et intermunicipale des milieux naturels						
Action 1.2.1 : Intégrer des dispositions visant à favoriser la connectivité des milieux naturels dans les outils urbanistiques						
Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coûts	Niveau de priorité
Nombre de dispositions intégrées dans les outils d'urbanisme	Ville de Saint-Sauveur	- Éco-corridors laurentiens et/ou autres organismes de conservation - MRC des Pays-d'en-Haut	D'ici 2 à 3 ans	- Firme-conseil Habitat Document synthèse du Gouvernement du Québec des outils d'urbanisme municipaux au service du développement durable	\$	Important
<i>Détails :</i> - Mesure déjà débutée par la MRC afin d'intégrer la notion de corridors de biodiversité dans la révision du schéma d'aménagement. - Prioriser les milieux naturels en tête du bassin versant.						
Action 1.2.2 : Réaliser une campagne de mobilisation et de sensibilisation sur la connectivité écologique à l'échelle du bassin versant afin de créer un mouvement de connectivité écologique hydrique auprès de l'ensemble des acteurs de l'eau						
Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coûts	Niveau de priorité
Une campagne sur la connectivité écologique réalisée	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord - CRE Laurentides - Associations de lacs - Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres organismes de conservation	D'ici 2 à 3 ans	S'inspirer de « La route bleue ».	\$\$	Important
<i>Détails :</i> - Avenue possible : mobilisation par un mouvement collectif, création d'une certification pour les participants, création d'un corridor écologique. - Mettre en lumière la connectivité écologique par les bandes riveraines (ex: Trame bleue ou corridor « sacré »). - Exemple de réalisation : Étude - Connectivité aquatique du bassin versant de la Yamaska par l'Université McGill et le MELCCFP : étude de cas du meunier noir.						

PROBLÉMATIQUE 2 : Mauvaise qualité de l'eau						
Enjeu C : Contamination en coliformes fécaux						
Objectif 2.1 : Améliorer la qualité de l'eau du Grand ruisseau en atteignant une concentration moyenne d'E. coli inférieure à 200 UFC/100 ml dans les stations d'échantillonnage, en travaillant avec les acteurs du milieu pour mettre en place des solutions durables						
Action 2.1.1 : Poursuivre l'application du règlement 560-2022 visant la mise aux normes des installations sanitaires						
Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coûts	Niveau de priorité
Nombre d'installations sanitaires non conformes remplacées	Ville de Saint-Sauveur	- Citoyens - Technologue ou ingénieur	D'ici 1 à 2 ans		\$\$\$	Urgent
Détails : Cette action s'inscrit dans l'application du Règlement 560-2022 relatif au remplacement des puisards et à la gestion des installations septiques.						
Action 2.1.2 : Poursuivre la campagne de suivi de la qualité de l'eau afin de trouver les sources de contamination						
Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coûts	Niveau de priorité
Nombre de stations échantillonnées sur le territoire	OBV rivière du Nord	Ville de Saint-Sauveur	D'ici 1 à 2 ans	iEau de l'OBV rivière du Nord	\$\$	Urgent
Détails : Suivi de la qualité de l'eau mensuelle par l'OBV rivière du Nord						

PROBLÉMATIQUE 2 : Mauvaise qualité de l'eau						
Enjeu D : Contamination en chlorures						
Objectif 2.2 : Réduire à la source les apports en chlorures et autres contaminants dans le réseau hydrographique du bassin versant du Grand ruisseau en optimisant les pratiques de déneigement et en améliorant la gestion du site d'entreposage de neiges usées, afin d'atteindre une conductivité spécifique inférieure à 200 µS/cm						
Action 2.2.1 : Revoir les pratiques de déneigement pour optimiser l'utilisation des sels de voirie et autres abrasifs						
Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coûts	Niveau de priorité
Politique de déneigement de la Ville rédigée	Ville de Saint-Sauveur	MTMD	D'ici 1 à 2 ans	Gestion environnementale des sels de voirie (Gouvernement du Québec)	\$	Urgent

<i>Détails :</i> - L'optimisation de l'utilisation des sels de voirie devra tenir compte des milieux sensibles et des besoins de sécurité. - Une formation sur l'optimisation des sels de voirie et l'impact de ceux-ci sur les milieux sensibles pourra être donnée aux employés des travaux publics. - Une cartographie des milieux sensibles devra être réalisée afin de guider le plan de déneigement.						
Action 2.2.2 : Élaborer un plan d'action d'atténuation des contaminants provenant du ruissellement du lieu d'élimination de neiges usées						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Un plan d'action réalisé	Ville de Saint-Sauveur	IVÉO	D'ici 1 à 2 ans	Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige du MELCCFP	\$\$\$	Urgent
<i>Détails :</i> Exemple de mesure: Système de filtration par osmose inversée à l'exutoire du site.						
Action 2.2.3 : Sensibiliser les citoyens et entrepreneurs privés à réduire, voire arrêter l'utilisation de sels d'épandage sur leur terrain par la création d'un guide de bonnes pratiques						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Un guide de bonnes pratiques créé	OBV rivière du Nord	- Ville de Saint-Sauveur - Associations de lacs	D'ici 2 à 3 ans		\$\$	Important
<i>Détails :</i> - Prioriser les propriétaires qui habitent les secteurs sensibles. - Utiliser les informations et la cartographie des milieux sensibles collectés en 2.2.1 si disponibles.						

PROBLÉMATIQUE 2 : Mauvaise qualité de l'eau						
<i>Enjeu E : Apport en matières en suspension</i>						
Objectif 2.3 : Diminuer les apports de matières en suspension dans le bassin versant du Grand ruisseau en mettant en place des bonnes pratiques de gestion des sols et de protection des berges						
Action 2.3.1 : Mettre à jour la localisation des foyers d'érosion identifiés dans le rapport du RAPPEL et poursuivre les correctifs nécessaires						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Le rapport du RAPPEL mis à jour	Ville de Saint-Sauveur	- Le RAPPEL au besoin - Citoyens - Secteur économique - Comité de bassin versant du Grand ruisseau	D'ici 1 à 2 ans		\$\$	Urgent

<i>Détails :</i> • Réviser les ponceaux, talus, bande riveraine, fossé, etc. • Les membres du comité de bassin versant du Grand ruisseau veulent être informés de la mise à jour du rapport.						
Action 2.3.2 : Sensibiliser les promoteurs de projets au contrôle d'érosion et à la gestion de l'eau in situ par l'application de divers règlements municipaux						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre de promoteurs de projet sensibilisés	Ville de Saint-Sauveur	• Secteur économique	D'ici 1 à 2 ans		\$	Urgent
<i>Détails :</i> • Le règlement 590-2025 relatif à la gestion des eaux pluviales détaille les mesures et solutions à adopter afin de limiter l'érosion et gérer l'eau in situ. • Les divers règlements municipaux sont par exemple le zonage, protocole d'entente de travaux municipaux, gestion des eaux pluviales, etc. • Un plan de contrôle des sédiments devra être exigé pour les nouveaux projets de construction. Cette exigence est en cours via la modification des règlements d'urbanisme. • Un suivi plus serré doit être mis en place.						
Action 2.3.3 : Poursuivre la promotion des bonnes pratiques de gestion environnementale des fossés, de mesures de contrôle d'érosion et des eaux de ruissellement						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre d'actions de communication réalisées	• Ville de Saint-Sauveur • OBV rivière du Nord	• Le RAPPEL au besoin	D'ici 1 à 2 ans	• Rappeler la formation du RAPPEL	\$	Urgent
<i>Détails :</i> • Réaliser les campagnes de sensibilisation pour différents publics : municipal (aux équipes des travaux publics), économiques (promoteurs et entrepreneurs privés visés), citoyens. • Création d'un guide de bonnes pratiques adaptées aux différents publics, notamment pour les nouveaux projets de développement, avec l'identification des meilleures pratiques de contrôle de sédiments et d'érosion. • Améliorer le suivi des barrières à sédiment dans les projets de construction (plus résistantes aux pluies diluviennes) et des projets de la Ville de Saint-Sauveur.						
Action 2.3.4 : Évaluer la pertinence de mettre en place des subventions écologiques pour encourager l'implantation de jardins de pluie						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>

Une étude de faisabilité réalisée	Ville de Saint-Sauveur	- Organisme de conservation et/ou OBV - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Société québécoise de phytotechnologies (SQP)	D'ici 1 à 2 ans	Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027	\$	Urgent
<i>Détails :</i> Considérer des variétés de plantes ciblées pour la rétention d'eau dans la distribution de végétaux par la ville.						
Action 2.3.5 : Promouvoir l'implantation de jardins de pluie chez les citoyens, dans les aménagements municipaux et autres						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées	OBV rivière du Nord et/ou organisme de conservation	- Ville de Saint-Sauveur - OBV Yamaska - Citoyens - Secteur économique - Société québécoise de phytotechnologies (SQP)	D'ici 2 à 3 ans	- L'OBV Yamaska offre cette expertise et pourrait aider à l'implantation de cette expertise dans la région - L'OBV ou l'organisme de conservation pourrait concevoir des guides de communication afin de faciliter la vulgarisation et la sensibilisation	\$\$	Important
<i>Détails :</i> On vise à diminuer l'impact des pluies sur le réseau d'égout et d'éviter les surverses grâce à l'augmentation de la capacité d'infiltration du territoire.						
Action 2.3.6 : Évaluer la possibilité d'amélioration ou d'implantation de bassins de sédimentation aux monts de ski						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Une étude de faisabilité réalisée	Monts de ski (Mont-Habitant, Mont Saint-Sauveur)	- Ville de Saint-Sauveur - Firme de génie	D'ici 2 à 3 ans		\$\$\$	Important
<i>Détails :</i> - En amont du lac à Nymark : installation des bassins par les Sommets Saint-Sauveur. - En amont du lac Saint-Sauveur : optimisation du bassin de sédimentation actuel.						

PROBLÉMATIQUE 2 : Mauvaise qualité de l'eau

Enjeu F : Apport en nutriments

Objectif 2.4 : Réduire à la source l'apport en nutriments (phosphore et azote) vers les lacs et cours d'eau du bassin versant en mettant en œuvre des pratiques durables, afin de prévenir l'eutrophisation et maintenir la qualité actuelle de l'eau

Action 2.4.1 : Poursuivre la sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques d'écopelouse et à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et engrais chimiques

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre d'actions de communication réalisées	• Ville de Saint-Sauveur • OBV rivière du Nord • Association de lacs	• Citoyens • Secteur économique • Entreprise de semences écologiques (ex : Gloco inc.)	D'ici 1 à 2 ans		\$\$	Urgent

Détails :

- Offrir des graines de trèfle et autres semences.
- Distribution du guide de bonnes pratiques par la Ville de Saint-Sauveur.
- Guide personnalisé en vulgarisant le règlement de la Ville de Saint-Sauveur, l'impact sur la santé et les cours d'eau, démystifier les mauvaises herbes.
- Informer et encourager les riverains à la plantation de plantes permettant la filtration.
- Promouvoir les services écologiques des plantes et leur utilité à les planter près des lacs et cours d'eau. Utiliser les jardins de pluie à titre d'exemple.

Action 2.4.2 : Encourager la surveillance citoyenne des lacs grâce au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre d'actions de communication réalisées	Associations de lacs	• Citoyens • Ville de Saint-Sauveur • CRE Laurentides • Organismes de conservation ou OBV rivière du Nord	D'ici 2 à 3 ans		\$	Important

Détails :

- La Ville subventionne également l'inscription au RSVL des associations de lacs.

PROBLÉMATIQUE 3 : Bandes riveraines artificialisées ou à améliorer

Objectif 3.1 : Augmenter la présence des trois strates de végétation (herbacée, arbustive et arborescente) dans les bandes riveraines en collaboration avec les propriétaires riverains afin de renforcer la biodiversité, la stabilité des berges et la protection contre les polluants et les nutriments, tout en assurant leur maintien par un suivi régulier

Action 3.1.1 : Établir un diagnostic des zones d'érosion excessives dans les rives du Grand ruisseau

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Un diagnostic des zones d'érosion excessives réalisé	Ville de Saint-Sauveur	• OBV rivière du Nord ou organisme de conservation • Citoyens • Associations de lacs • Secteur économique	D'ici 1 à 2 ans	• La mise à jour du rapport du Rappel au besoin (mesure 2.3.1)	\$\$	Urgent

Détails :

- Cibler les aires où se situent de grandes excavations de terre et de sable, qui causent des apports de matières en suspension.

Action 3.1.2 : Poursuivre les incitatifs pour encourager les propriétaires à bonifier leurs bandes riveraines à l'aide des trois strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée)

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre de terrains avec des bandes riveraines bonifiées	• Ville de Saint-Sauveur • Associations de lacs	• OBV ou organisme de conservation • Citoyens	D'ici 1 à 2 ans	• Poursuivre le programme de subvention pour l'acquisition d'arbres et d'arbustes de la Ville de Saint-Sauveur accessibles aux citoyens et aux associations de lacs	\$\$	Urgent

Détails :

- Promotion par les associations de lacs de la subvention pour l'acquisition d'arbres et d'arbustes.
- Mettre en lumière la connectivité écologique par les bandes riveraines.

PROBLÉMATIQUE 4 : Espèces exotiques envahissantes

Objectif 4.1 : Protéger les milieux naturels du bassin versant du Grand ruisseau en limitant la propagation des espèces exotiques envahissantes, tant fauniques que floristiques, grâce à des actions de contrôle et d'éducation

Action 4.1.1 : Élaborer une politique et un plan d'action pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Un plan d'action réalisé	- Ville de Saint-Sauveur - CRE Laurentides	- Ville de Saint-Sauveur - Organismes de conservation - OBV rivière du Nord - Citoyens - Secteur économique - Associations de lacs	D'ici 1 à 2 ans		\$	Urgent

Détails :

- Comprend la prévention, la détection et le contrôle des EEE.
- Promotion du lavage des embarcations par les associations de lacs auprès des riverains.
- Identification des EEE les plus préoccupantes pour la région.
- Identifier les plantes indigènes à planter pour remplacer les EEE éradiquées, afin de nuire à la propagation des EEE.

Action 4.1.2 : Poursuivre le projet de science citoyenne pour signaler la présence des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre d'espèces signalées	Ville de Saint-Sauveur	- Citoyens - Association de lacs	D'ici 1 à 2 ans	- iNaturalist - Sentinelle	\$	Urgent

Détails :

- Pour assurer la réussite de cette action, il faut assurer une bonne campagne de promotion de la plateforme aux citoyens.

Action 4.1.3 : Réaliser une campagne d'éducation et de sensibilisation des espèces exotiques envahissantes (EEE) auprès des citoyens et associations de lacs

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre de campagnes de sensibilisation déployées	Ville de Saint-Sauveur	CRE Laurentides	D'ici 1 à 2 ans	Les actions déterminées par la stratégie régionale de lutte contre les EEE floristiques coordonnée par le CRE Laurentides	\$	Urgent

Détails :

- Un programme pourrait être développé pour aider à former les associations de lacs et les citoyens afin d'identifier les meilleures plantes à planter dans les bandes riveraines
- Possibilité de réaliser des séances d'information en présentiel permettant une sensibilisation en personne afin d'aider l'identification des EEE
- Possibilité de créer un outil permettant d'arrimer les efforts de sensibilisation et communication

PROBLÉMATIQUE 5 : Inondations

Enjeu G : Manque de connaissances sur les zones inondables du bassin versant

Objectif 5.1 : Acquérir des connaissances sur les zones inondables du bassin versant du Grand ruisseau

Action 5.1.1 : Améliorer les connaissances sur les zones inondables du Grand ruisseau

<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Pourcentage de zones inondables du territoire étudié	MAMH (Bureau de projet - Inondation)	• Ville de Saint-Sauveur	D'ici 1 à 2 ans	• Plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI) • Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion (MÉRIGE) • Université du New Hampshire Stormwater Center, qui possède une vaste expérience dans la gestion des eaux pluviales • Sophie Duchesne, professeur et spécialiste en hydrologie et infrastructures urbaines, à l'Institut national de recherche scientifique (INRS)	\$	Urgent

Détails :

- Analyser les résultats du Plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI) et de la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion (MÉRIGE) réalisés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Évaluer la possibilité de réaliser un plan d'action en fonction des informations fournies par le PPTFI et le MÉRIGE.
- S'assurer d'acquérir les connaissances sur les zones inondables en amont du territoire du bassin versant.

PROBLÉMATIQUE 5 : Inondations						
<i>Enjeu H : Hausse des débits de pointe et de crue lors des épisodes de pluies intenses causées par les changements climatiques</i>						
Objectif 5.2 : Favoriser la capacité d'infiltration, de rétention et de ralentissement des eaux pluviales du territoire						
Action 5.2.1 : Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'infrastructures vertes de gestion durable des eaux pluviales dans le modèle "Ville éponge"						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Une étude de faisabilité réalisée	Ville de Saint-Sauveur	- Organisme Ville Éponge - Société québécoise de phytotechnologies (SQP)	D'ici 1 à 2 ans	- S'inspirer du parc Camille-Michel - Projet ville éponge	\$\$\$	Urgent
<i>Détails :</i> Contacter l'organisme Ville Éponge pour de l'accompagnement.						
Action 5.2.2 : Sensibiliser et encourager les propriétaires privés à l'implantation d'options de rétention d'eau et de ralentissement des eaux pluviales						
<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Responsable</i>	<i>Collaborateurs</i>	<i>Année de début</i>	<i>Ressources disponibles</i>	<i>Échelle de coûts</i>	<i>Niveau de priorité</i>
Nombre d'acteurs sensibilisés	- OBV rivière du Nord - CRE Laurentides	- Ville de Saint-Sauveur - MRC - Firme d'architecte paysager spécialisé dans les infrastructures vertes (ex : Rousseau Lefebvre)	D'ici 3 à 5 ans	S'inspirer de l'Attestation écoresponsable du CRE Montréal	\$\$	À considérer
<i>Détails :</i> - Faire connaître les possibilités d'infrastructures vertes auprès des acteurs économiques ou propriétaires, notamment les propriétaires de grands stationnements. - Acteurs visés : citoyens et acteurs économiques. - Exemples d'outils : bassin de rétention d'eau, stationnements perméables, jardins de pluie, noues végétalisées.						

Volet partage de connaissances						
Action 6.1.1 : Planter un comité de travail inter-associations de lacs						
Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coûts	Niveau de priorité
Un comité de travail inter-associations de lacs créé	Associations de lacs	- Ville de Saint-Sauveur - OBV rivière du Nord	D'ici 2 à 3 ans		\$	Important
Détails : - Idée ou inspiration : ABVLACS (regroupement des associations de lacs du bassin versant) - L'objectif est d'encourager les associations de lacs à se rencontrer et échanger sur leurs expertises et leurs bons coups plus qu'une fois par année. - S'assurer d'intégrer toutes les associations de lacs du territoire.						
Action 6.1.2 : Réaliser une fête des voisins annuelle entre riverains et profiter de l'occasion pour les sensibiliser sur différents sujets ou problématiques						
Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coûts	Niveau de priorité
Nombre de fêtes de voisins réalisées	Associations de lacs	- Ville de Saint-Sauveur - OBV rivière du Nord - CRE Laurentides	D'ici 2 à 3 ans	- L'association du lac Millette a organisé une fête des voisins en 2025 et a fait de la sensibilisation concernant les bandes riveraines. - Programme Fêtes des Voisins de la Ville	\$	Important
Détails : - Les personnes ou groupes de personnes voulant réaliser une fête de voisin doivent faire une demande à la ville (Programme Fêtes des Voisins de la ville) - Les Fêtes des Voisins seraient l'occasion de sensibiliser les riverains aux différents enjeux environnementaux via des conférences ou des experts.						
Action 6.1.3 : Évaluer la faisabilité et la pertinence de créer une communauté de pratique						
Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coûts	Niveau de priorité
Une étude de faisabilité réalisée	- Ville de Saint-Sauveur - Comité de travail inter-associations de lacs	Citoyens	D'ici 3 à 5 ans	- S'inspirer de Effet Papillon - Des membres du comité de bassin versant se sont déjà proposés (Messieurs El-Hadi Hammouda et Francis Brabant)	\$	À considérer
Détails : Action subséquente à la 6.1.1.						

- Cette action a pour but de rassembler les différentes personnes et/ou communautés pouvant offrir leurs expertises afin de créer un réseau d'expertises locales. Assurer d'intégrer des citoyens au-delà du comité inter-associations de lac.
- La Ville de Saint-Sauveur démarre le projet, mais le comité d'associations de lacs devra évaluer le réalisme : manières de communiquer ensemble, se trouver une plateforme sur laquelle il pourrait y avoir un groupe, voir si le répertoire sera utilisé.

12 Remerciements

Ce projet a été réalisé avec le financement de la Ville de Saint-Sauveur. Nous tenons à remercier la Ville de Saint-Sauveur pour sa grande collaboration tout au long du projet, de même que l'Association du lac Alouette, l'Association pour la protection du Lac-Prévost, l'Association des résidents du lac Breton, l'Association des propriétaires du lac Millette, le Mont Habitant, les Sommets Saint-Sauveur, les Habitations des Monts, Éco-corridors laurentiens, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, ainsi que les citoyens mobilisés pour leur participation.

13 Bibliographie

- Agence forestière des Bois-Francs. (2022). Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec. https://www.foretprivee.ca/wp-content/uploads/2022/04/Guide-saines-pratiques-en-milieu-humide-AFBF_version-31-mars-2022.pdf
- Atlas des amphibiens et reptiles du Québec (AARQ). (2023). Banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec.
- AVIZO. (2022, 18 janvier). *Les tourbières : définitions et enjeux écologiques*. Avizo. <https://www.avizo.ca/2022/01/18/les-tourbieres-definitions-et-enjeux-ecologiques/>
- Burchsted, D., Daniels, M., Thorson, R. et Vokoun, J. (2010). The river discontinuum: applying beaver modifications to baseline conditions for restoration of forested headwaters. *BioScience*, 60(11), 908-922. <https://doi.org/10.1525/bio.2010.60.11.7>
- Canards illimités Canada (CIC) et Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2016). *Cartographie détaillée des milieux humides du bassin versant de la rivière du Nord et des territoires municipaux au sud de la région administrative des Laurentides* ([Rapport technique]). http://maps.ducks.ca/cwi/com/duc/assets/reports/Rapport_carto_mhs_Laurentides_mars2016.pdf
- Canards illimités Canada (CIC) et Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020). Assemblage de données milieux humides de la cartographie détaillée pour les secteurs habités du sud du Québec. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/eaefec419-d67d-449e-a157-d22230314d36/resource/36622527-cof5-4af1-9e3a-aa149d311b7f/download/metadonneesmh.pdf>
- Centre des technologies de l'eau. (2020). Dépistage des sources de contamination fécale dans le bassin versant de la rivière du Nord, 48.
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides). (2022). *Portrait du lac Prévost, Saint-Sauveur*. https://crelaurentides.org/wp-content/uploads/2023/06/Portrait_Prevost_2022.pdf
- Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ). (2012). Portrait des milieux humides du Centre-du-Québec. <https://crecq.qc.ca/wp/wp-content/uploads/2020/07/Portrait-des-milieux-humides-du-Centre-du-Québec.pdf>
- Conservation de la nature Canada (CNC). (2025). Atlas des milieux naturels d'intérêt pour la conservation dans les Laurentides méridionales. <https://www.natureconservancy.ca/fr/nous-trouver/quebec/notre-travail/atlas-laurentides-meridionales.html>
- Éco-corridors laurentiens. (2020). *Plan pour la connectivité des Laurentides 2020-2025 (Document interne)* ([Analyse de connectivité]).
- Éco-corridors laurentiens. (2023). *Plan de conservation des milieux naturels de la Ville de Saint-Sauveur*.
- Éco-corridors laurentiens. (s. d.). Les éco-corridors. <https://ecocorridorslaurentiens.org/les-eco-corridors/>
- Fortin, C., Laliberté, M. et Ouzilleau, J. (2001). *Guide d'aménagement et de gestion du territoire utilisé par le castor au Québec*. Fondation de la faune du Québec. https://fondationdelafaune.qc.ca/documents/x_guides/850_guideamenaggestionterritoirecastor.pdf
- Gazette officielle du Québec. (2023, 21 juin). Décret 949-2023 Espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (Mod.). *Gazette No. 25 du 21-06-2023*, 2394-2398.

Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ). (2019). Jeu de données (mis à jour le 14 juillet 2023). Gouvernement du Québec.

Google Earth. (2024). Images satellites.

Gouvernement du Canada. (s. d.). Registre public des espèces en péril. <https://registre-especes.az.ec.gc.ca/index-fr.html#/especes?sortBy=commonNameSort&sortDirection=asc&pageSize=10>

Hébert, S. (1997). *Développement d'un indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau pour les rivières du Québec*. Ministère de l'environnement et de la faune.

iNaturalist. (2025). iNaturalist - Observations. <https://www.inaturalist.org/observations>

Janzen, K. et Westbrook, C. J. (2011). Hyporheic flows along a channelled peatland: influence of beaver dams. *Canadian Water Resources Journal / Revue Canadienne Des Ressources Hydriques*, 36(4), 331-347. <https://doi.org/10.4296/cwrj3604846>

Jordan, C. E. et Fairfax, E. (2022). Beaver: The North American freshwater climate action plan. *WIREs Water*, 9(4), e1592. <https://doi.org/10.1002/wat2.1592>

Léveillé, C. (2025). *Inventaire des bandes riveraines du Grand ruisseau*.

Ministère de la Sécurité publique (MSP). (2020). Historique des événements de la sécurité civile. https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset?q=historique+s%C3%A9curit%C3%A9&extras_organisation_principale=

Ministère de la Sécurité publique (MSP). (2025). Événements de sécurité civile. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/evenements-de-securite-civile>

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). (2018). Découpage administratif. Gouvernement du Québec. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/decoupages-administratifs>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2022). Sites de prélèvement d'eau. https://www.pes1.enviroweb.gouv.qc.ca/AtlasPCE/Proxy.ashx?http://www.servicesasgeo.m380.pes.si.qc/asgeoguichet/rest/services/Consultation/Sites_prelevements_eau/MapServer/exts/MetaDonneesRestSOE/MetadataResource/10/AfficherMetadata?f=htm&guid=241849a7-b9e5-4552-b049-edd996094cda

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2023). Bassins hydrographiques multiéchelles du Québec. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2025a). *Registre des aires protégées au Québec*. Données Québec. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/aires-protgees-au-quebec/resource/a69aed5c-eb1-4501-bc7e-9f4401b9cab7>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2025b). Sentinelle - Espèces exotiques envahissantes. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/especes-exotiques-envahissantes>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2018). Utilisation du territoire : Méthodologie et description de la couche d'information géographique. ftp://ftp.mddelcc.gouv.qc.ca/DONNEES_OUVERTES/Utilisation_territoire/Utilisation_territoire_MELCC_2017.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020). *Lacs participants du RSVL - Jeu de données*. Données Québec.

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/lacs-participants-au-reseau-de-surveillance-volontaire-rsvl/resource/6ae72566-7ef1-4d46-bffc-38dd9fa56fd1>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021a). *Répertoire des barrages*. <https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/default.asp>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021b). Utilisation du territoire 2018. <https://www.erudit.org/fr/revues/rseau/2007-v20-n1-rseau1691/015741ar/#:~:text=Par%20cons%C3%A9quent%2C%20les%20barrages%20zone,observ%C3%A9e%20en%20r%C3%Aggime%20d'inversion>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2022). Rôle d'évaluation foncière. <https://territoires.affmunqc.net/AccesDonnees/metadonnees/RoleFoncier.htm>

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). (2025). Cartographie de l'occupation des terres du Québec, [Jeu de données]. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/cartographie-de-l-occupation-des-terres-du-quebec>

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). (2022). Adresses Québec. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/adresses-quebec>

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). (2024). *Lits d'écoulements potentiels issus du LiDAR - Données Québec*. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/lits-d-ecoulements-potentiels-issus-du-lidar>

MRC des Pays-d'en-Haut. (2022). Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC des Pays-d'en-Haut 2022-2032 – Fusion administrative des différents chapitres.

OBV rivière du Nord. (2025). *iEAU : suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant de la rivière du Nord*. <http://abrinord.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=055667514eac476f8eb6fbde3cac1397>

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord). (2015). Portrait de la zone de gestion intégrée de l'eau d'Abrinord.

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord). (2016). *L'intégrité biotique de la rivière du Nord : évaluée par les macroinvertébrés*.

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord). (2023a). *Portrait de la zone de gestion intégrée de l'eau du Nord. Plan directeur de l'eau (Mise à jour de la 2e édition)*.

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord). (2023b). *Portrait interactif*. <https://abrinord.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=682d1d3664a947fd8b29c459acec6650>

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord). (2024). Présentation du Plan directeur de l'eau de la zone de gestion intégrée de l'eau de la rivière du Nord 2024-2034 (en attente d'approbation ministérielle).

RAPPEL. (2023). *Diagnostic du bassin versant du Grand Ruisseau dans le secteur de Saint-Sauveur*.

Réseau des milieux naturels protégés (RMN). (s. d.). *Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec*. <https://rmnat.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=728c2afa86434cd2b2ff24a4of3c24f7>

Solmatech. (2021). *Suivi de la qualité environnementale des eaux souterraines et de fontes des neiges 2021 - lieu d'élimination des neiges usées de Saint-Sauveur*.

Solmatech. (2022). *Suivi de la qualité environnementale des eaux souterraines et de fontes des neiges 2022 - lieu d'élimination des neiges usées de Saint-Sauveur*.

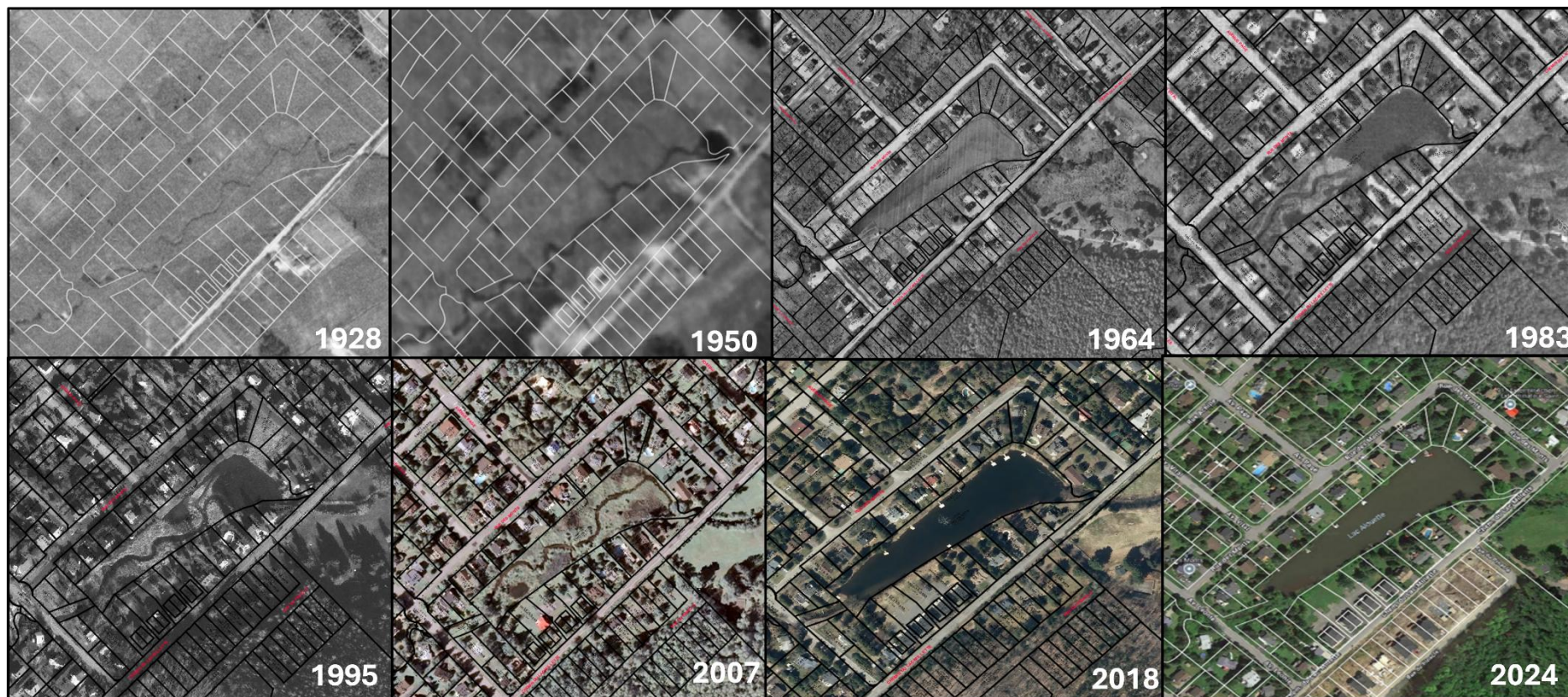
- Solmatech. (2023). *Suivi de la qualité environnementale des eaux souterraines et de fontes des neiges 2023 - lieu d'élimination des neiges usées de Saint-Sauveur.*
- Solmatech. (2025). *Suivi de la qualité environnementale des eaux souterraines et de fontes des neiges 2024 - lieu d'élimination des neiges usées de Saint-Sauveur.*
- Ville de Saint-Sauveur et Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord). (2024). *Inventaire de l'herpétofaune au sein du bassin versant du Grand ruisseau – saison 2024.*

14 Annexes

Annexe 1 : Code QR menant à la carte interactive du portrait-diagnostic du bassin versant du Grand ruisseau

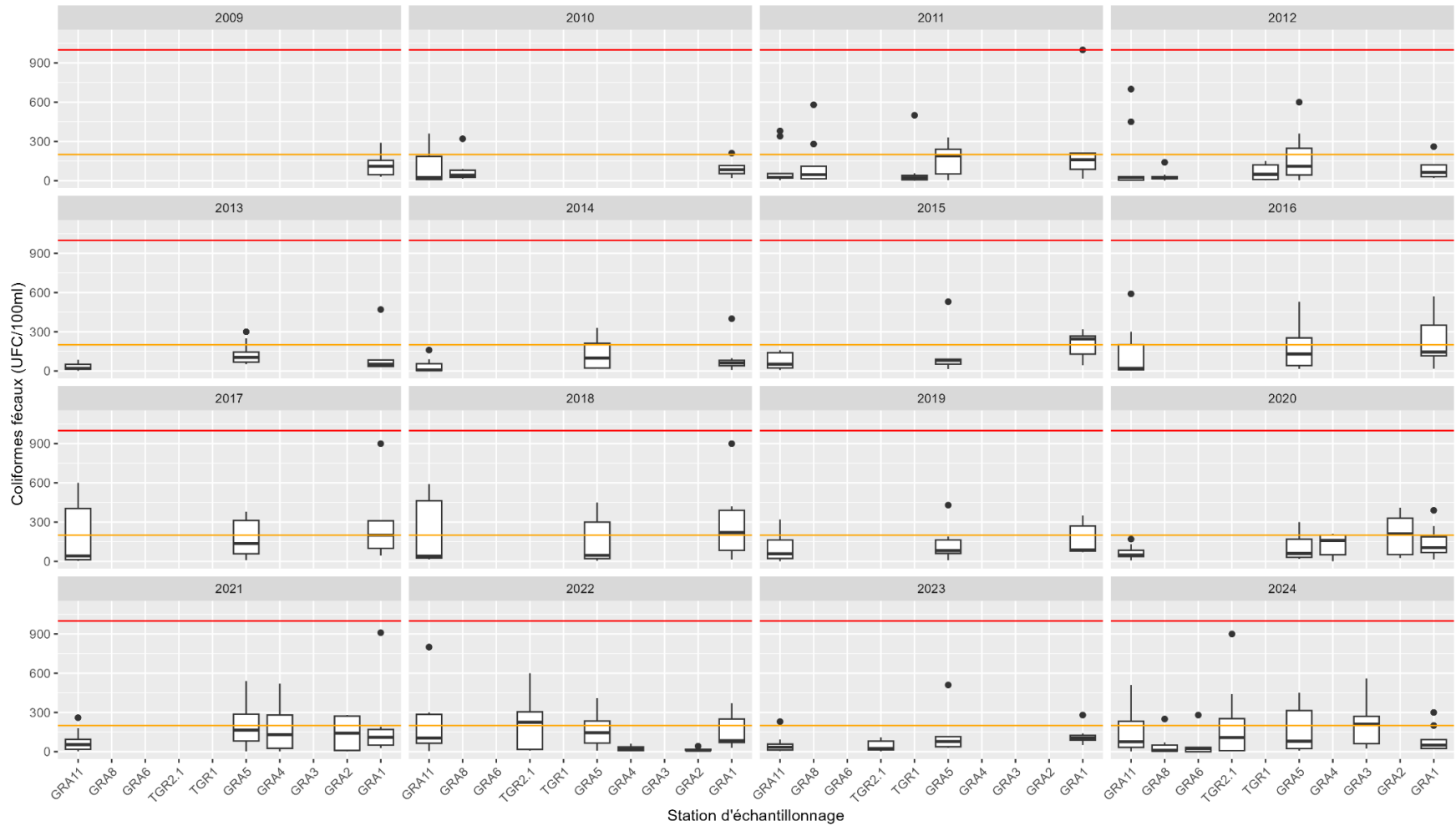


Annexe 2 : Évolution du lac Alouette entre 1928 et 2024

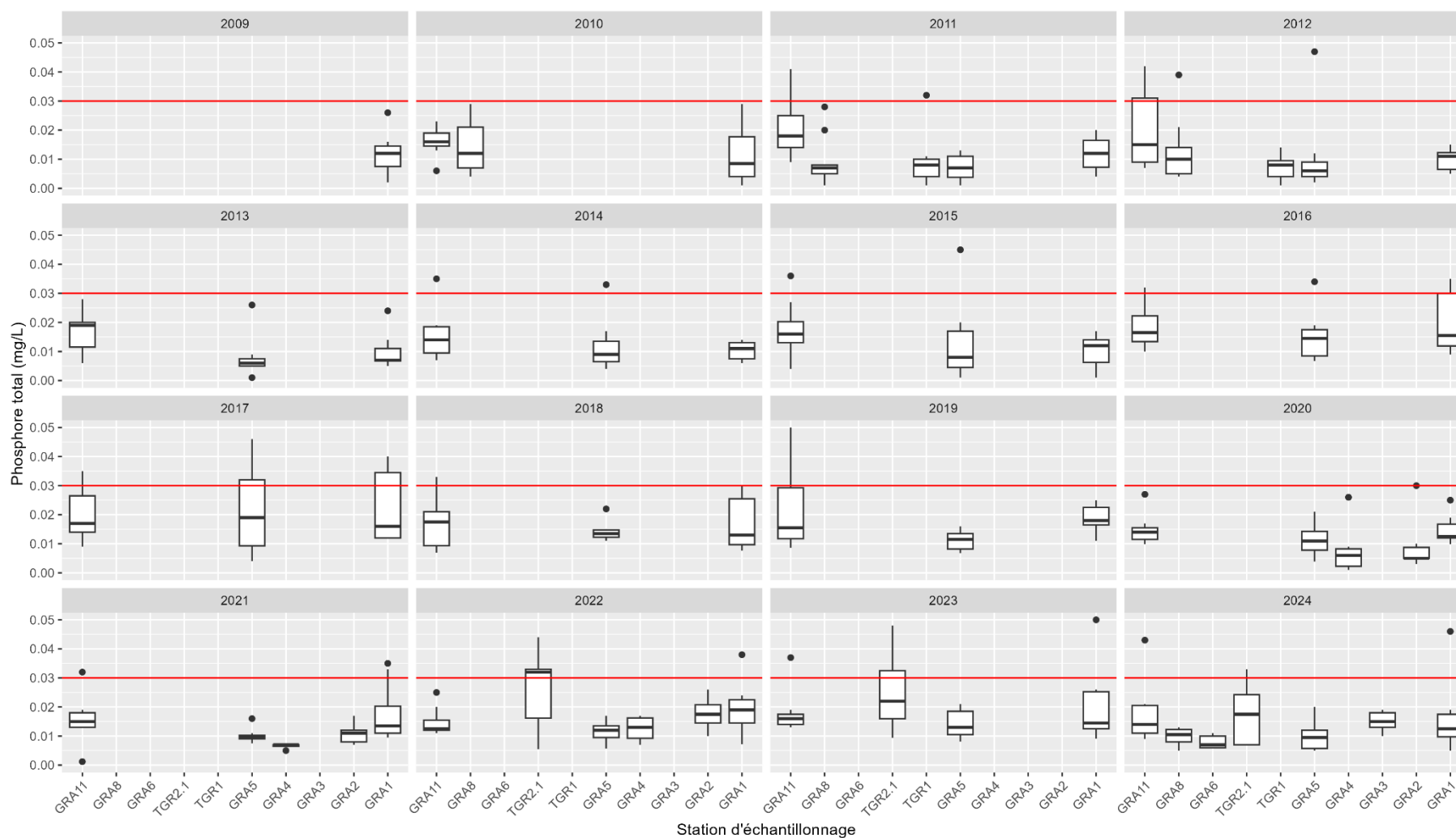


Images aériennes du lac Alouette (Google Earth, 2024). On peut constater qu'à l'origine, il s'agissait plutôt d'un milieu humide riverain du Grand ruisseau. Durant la deuxième moitié du XXe siècle, le développement résidentiel était marqué d'une tendance à convertir les milieux humides et cours d'eau en plans d'eau artificiels à des fins esthétiques et récréatives. Avec le temps, le lac Alouette a vu ses processus écologiques se restaurer passivement jusqu'au retour du milieu humide initial vers le début du XXIe siècle. En 2012, suivant une entente entre les résidents et la Ville de Saint-Sauveur, le milieu a été dragué afin de reconverter le milieu en lac artificiel. Depuis, les enjeux de sédimentation et d'eutrophisation se font de plus en plus sentir, enjeux démontrés visuellement par la couleur de l'eau sur la photo de 2024.

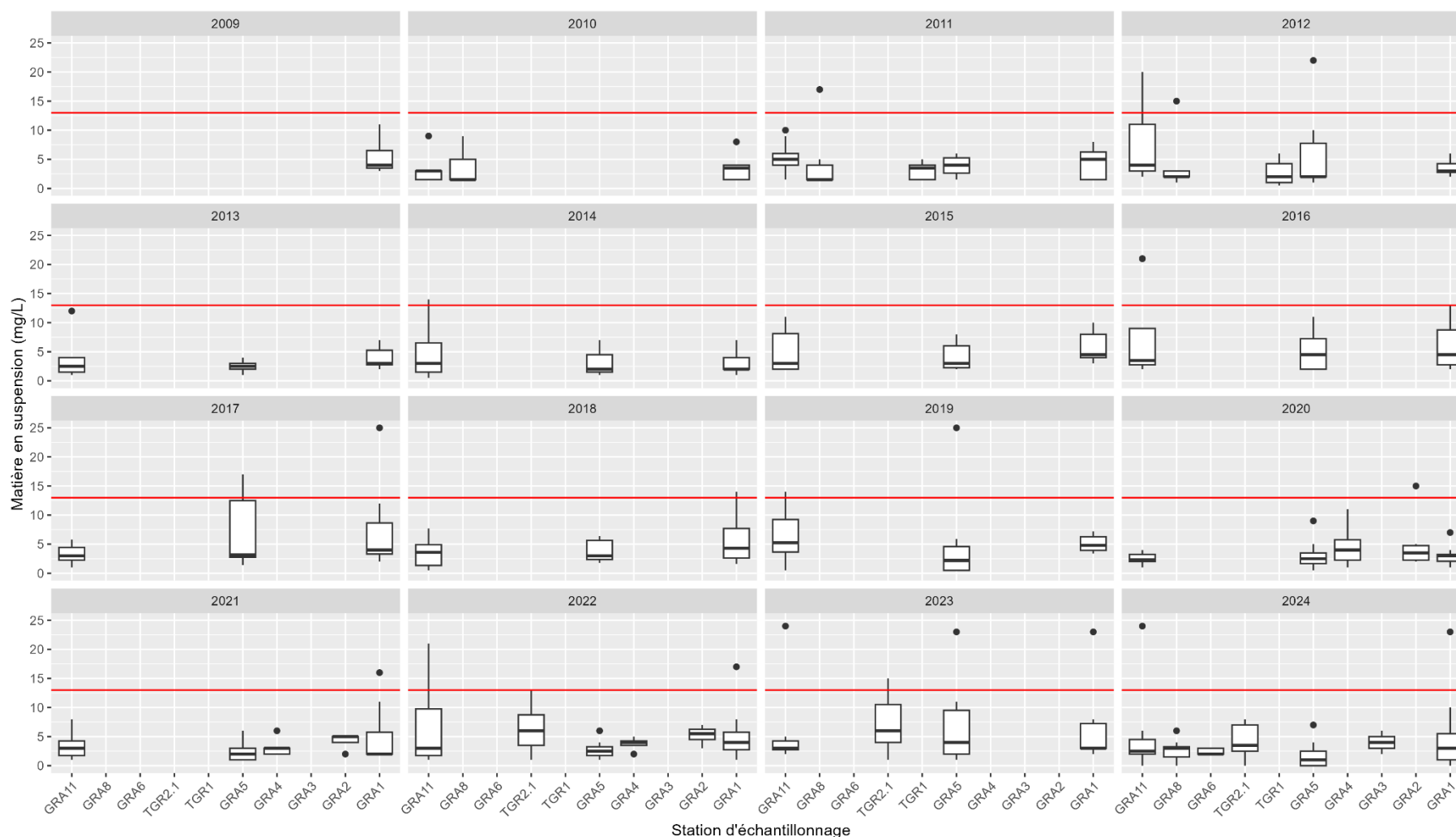
Annexe 3 : Données 2009-2024 du Programme de suivi mensuel de la qualité de l'eau (PSMQE) de l'OBV rivière du Nord



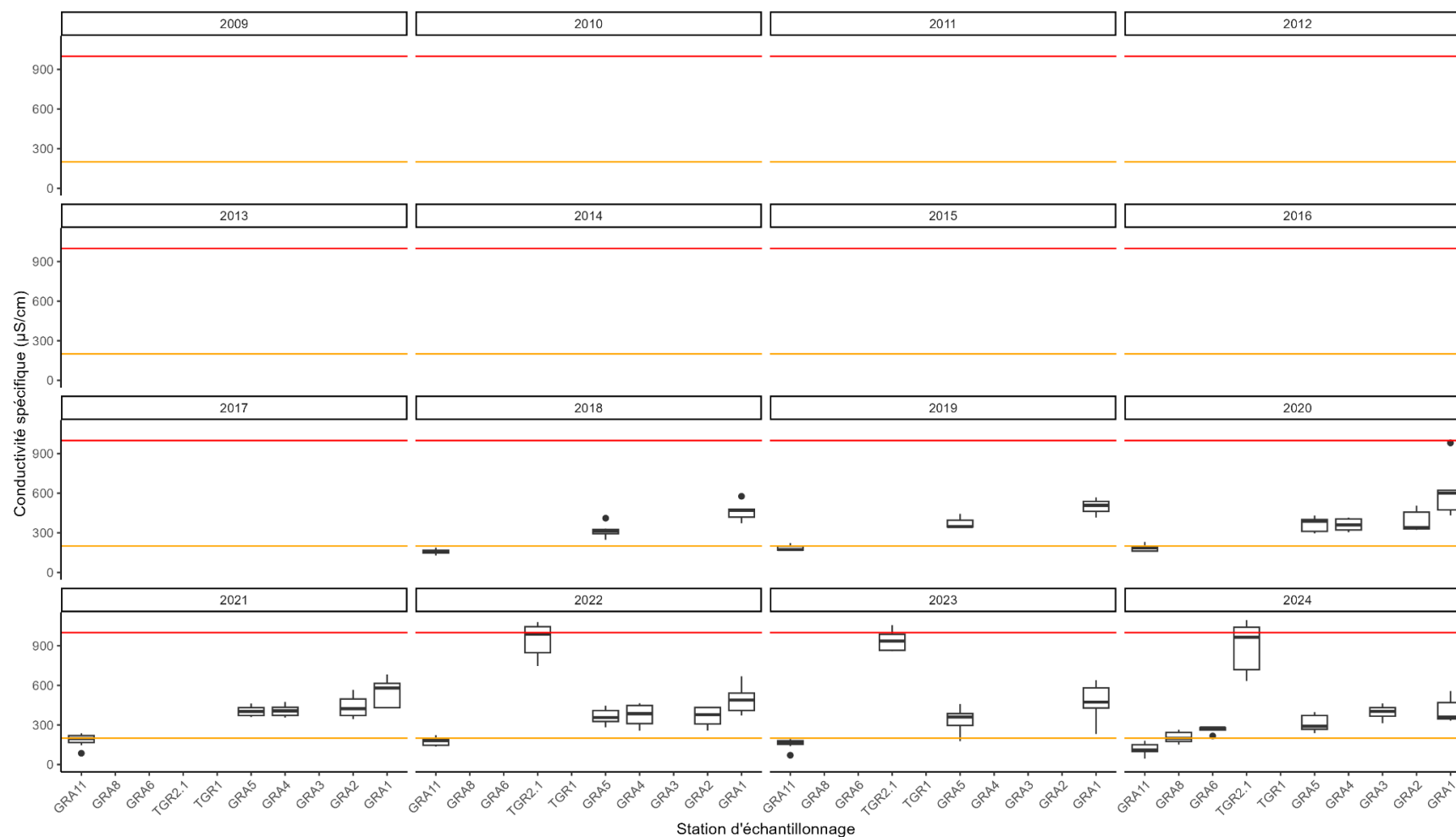
Concentrations en coliformes fécaux aux différentes stations d'échantillonnage du PSMQE entre 2009 et 2024. Ligne jaune : seuil de qualité de 200 UFC/100ml au-delà duquel la baignade est à éviter. Ligne rouge : seuil de qualité de 1000 UFC/100ml au-delà duquel toute activité nautique est à éviter. Pour les codes de stations d'échantillonnage, les lettres indiquent le cours d'eau échantillonné (GR= Grand ruisseau, TGR = tributaire du Grand ruisseau) et les chiffres indiquent le nombre de kilomètres séparant la station de l'exutoire du bassin versant.



Concentrations en phosphore total en traces aux différentes stations d'échantillonnage du PSMQE entre 2009 et 2024. Ligne rouge : seuil de qualité de 0,03 mg/L au-delà duquel le degré de contamination représente un risque d'eutrophisation. Pour les codes de stations d'échantillonnage, les lettres indiquent le cours d'eau échantillonné (GR= Grand ruisseau, TGR = tributaire du Grand ruisseau) et les chiffres indiquent le nombre de kilomètres séparant la station de l'exutoire du bassin versant.

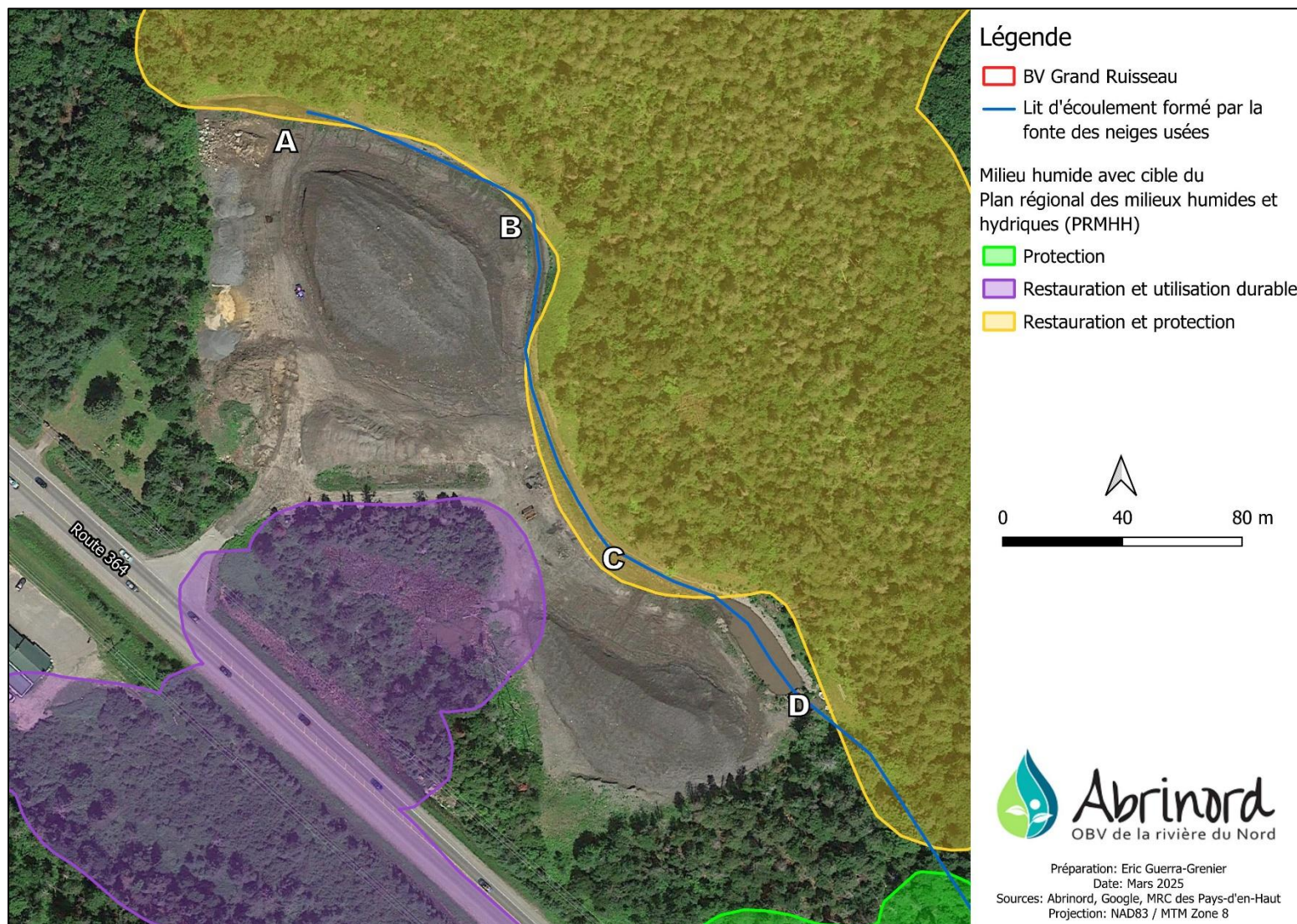


Concentrations en matières en suspension aux différentes stations d'échantillonnage du PSMQE entre 2009 et 2024. Ligne rouge : seuil de qualité de 13 mg/L au-delà duquel le degré de contamination représente un risque pour la vie aquatique. Pour les codes de stations d'échantillonnage, les lettres indiquent le cours d'eau échantillonné (GR= Grand ruisseau, TGR = tributaire du Grand ruisseau) et les chiffres indiquent le nombre de kilomètres séparant la station de l'exutoire du bassin versant.



Conductivité spécifique mesurée aux différentes stations d'échantillonnage du PSMQE entre 2009 et 2024. Ligne jaune : seuil de qualité de 200 $\mu\text{S/cm}$ au-delà duquel l'eau est dure. Ligne rouge : seuil de qualité de 1000 $\mu\text{S/cm}$ au-delà duquel l'eau est salée/polluée. Pour les codes de stations d'échantillonnage, les lettres indiquent le cours d'eau échantillonné (GR= Grand ruisseau, TGR= tributaire du Grand ruisseau) et les chiffres indiquent le nombre de kilomètres séparant la station de l'exutoire du bassin versant. À noter que, contrairement aux trois autres paramètres, le suivi de la conductivité spécifique n'a été ajouté au PSMQE qu'en 2018.

Annexe 4 : Carte et photos du lieu d'élimination de neige usée de la Ville de Saint-Sauveur



Carte du lieu d'élimination de neige usée. On y constate que le site a été aménagé dans un milieu humide aujourd'hui divisé en plusieurs parties, mais toutes visées par des cibles de protection selon le PRMHH de la MRC des Pays-d'en-Haut (2022). À noter que le lit d'écoulement n'est pas répertorié dans la GRHQ (2019), les lits d'écoulements potentiels issus du LiDAR (MRNF, 2024) ou le PRMHH (2022). Les lettres renvoient aux photos présentées ci-après.



A) Pied du monticule de neige vers la limite nord-ouest du site, formant la source du lit d'écoulement. On y note une eau déjà riche en matières en suspension. Crédit photo : Eric Guerra-Grenier.



B) Base du monticule de neige, montrant la quantité de matières organiques et minérales transportée lors des opérations de déneigement. Crédit photo : Eric Guerra-Grenier.



C) Lit d'écoulement résultant du ruissellement de l'eau de fonte année après année. Notons la turbidité et le film à la surface de l'eau, de même que le sol à nu dans le 10 mètres de tampon devant servir de bandes riveraines végétalisées. Crédit photo : Eric Guerra-Grenier.



D) Bassin de sédimentation à l'aval du lieu d'élimination de neige. Cet aménagement permet la sédimentation des matières en suspension, mais ne peut bloquer la circulation d'autres contaminants tels les chlorures. Crédit photo : Eric Guerra-Grenier.

Annexe 5 : Synthèse des effets positifs et négatifs de l'activité du castor (tiré de Fortin et al., 2001)

Effets jugés positifs

- **Stabilisation du milieu hydrique et des sols**
 - Augmentation de la superficie et du volume d'eau
 - Régularisation du cours d'eau en aval du barrage
 - Diminution de la vitesse de l'eau et de l'érosion des sols
 - Rétention temporaire des sédiments en amont
 - Diminution de la turbidité en aval
 - Maintien de la nappe phréatique et diminution des débits de pointe lors des crues printanières
- **Augmentation de la productivité**
 - Augmentation de la productivité des eaux froides par la hausse de température
 - Augmentation de la production d'invertébrés durant les premières années
 - Augmentation de la productivité primaire en amont du barrage
- **Accroissement de la biodiversité**
 - Amélioration de l'habitat de plusieurs mammifères tels que orignal, cerf de Virginie, rat musqué, loutre, vison, loup, coyote et ours noir
 - Création d'habitats pour la sauvagine, plusieurs espèces d'oiseaux chanteurs, les batraciens et plusieurs autres espèces
 - Contribution à la diversité du paysage par la modification de la succession des communautés végétales
- **Amélioration de l'habitat du poisson et de la capacité de production piscicole**
 - Création d'aires de repos, d'alimentation, et d'abri, de même que d'habitats d'hiver dans les ruisseaux peu profonds
 - Augmentation de la taille des poissons capturés en étang
- **Génération de retombées économiques**
 - Augmentation des possibilités de chasse, de pêche et de piégeage; location de droits pour pratiquer ces activités
 - Augmentation du potentiel pour l'observation, l'interprétation et la mise en valeur de la nature

Effets jugés négatifs

- **Impacts sur les infrastructures humaines**
 - Coupe d'arbres en bordure de terrains de villégiature
 - Inondation de sentiers, de routes et de voies ferrées
 - Blocage de tuyaux, ponceaux et ponts et risque de bris majeurs lorsqu'il y a rupture de barrage ou crue subite
- **Impacts sur les milieux riverains et hydriques**
 - Inondation de lots forestiers et de terres agricoles
 - Élimination temporaire du couvert végétal en bordure des plans d'eau
 - Diminution possible de l'oxygène disponible en raison du processus de décomposition
 - Contamination de certaines sources d'eau potable par le parasite *Giardia lamblia* dont est porteur le castor et qui peut affecter l'homme
- **Détérioration de l'habitat du poisson**
 - Entrave aux migrations des poissons
 - Colmatage et anéantissement des aires de fraie de salmonidés
 - Dans les eaux plus lentes et moins froides, hausse de température pouvant être néfaste à l'omble de fontaine
- **Coûts**
 - Coûts relatifs aux dommages
 - Coûts relatifs aux techniques d'intervention

Annexe 6 : Compte-rendu de la rencontre 1 du comité de bassin versant du Grand ruisseau

Compte rendu

Étaient présents :

Citoyens

- Marie De Bulle
- Michel Delorme

Secteur conservation

- Francis Brabant Ornithologue
- Chrystelle Matte-Richer CRE Laurentides

Secteur municipal

- Brigitte Voss Directrice du Service de l'environnement et du développement durable
- Johanna Riboulet Agente en environnement
- Émie Labonté-David Coordinatrice en environnement
- Julien Charest-Landry Directeur du Service des Travaux publics

Secteur économique

- Marie-Josée Trudeau Habitations des Monts
- David Dufour Sommets Saint-Sauveur

Étaient absents :

- Linda Young Citoyenne
- Johnathan Rogers Association de lac
- Steven Nakashima Association de lac
- El-Hadi Hammouda Association de lac
- Jimmy Stein Mont-Habitant
- Athanasios Mihou Éco-corridors laurentiens
- Sébastien Bouchard Directeur du Service du Génie

Était également présente à titre d'animatrice, Marie-Pénélope Guay, et à titre de secrétaire, Laurie Paradis, chargée de mobilisation de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord.

Introduction

1. *Mot de bienvenue de la Ville de Saint-Sauveur*

Mme Voss accueille les participants et présente l'OBV rivière du Nord.

2. *Tour de table*

Mme Guay invite les participants à se présenter.

3. *Mise en contexte*

Mme Guay rappelle la notion d'un bassin versant, puis elle présente plus spécifiquement le bassin versant du Grand ruisseau situé sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur. Elle enchaîne en présentant que la motivation à concevoir le plan directeur du bassin versant du Grand ruisseau est surtout de réfléchir à un plan réaliste et adapté afin d'agir vis-à-vis des problématiques relevées, étant notamment la mauvaise qualité de l'eau, les inondations, l'érosion et la perte d'habitats.

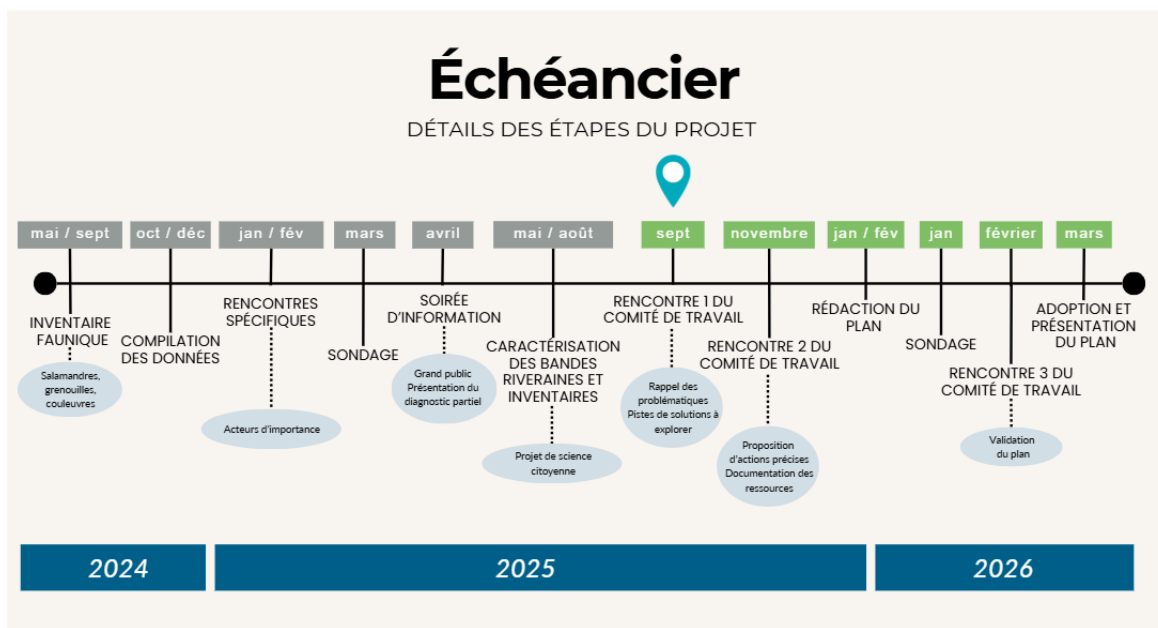
4. *Objectifs du projet*

Mme Guay poursuit en présentant que l'objectif porteur du projet est d'améliorer la qualité du cours d'eau du Grand ruisseau, le tout en s'harmonisant avec les activités pratiquées. Afin de l'atteindre, la conception du plan directeur du bassin versant du Grand ruisseau servira d'outil pour planifier les actions qui seront réalisées au cours des cinq prochaines années. Le processus de conception du plan d'action s'appuie sur trois grands axes : l'acquisition de connaissance et la rédaction du diagnostic, la documentation des préoccupations des acteurs ainsi que la mise en place d'un comité de bassin versant. Les deux étapes précédentes ont été réalisées antérieurement et Mme Guay explique que la première rencontre du comité de bassin versant débute la troisième étape du projet.

Le comité de bassin versant est composé de personnes provenant des secteurs économique, municipal, citoyen, de conservation et des associations de lac. Celui-ci contribuera à chercher des solutions et à prioriser les actions qui figureront dans le plan qui sera réalisé sur une période de cinq ans.

5. *Échéancier du projet*

Mme Guay présente l'échéancier du projet suivant :



Retour sur le portrait-diagnostic

6. Bref retour sur le portrait-diagnostic et rappel des problématiques

Mme Guay présente les dix problématiques soulevées par le portrait-diagnostic du bassin versant du Grand ruisseau. Celles-ci ont été présentées sous trois grands thèmes:

- Hydrologie et qualité de l'eau :
 1. Hydrographie :
 - La présence de ponceaux problématiques
 - L'eutrophisation des lacs (vieillessement accéléré des lacs)
 2. Bandes riveraines
 - Bandes riveraines en mauvais état, les empêchant de remplir leur rôle de protection des lacs et cours d'eau
 3. Milieux humides
 - Les milieux humides représentent une faible superficie du territoire du bassin versant du Grand ruisseau, ce qui réduit leur capacité naturelle à filtrer l'eau et à soutenir la biodiversité
 - Des pressions anthropiques causent leur dégradation progressive
 4. Qualité de l'eau
 - Enjeu de présence de coliformes fécaux dans le Grand ruisseau et ses tributaires

- Enjeu de haute conductivité spécifique (eau salée) dû au dépôt à neige
- 5. Érosion
 - Présence de foyers d'érosion causant un apport de matières en suspension (sédiments)
- 6. Zones inondables
 - Risques d'inondations augmentés avec les changements climatiques
- Caractéristiques écologiques
 - 7. Espèces exotiques envahissantes
 - Espèces exotiques qui causent une perte de la biodiversité et des habitats naturels
 - 8. Conservation des milieux naturels
 - Le territoire du bassin versant du Grand ruisseau possède des milieux naturels avec un indice d'intérêt pour la conservation peu élevé. Toutefois, plusieurs milieux ont été ciblés pour la conservation dans le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC (2022) ainsi que dans le Plan de conservation de la ville (Éco-corridors laurentiens, 2023).
- Activités humaines
 - 9. Activités touristiques
 - Deux stations de ski puisent leur eau dans le Grand ruisseau, causant une pression sur la ressource en eau
 - 10. Barrages anthropiques
 - Barrages qui servent majoritairement à créer des plans d'eau artificiels, ce qui cause un enjeu de sédimentation (envasement)
 - Les barrages empêchent la connectivité écologique de la faune entre l'amont et l'aval

11. Projets et actions réalisés par la Ville de Saint-Sauveur

Avant d'amorcer les discussions sur les solutions, Mme Guay présente les projets et les actions menés par la Ville de Saint-Sauveur afin de répondre aux problématiques du territoire.

De plus, Mme Guay rappelle les actions qui sont faites concernant le lieu d'élimination de neiges usées.

12. Retour sur les résultats du sondage de priorisation des problématiques

Mme Guay présente au comité les résultats du sondage de priorisation des problématiques, qui a permis d'établir l'ordre de priorité et ainsi déterminer l'ordre dans lequel les problématiques allaient être discutées.

Avant de commencer les discussions sur les pistes de solutions, Mme Voss stipule que le plan d'action élaboré dans le cadre de cette démarche sera présenté au conseil municipal en vue d'être adopté. Il servira de levier d'engagement auprès de toutes personnes concernées par la mise en œuvre des solutions. Les objectifs du comité de bassin versant sont d'assurer la création d'un plan adapté aux réalités de tous les acteurs,

d'assurer l'inclusion des personnes concernées par la mise en œuvre du plan et de prioriser les actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau du Grand ruisseau.

Atelier de réflexion sur les pistes de solutions

13. *Réflexion sur les pistes de solutions pour chaque problématique*

Problématique : Conservation des milieux naturels et des milieux humides

Mme Voss précise que la Ville de Saint-Sauveur possède un plan de conservation des milieux naturels, humides et hydriques comprenant des actions qui permettront de répondre à cette problématique. De plus, la campagne *Biodiversité en tête* réalisée par la Ville, qui fait la promotion de création d'habitats et de la sensibilisation, permet également de répondre à cette problématique.

Il est ensuite discuté d'inclure davantage les citoyens dans la sensibilisation. Mme De Bulle mentionne que certains citoyens ignorent avoir un milieu naturel ou humide sur leur terrain. Cette dernière rajoute qu'un partenariat avec un propriétaire pourrait aider à conserver les milieux sur les terrains privés, par exemple en délimitant les aires à conserver pour empêcher les actions ou le passage. La création d'un comité pourrait permettre la mobilisation des citoyens qui possèdent de grands boisés avec une haute valeur écologique. Un incitatif financier est également soulevé comme proposition afin d'inciter les propriétaires à miser sur la protection de leur terrain.

M. Brabant rajoute qu'il est important de valoriser la participation citoyenne, et ajoute l'idée de réaliser une vitrine pour la biodiversité qui permettrait de poser l'exemple. Cette vitrine pourrait présenter des plantes indigènes qui sont importantes à protéger comme elles rendent plusieurs services écosystémiques. Mme Voss renchérit en expliquant que le lac à Nymark appartient à la Ville et pourrait être un bon endroit pour réaliser ce type de projet. La restauration des milieux humides et hydriques serait éventuellement possible grâce à des fonds gouvernementaux. Une étude de faisabilité de restauration du milieu humide bordant le lac à Nymark pourrait permettre ensuite de le transformer en projet vitrine.

Les solutions proposées sont les suivantes :

- Lier les actions du Plan de conservation des milieux naturels de la Ville de Saint-Sauveur qui sont en lien avec cette problématique;
- Continuer les inventaires fauniques pour mieux connaître les milieux, notamment les milieux ouverts/friches, comme les monts de ski;
- Réaliser davantage de sensibilisation auprès des citoyens pour encourager la conservation des milieux naturels;
- Cibler les propriétaires de grands boisés pour les informer de la valeur écologique de leur terrain (via la formation d'un comité de grands boisés, par exemple);

- Mettre en place des incitatifs différents pour les propriétaires pour miser sur la protection de leur terrain, comme des mesures d'écofiscalité, par exemple;
- Installer des panneaux d'interprétation dans les milieux naturels de la Ville;
- Restaurer le milieu humide bordant le lac à Nymark afin d'en faire une vitrine pour la biodiversité, en commençant par une étude de faisabilité.

Problématique : Qualité de l'eau

Concernant la problématique des coliformes fécaux, Mme Voss rappelle que la Ville effectue actuellement une campagne d'inspection et de remplacement des installations septiques individuelles vieillissantes qui pourraient en être la cause, en plus de réaliser une campagne de suivi de la qualité de l'eau afin de trouver les sources de la contamination en coliformes fécaux sur le bassin versant.

Concernant la problématique de l'apport en azote dans le cours d'eau causée par la neige artificielle, M. Dufour explique qu'il n'est pas certain de sa véracité, puisque la neige créée artificiellement est fabriquée avec de l'air et de l'eau, qu'il n'y a pas d'additif ajouté à l'eau pour la création de la neige artificielle, et que celle-ci fond et retourne dans le cours d'eau de provenance.

Cependant, M. Dufour mentionne qu'avec les changements climatiques, les pluies abondantes créent davantage d'érosion et causent une accumulation de sédiments et de boues au lac à Nymark, situé en aval du Sommet Saint-Sauveur. Il est proposé d'évaluer la possibilité d'implanter un bassin de rétention ou de planter davantage d'espèces de plantes qui pourraient limiter l'érosion et l'apport de sédiments au lac.

Concernant la contamination de l'eau par le lieu d'élimination de neiges usées, M. Dufour explique avoir remarqué depuis les dernières années que les opérations de déneigement enlèvent la neige dans les fossés, ce qui augmente la quantité de neige entreposée. L'idée de repenser les opérations de déneigement est soulevée. M. Charest-Landry explique qu'il est nouvellement directeur des travaux publics depuis quelques mois et investiguera pour en savoir plus.

Les solutions proposées sont les suivantes :

- Continuer la campagne d'inspection et de remplacement des installations septiques individuelles vieillissantes;
- Continuer la campagne de suivi de la qualité de l'eau afin de trouver les sources de la contamination;
- Évaluer la possibilité d'installer des bassins de sédimentation pour limiter l'eau en provenance des monts de ski;
- Revoir les pratiques de déneigement pour limiter la quantité de neige entreposée dans le lieu d'élimination de neiges usées;
- Revoir à la baisse les quantités d'utilisation d'abrasifs;
- Considérer la possibilité d'instaurer de nouvelles écoroutes.

Problématiques : Érosion et bandes riveraines

Mme Voss souligne que la Ville de Saint-Sauveur réalise plusieurs réparations des foyers d'érosion depuis l'étude du RAPPEL en 2022, notamment pour les chantiers de construction, lesquels sont surveillés par la Ville de manière hebdomadaire. Cependant, cette dernière souligne qu'avec l'épisode de pluies intenses survenu plus tôt cet été, le diagnostic de foyers d'érosion serait à réviser.

Mme Voss explique qu'un nouveau règlement de gestion des eaux pluviales a récemment été adopté par le conseil municipal afin que tout projet immobilier gère ses eaux pluviales *in situ* (Règlement 590-2025 relatif à la gestion des eaux pluviales, entré en vigueur depuis le 28 juillet 2025). L'aménagement de jardins de pluie pourrait également être encouragé sur les terrains privés des citoyens. À ce sujet, Mme Matte-Richer souligne que l'OBV Yamaska, qui avait l'expertise pour réaliser des jardins de pluie, a cessé d'en faire, et que, jusqu'à présent, aucun autre OBV n'offre cette expertise. Il est discuté d'évaluer la possibilité de transférer la connaissance à l'OBV rivière du Nord, afin de développer l'expertise des jardins de pluie. Il serait intéressant par la suite que l'OBV devienne un collaborateur dans l'offre d'accompagnement des résidents. Enfin, la proposition de mettre en place des subventions écologiques pour l'implantation de jardins de pluie est soulevée.

Mme De Bulle mentionne que les bassins de rétention étagés représentent aussi une solution intéressante, puisqu'ils sont esthétiquement beaux et efficaces contre l'érosion. Elle souligne que des aménagements attrayants de bandes riveraines pourraient convaincre les citoyens de faire de même, et que la Ville pourrait promouvoir certains exemples ou guider les citoyens vers des ressources. Mme Voss explique que la Ville ne peut pas référer spécifiquement des entrepreneurs, mais elle peut donner des informations quant aux solutions à mettre en place pour avoir une bande riveraine conforme et fonctionnelle.

Concernant les bandes riveraines, Mme Riboulet propose de créer des aménagements de bandes riveraines autour des lacs qui pourraient inspirer d'autres citoyens. Le Lac à Nymark a été soulevé une seconde fois comme un endroit potentiel qui pourrait servir de vitrine. Il a été discuté d'instaurer des bandes riveraines ou des bassins de rétention comme site modèle, afin de montrer l'exemple aux citoyens. Des activités comme un concours photo pourraient également faire connaître l'initiative et les types d'aménagement permis.

Enfin, Mme De Bulle soulève la problématique de chutes d'arbres qui entravent le cours d'eau, et comment les citoyens ne savent pas comment agir dans une situation de la sorte. Elle propose de sensibiliser les citoyens à ce genre de situation. Mme Voss explique que la stabilisation des rives est essentielle à la préservation des arbres.

Les solutions proposées sont les suivantes :

- Réviser le rapport des foyers d'érosion réalisé par le RAPPEL et poursuivre les efforts;

- Sensibiliser les promoteurs de projets au contrôle d'érosion avec la promotion des solutions du règlement 590-2025 relatif à la gestion des eaux pluviales de la Ville concernant la gestion de l'eau *in situ*;
- Évaluer la possibilité de mettre en place des subventions écologiques pour l'implantation de jardins de pluie;
- Transformer le lac à Nymark comme vitrine pour la biodiversité en y instaurant des exemples d'aménagement de bandes riveraines ou de bassins de rétention;
- Sensibiliser et encourager la stabilisation des bandes riveraines en terrains privés.

Problématique : Ponceaux problématiques et eutrophisation des lacs

Mme Voss explique que la Ville effectue des campagnes de surveillance et d'entretien des ponceaux publics, et que ces efforts continueront pour limiter la problématique. Pour les ponceaux privés, la Ville s'engage à continuer la sensibilisation auprès des propriétaires concernant l'entretien.

Concernant les lacs, la Ville possède déjà un règlement sur l'utilisation des pesticides et engrais chimiques. Une sensibilisation continue est en cours. La Ville continuera également ses efforts de surveillance des lacs.

Les solutions proposées sont les suivantes :

- Continuer l'entretien des ponceaux publics par la Ville;
- Sensibiliser les propriétaires de ponceaux privés à leur entretien;
- Sensibiliser les citoyens au règlement sur l'utilisation des pesticides et engrais chimiques;
- Continuer la surveillance des lacs.

Problématique : Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Mme Matte-Richer explique que les conseils régionaux de l'environnement (CRE) ont obtenu le mandat de réaliser une stratégie pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) pour chaque région. La livraison de ces stratégies régionales est prévue d'ici deux ans.

Mme Voss souligne que la Ville a réalisé cette année une sensibilisation auprès des citoyens, et que plusieurs ressources se trouvent sur le site web, notamment la carte interactive Sentinelle. Il est discuté de poursuivre les efforts de sensibilisation du projet de science citoyenne (via la plate-forme *iNaturalist*) pour identifier la présence des espèces exotiques et envahissantes sur le territoire.

Les solutions proposées sont les suivantes :

- Élaborer une stratégie pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE);
- Poursuivre le projet de science citoyenne (via la plate-forme *iNaturalist*) pour identifier la présence des espèces exotiques et envahissantes sur le territoire.

Problématique : Barrages anthropiques

Cette problématique n'a pas été discutée.

Problématique : Activités touristiques

Il a été convenu en groupe de retirer cette problématique, étant donné qu'elle n'est pas prioritaire et que très peu de solutions sont possibles.

Problématique : Zones inondables

Cette problématique n'a pas été discutée.

Mot de la fin

14. Calendrier des prochaines rencontres

Mme Guay mentionne que la prochaine rencontre du comité aura lieu le jeudi 6 novembre, de 18 h à 20 h, à la Salle du Conseil de la Ville de Saint-Sauveur. Les détails seront envoyés par courriel.

15. Remerciements

Mme Guay remercie chaque membre du comité pour leur participation à cette première rencontre. Elle explique qu'un travail sera fait à l'interne afin de réviser les problématiques et les solutions proposées. Ce résultat sera présenté à la prochaine rencontre.

Annexe 7 : Compte-rendu de la rencontre 2 du comité de bassin versant du Grand ruisseau

Compte rendu

Étaient présents :

Citoyens

- Michel Delorme

Associations de lac

- El-Hadi Hammouda Association du lac Lac-Prévost
- Sophie De Caen, Association du lac Millette
représentant Steven Nakashima

Secteur conservation

- Francis Brabant Ornithologue
- Caroline Dionne CRE Laurentides

Secteur municipal

- Brigitte Voss Directrice du Service de l'environnement et du
développement durable
- Johanna Riboulet Agente en environnement
- Émie Labonté-David Coordinatrice en environnement

Secteur économique

- Jimmy Stein Mont-Habitant

Étaient absents :

- Marie De Bulle Citoyenne
- Linda Young Citoyenne
- Johnathan Rogers Association de lac
- Marie-Josée Trudeau Habitants des Monts
- David Dufour Sommets Saint-Sauveur
- Athanasios Mihou Éco-corridors laurentiens
- Sébastien Bouchard Directeur du Service du Génie
- Julien Charest-Landry Directeur du Service des Travaux publics

Étaient également présentes à titre d'animatrices, Marie-Pénélope Guay, chargée de projets, et Laurie Paradis, chargée de projets en mobilisation de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (OBV rivière du Nord).

Introduction

1. *Mot de bienvenue*

Mme Guay accueille les participants à la deuxième rencontre du comité de bassin versant.

2. *Tour de table*

Mme Guay invite les participants à se présenter.

3. *Brève mise en contexte et rappel de l'échéancier*

Mme Guay rappelle l'objectif du projet, qui est la construction d'un plan directeur de l'eau à l'échelle du bassin versant du Grand ruisseau. Le but est l'amélioration de la qualité de l'eau, tout en s'harmonisant avec les activités pratiquées. La construction de ce plan directeur se fait principalement avec le comité de bassin versant. En effet, le but de ce comité est la création du plan de manière concertée et collective. Afin d'assurer le succès du plan, il est nécessaire de mettre en place des solutions qui sont réalistes selon les réalités de chaque secteur, adaptées aux ressources disponibles et collectives avec la participation de tous les secteurs présents.

Mme Guay présente rapidement l'échéancier du projet. Elle rappelle que les premières étapes, réalisées depuis 2024, ont servi à l'acquisition de connaissances afin d'établir les problématiques présentes sur le territoire. Ces dernières ont été présentées lors de la rencontre d'information en avril et la première rencontre du comité en septembre dernier. Les étapes suivantes seront la rédaction du plan et la 3^e rencontre du comité pour une adoption du plan en mars 2026.

Mme Guay poursuit en rappelant le rôle que les représentants du comité portent. Ceux-ci ont la responsabilité de représenter le secteur dans lequel ils se trouvent, et de réfléchir aux ressources que ce secteur peut amener dans la réalisation des actions. Comme représentant du comité, le rôle à porter durant la soirée sera de participer aux discussions, de proposer des pistes de solutions et de partager les préoccupations de son secteur face aux différentes problématiques.

Enfin, un gabarit du plan est présenté. Mme Guay explique plus précisément que le plan directeur du Grand ruisseau contiendra le diagnostic du territoire, contenant les problématiques, ainsi qu'un plan d'action qui permettra de répondre aux problématiques. C'est sur ce plan d'action que le comité travaillera aujourd'hui. Tel que mentionné précédemment, le plan visé sera collectif, soit avec une implication diversifiée de chaque secteur, réaliste, en privilégiant la qualité plutôt que la quantité et en respectant les ressources disponibles, ainsi que mesurable sur une échelle de cinq ans.

Comité de bassin versant du Grand ruisseau

Rencontre 2

Le 6 novembre, à 18 h

Salle du conseil, Saint-Sauveur

Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coût
						\$
						\$\$
						\$\$\$

Mme Guay explique en détail chaque colonne du plan d'action :

- La colonne Action comprend l'énoncé de l'action à mettre en œuvre;
- La colonne Indicateur de suivi est une cible qui permettra de mesurer la réalisation de l'action;
- La colonne Responsable indique quel secteur ou acteur prendra en charge la réalisation de l'action. Un seul acteur est recherché dans cette colonne;
- La colonne Collaborateurs indique quels acteurs peuvent aider le responsable dans la réalisation de l'action. Il peut y en avoir plus qu'un;
- La colonne année de début donne l'année où l'action sera commencée. Mme Guay rappelle que, pour qu'un plan soit réaliste, les actions doivent être réparties sur l'échelle de temps de 5 ans;
- La colonne Ressources disponibles spécifie les ressources pouvant aider à la réalisation de l'action, comme des programmes de financement, du matériel ou une expertise précise, des connaissances particulières, etc.;
- La colonne Échelle de coût indique, sur une échelle à trois niveaux, le coût de l'action. Un « \$ » indique une action peu coûteuse, un « \$\$ » indique une action moyennement coûteuse, et un « \$\$\$ » indique une action très coûteuse.

Problématiques révisées et objectifs du plan d'action

4. Présentation des problématiques révisées

Mme Guay explique au comité que, suite à la première rencontre de comité, l'OBV rivière du Nord a travaillé afin d'optimiser les problématiques. De ce fait, les 10 problématiques ont été rassemblées en 5 problématiques. Certaines problématiques ont également été développées en sous-enjeux. Ces derniers sont les suivants :

- 1- Manque de conservation des écosystèmes naturels
 - Enjeu A : Faible pourcentage d'aires protégées
 - Enjeu B : Faible connectivité écologique
- 2- Mauvaise qualité de l'eau
 - Enjeu C : Contamination en coliformes fécaux
 - Enjeu D : Contamination en chlorures

- Enjeu E : Apport en matières en suspension
- Enjeu F : Apport en nutriments
- 3- Bandes riveraines artificialisées ou à améliorer
- 4- Propagation d'espèces exotiques envahissantes
- 5- Inondations
 - Enjeu G : Manque de connaissances
 - Enjeu H : Hausse des débits de pointe et de crue lors des épisodes de pluies intenses causées par les changements climatiques

5. *Présentation des objectifs du plan d'action*

Suite à cela, Mme Guay explique au comité que des objectifs ont été formulés afin de répondre à chaque problématique ou enjeu. Ceux-ci ont été présentés lors de l'atelier de co-construction des actions de la présente rencontre. La liste des objectifs est présentée ci-bas :

- 1- Manque de conservation des écosystèmes naturels
 - Enjeu A : Faible pourcentage d'aires protégées
 - Objectif 1.1 : Accroître la conservation et la mise en valeur des milieux naturels en protégeant, restaurant ou créant au moins 10 % d'aires protégées dans le bassin versant du Grand ruisseau, afin de maintenir la biodiversité et les services écologiques.
 - Enjeu B : Faible connectivité écologique
 - Objectif 1.2 : Favoriser la connectivité écologique entre les milieux naturels du territoire
- 2- Mauvaise qualité de l'eau
 - Enjeu C : Contamination en coliformes fécaux
 - Objectif 2.1 : Améliorer la qualité de l'eau du Grand ruisseau en atteignant une concentration moyenne d'E. coli inférieure à 200 UFC/100 ml dans les stations d'échantillonnage, en travaillant avec les acteurs du milieu pour mettre en place des solutions durables
 - Enjeu D : Contamination en chlorures
 - Objectif 2.2 : Réduire à la source l'apport en chlorures et autres contaminants dans le Grand ruisseau en optimisant les pratiques de déneigement et en améliorant la gestion du site d'entreposage de la neige, afin d'atteindre une concentration inférieure à 200 mg/L
 - Enjeu E : Apport en matières en suspension
 - Objectifs 2.3 : Diminuer le nombre de foyers d'érosion actifs dans le bassin versant du Grand ruisseau d'au moins 50 % en mettant en place des bonnes pratiques de gestion des sols
 - Enjeu F : Apport en nutriments
 - Objectif 2.4 : Réduire à la source l'apport en nutriments (phosphore et azote) vers les lacs et cours d'eau du bassin versant en mettant en œuvre des pratiques urbaines durables, afin de prévenir l'eutrophisation et maintenir la qualité actuelle de l'eau

- 3- Bandes riveraines artificialisées ou à améliorer
 - Objectif 3.1 : Augmenter la présence des trois strates de végétation dans les bandes riveraines en collaboration avec les propriétaires riverains afin de renforcer la biodiversité et la stabilité des berges, tout en assurant leur maintien par un suivi régulier
- 4- Propagation d'espèces exotiques envahissantes
 - Objectif 4.1 : Protéger les milieux naturels du Grand ruisseau en limitant la propagation des plantes et animaux exotiques et envahissants grâce à des actions de contrôle et d'éducation
- 5- Inondations
 - Enjeu G : Manque de connaissances
 - Objectif 5.1 : Acquérir des connaissances sur les zones inondables du territoire
 - Enjeu H : Hausse des débits de pointe et de crue lors des épisodes de pluies intenses causées par les changements climatiques
 - Objectif 5.2 : Favoriser la capacité de rétention et de ralentissement des eaux pluviales du territoire

Mme Guay précise que le comité peut se prononcer sur les objectifs, et ceux-ci seront sujets à changement. Concernant l'objectif 1.1, M. Stein demande comment la cible de 10% a été décidée, et qu'est-ce que ça représente. Mme Voss répond que le 10% représente la superficie totale du bassin versant, et que cette cible a été déterminée afin de contribuer à l'objectif de 30% d'aires protégées d'ici 2030 du Canada. Il est proposé par le comité d'inclure les lacs dans le calcul d'aires protégées.

Atelier de co-construction du plan d'action

6. Explication de la démarche

Mme Paradis poursuit en expliquant la démarche prévue pour l'atelier de co-construction du plan d'action. Plus précisément, les participants sont invités à compléter la planification des actions proposées lors de la première rencontre et de proposer de nouvelles actions afin de répondre aux objectifs. Ainsi, durant une discussion dirigée par Mme Guay et Mme Paradis, les participants ont discuté des actions pertinentes pour chacun des dix objectifs et en tentant au mieux de compléter le tableau suivant :

Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coût
						\$
						\$\$
						\$\$\$

Il était important de respecter les critères du plan dans la proposition d'actions, soit qu'il soit collectif, réaliste et mesurable.

7. *Réflexion individuelle sur les ressources disponibles*

Il a été décidé de ne pas réaliser la réflexion individuelle sur les ressources disponibles. Au lieu de cela, Mme Paradis a simplement expliqué les différents types d'actions qui peuvent apparaître au plan, soit :

- Sensibilisation et communication : Action qui consiste à informer au sujet des enjeux et des bonnes pratiques;
- Acquisition de connaissances : Action qui consiste à obtenir des connaissances ou des données (autant qualitatives que quantitatives);
- Mobilisation : Action qui consiste à engager d'autres acteurs pour la mise en action;
- Règlementation : Action qui consiste à implanter un règlement;
- Intervention terrain : Action qui consiste à réaliser une intervention ou un projet sur le terrain.

Mme Paradis a réitéré que les représentants du comité représentent leur secteur, et que le plan final recherché est un plan contenant les différents types d'actions réalisées par chaque secteur.

De plus, les participants étaient tout de même invités à réfléchir pendant l'atelier de co-construction du plan d'action aux ressources disponibles de leur secteur pour stimuler la recherche d'actions pouvant être inscrites au plan.

8. *Atelier de co-construction du plan d'action*

L'atelier de co-construction a permis d'approfondir les détails des actions proposées à la rencontre 1, ainsi que la proposition de nouvelles actions au plan. Par souci d'efficacité, il a été convenu par le comité de se concentrer uniquement sur la proposition de nouvelles actions. De ce fait, les nouvelles actions proposées lors de cette deuxième rencontre sont résumées dans les tableaux suivants :

Problématique 1 : Manque de conservation des écosystèmes naturels					
Enjeu A : Faible pourcentage d'aires protégées					
Objectif 1.1 : Accroître la conservation et la mise en valeur des milieux naturels en protégeant, restaurant ou créant au moins 10 % d'aires protégées dans le bassin versant du Grand ruisseau, afin de maintenir la biodiversité et les services écologiques					
Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Ressources disponibles	Détails
Sensibiliser les associations de lac à la conservation des milieux naturels	Campagne de suivi	Ville de Saint-Sauveur	Associations de lacs		
Évaluer les options de sensibilisation possibles afin de faire connaître les milieux naturels d'intérêt du bassin versant	Une étude de faisabilité	Mont habitant ou Ville de Saint-Sauveur			- Lac Saint-Sauveur ciblé en premier : installer des affiches d'information dans les sentiers autorisés ou les rues qui longent les milieux humides, pour davantage de sensibilisation - Évaluer la possibilité de permettre aux citoyens l'accès aux milieux humides, tout en assurant la conservation et la valorisation des MH

Enjeu B : Faible connectivité écologique					
Objectif 1.2 : Favoriser la connectivité écologique entre les milieux naturels du territoire					
Étudier la possibilité de créer un mouvement de connectivité écologique					• Avenue possible : mobilisation par un mouvement collectif, création d'une certification, création d'un corridor écologique • Indicateur possible : Nombre de propriétaires possédant la certification • Mettre en lumière la connectivité écologique par les bandes riveraines (exemple : Trame bleue ou corridor « sacré »).
Implanter un comité de travail inter-associations de lacs	Un comité de travail	Associations de lacs			• Idée ou inspiration : ABVLACS (regroupement des associations de lacs du BV) • Le but est que les associations de lacs puissent se rencontrer et échanger leurs expertises/bons coups plus qu'une fois par année

Comité de bassin versant du Grand ruisseau

Rencontre 2

Le 6 novembre, à 18 h

Salle du conseil, Saint-Sauveur

Évaluer la faisabilité et la pertinence de créer un réseau d'expertises qui a pour but de rassembler les différentes personnes et/ou communautés pouvant offrir leurs expertises	Une base de données	Ville de Saint-Sauveur			En rendant publics les grands projets : communauté de citoyens engagés
--	---------------------	------------------------	--	--	--

Problématique 2 : Mauvaise qualité de l'eau

Enjeu C : Contamination en coliformes fécaux

Objectif 2.1 : Améliorer la qualité de l'eau du Grand ruisseau en atteignant une concentration moyenne d'E. coli inférieure à 200 UFC/100 ml dans les stations d'échantillonnage, en travaillant avec les acteurs du milieu pour mettre en place des solutions durables

Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Ressources disponibles	Détails

Enjeu D : Contamination en chlorures

Objectif 2.2 : Réduire à la source l'apport en chlorures et autres contaminants dans le Grand ruisseau en optimisant les pratiques de déneigement et en améliorant la gestion du site d'entreposage de la neige, afin d'atteindre une concentration inférieure à 200 mg/L

Sensibiliser les citoyens et entrepreneurs privés à réduire, voire arrêter l'utilisation de sels d'épandage sur leur terrain par la création d'un guide de bonnes pratiques	Un guide	OBV rivière du Nord	• Ville de Saint-Sauveur • Associations de lac		• Prioriser les propriétaires qui habitent les secteurs sensibles
---	----------	---------------------	---	--	---

Enjeu E : Apport en matières en suspension

Objectif 2.3 : Diminuer le nombre de foyers d'érosion actifs dans le bassin versant du Grand ruisseau d'au moins 50 % en mettant en place des bonnes pratiques de gestion des sols

Promouvoir les bonnes pratiques de gestion environnementale des fossés et de mesures de contrôle d'érosion		OBV rivière du Nord, Ville de Saint-Sauveur	• OBV • Le RAPPEL au besoin		• Équipes des TP et entrepreneurs privés visés • Déclinaisons pour différents publics : citoyens, employés municipaux et promoteurs • Améliorer le suivi des barrières à sédiment dans les projets de construction (plus résistante aux pluies diluviennes) et des projets de la VSS
Évaluer la possibilité d'amélioration ou d'implantation de bassin de sédimentation aux monts de ski	Une étude de faisabilité	Monts de ski (Mont-Habitant et Sommets Saint-Sauveur)			• Lac à Nymark : installation par les Sommets Saint-Sauveur • Amont du Lac Saint-Sauveur : optimisation du bassin de sédimentation actuel

Enjeu F : Apport en nutriments

Comité de bassin versant du Grand ruisseau

Rencontre 2

Le 6 novembre, à 18 h

Salle du conseil, Saint-Sauveur

Objectif 2.4 : Réduire à la source l'apport en nutriments (phosphore et azote) vers les lacs et cours d'eau du bassin versant en mettant en œuvre des pratiques urbaines durables, afin de prévenir l'eutrophisation et maintenir la qualité actuelle de l'eau

Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Ressources disponibles	Détails
Faire appliquer la réglementation sur l'utilisation des pesticides et engrais chimiques et sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques d'écopelouse par la création d'un guide.	• Guide de bonnes pratiques • Nombre de communications réalisées	• OBV • Ville de Saint-Sauveur • Association de lacs			• Offrir des graines de trèfles • Distribution du guide par la Ville de Saint-Sauveur • Guide personnalisé en vulgarisant le règlement de la Ville de Saint-Sauveur, l'impact sur la santé et les cours d'eau, démystifier les mauvaises herbes • Informer et encourager les riverains à la plantation de plantes permettant la filtration • Promouvoir les services écologiques des plantes et leur utilité à les planter près des lacs et cours d'eau • Exemple : jardin de pluie

Lors des discussions concernant la problématique 3, il a été proposé et accepté par le comité de modifier l'objectif par le suivant : Augmenter la présence des trois strates de végétation dans les bandes riveraines en collaboration avec les propriétaires riverains afin de renforcer la biodiversité, la stabilité des berges et la protection contre les polluants et les nutriments, tout en assurant leur maintien par un suivi régulier.

Problématique 3 : Bandes riveraines artificialisées ou à améliorer					
Objectif 3.1 : Augmenter la présence des trois strates de végétation dans les bandes riveraines en collaboration avec les propriétaires riverains afin de renforcer la biodiversité et la stabilité des berges, tout en assurant leur maintien par un suivi régulier					
Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Ressources disponibles	Détails
Poursuivre les incitatifs pour encourager les propriétaires à bonifier leurs bandes riveraines à l'aide des trois strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée)	Nb de terrains avec les bandes riveraines bonifiées	• Ville de Saint-Sauveur • Associations de lacs		• Poursuivre le programme de subvention pour l'acquisition d'arbres et d'arbustes accessibles aux citoyens et aux associations de lacs • Mettre en lumière la connectivité écologique par les bandes riveraines.	Promotion par les Associations de lacs de la subvention pour l'acquisition d'arbres et d'arbustes.
Réaliser une fête des voisins annuelle pour rassembler les riverains et profiter de l'occasion pour les sensibiliser sur différents sujets ou problématiques	Nb de fête de voisin/association de lacs réalisé	Associations de lacs	• Ville de Saint-Sauveur • OBV • CRE Laurentides	• L'association du lac Millette a organisé une fête des voisins en 2025 et ont fait de la sensibilisation	• Faire une demande à la ville pour une fête

Comité de bassin versant du Grand ruisseau

Rencontre 2

Le 6 novembre, à 18 h

Salle du conseil, Saint-Sauveur

				concernant les bandes riveraines. • Programme Fêtes des Voisins de la Ville	
--	--	--	--	---	--

Problématique 4 : Propagation d'espèces exotiques envahissantes

Objectif 4.1 : Protéger les milieux naturels du Grand ruisseau en limitant la propagation des plantes et animaux exotiques et envahissants grâce à des actions de contrôle et d'éducation

Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Ressources disponibles	Détails
Réaliser une campagne d'éducation et de sensibilisation auprès des citoyens	Nb de citoyens sensibilisés / Nb de campagnes de sensibilisation déployée	Ville de Saint-Sauveur	CRE Laurentides	Les actions déterminées par la stratégie régionale de lutte contre les EEE floristiques coordonnée par le CRE Laurentides	

Problématique 5 : Inondations

Enjeu G : Manque de connaissances

Objectif 5.1 : Acquérir des connaissances sur les zones inondables du territoire

Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Ressources disponibles	Détails
Prendre connaissance des résultats de l'initiative du Plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI) et Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et					

de leur gestion (MÉRIGE) réalisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)					
Enjeu H : Hausse des débits de pointe et de crue lors des épisodes de pluies intenses causées par les changements climatiques					
Objectif 5.2 : Favoriser la capacité de rétention et de ralentissement des eaux pluviales du territoire					
Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Ressources disponibles	Détails
Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'infrastructures vertes de gestion durable des eaux pluviales dans le modèle Ville éponge	Une étude de faisabilité	Ville de Saint-Sauveur		- S'inspirer du parc Camille-Michel - Projet ville éponge	Contacter l'organisme Ville Éponge pour de l'accompagnement
Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation des stationnements perméables	Une étude de faisabilité	Mont Habitant		S'inspirer de l'Attestation écoresponsable du CRE Montréal	Stationnements alvéolés
Sensibiliser et encourager l'implantation des options de rétention d'eau et de ralentissement des eaux pluviales	Nombre d'outils réalisés	OBV rivière du Nord CRE Laurentides			- Bassin de rétention d'eau - Stationnements perméables - Jardins de pluie - Noues végétalisées

Mot de la fin

9. Calendrier des prochaines rencontres

Mme Guay explique les prochaines étapes du projet. Tout d'abord, comme plusieurs membres du comité étaient absents, un sondage sera envoyé afin de récolter les dernières idées d'actions, ainsi que d'avoir les commentaires de chacun concernant les objectifs. Ce sera la dernière occasion de proposer de nouvelles actions avant la publication de la version finale du plan d'action.

Ensuite, un sondage de priorisation des actions sera envoyé en janvier 2026 à chaque membre du comité.

Finalement, la troisième rencontre du comité de bassin versant est prévue en février 2026. La date n'a pas été fixée, mais le sera prochainement.

10. Explication du sondage à venir en janvier

Mme Guay explique que, dans le plan d'action, une dernière colonne sera ajoutée afin d'avoir la priorisation des actions. Cette priorisation permettra de classer les actions par ordre de priorité, et permettra d'établir l'élaboration des actions dans le plan directeur. Trois niveaux seront à choisir :

- Urgent
- Important
- À considérer

Mme Guay précise qu'un courriel comprenant le sondage ainsi que tous les détails de celui-ci sera envoyé au comité en janvier.

11. Remerciements

Mme Guay et Mme Paradis remercient chaleureusement chaque membre du comité pour leur participation à cette deuxième rencontre du comité de bassin versant.

Annexe 8 : Compte-rendu de la rencontre 3 du comité de bassin versant du Grand ruisseau

Compte rendu

Étaient présents :

Citoyens

- | | |
|------------------|-----------|
| - Marie De Bulle | Citoyenne |
| - Michel Delorme | Citoyen |
| - Linda Young | Citoyenne |

Associations de lac

- | | |
|--------------------|--------------------------------|
| - El-Hadi Hammouda | Association du lac Lac-Prévost |
| - Steven Nakashima | Association du lac Millette |

Secteur conservation

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| - Francis Brabant | Ornithologue |
| - Caroline Dionne | CRE Laurentides |
| - Athanasios Mihou | Éco-corridors laurentiens |

Secteur municipal

- | | |
|-------------------------|--|
| - Julien Charest-Landry | Directeur du Service des Travaux publics |
| - Émie Labonté-David | Coordonnatrice en environnement |

Secteur économique

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - David Dufour | Sommets Saint-Sauveur |
| - Marie-Josée Trudeau | Habitations des Monts |
| - Jimmy Stein | Mont-Habitant |

Étaient absents :

- | | |
|----------------------|--|
| - Johnathan Rogers | Association de lac |
| - Sébastien Bouchard | Directeur du Service du Génie |
| - Johanna Riboulet | Agente en environnement |
| - Brigitte Voss | Directrice du Service de l'environnement et du développement durable |

Étaient également présentes à titre d'animatrices, Marie-Pénélope Guay, chargée de projets, et Laurie Paradis, chargée de projets en mobilisation de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (OBV rivière du Nord).

Introduction

16. Mot de bienvenue

Mme Guay accueille les participants à la troisième rencontre du comité de bassin versant, et un tour de table est fait pour présenter tous les participants.

17. Brève mise en contexte et rappel de l'échéancier

Mme Guay rappelle brièvement l'objectif du projet, soit la construction d'un plan directeur de l'eau à l'échelle du bassin versant du Grand ruisseau. Le but est l'amélioration de la qualité de l'eau, tout en s'harmonisant avec les activités pratiquées. Pour ce faire, un plan d'action a été co-construit avec le comité de bassin versant, dans lequel des solutions adaptées et réalistes ont été travaillées lors des dernières rencontres.

Suivant cela, Mme Guay présente l'échéancier du projet. La rencontre 3 sert à valider le plan d'action et y apporter les dernières modifications. Les prochaines étapes sont la rédaction du plan directeur, et la présentation et validation du plan qui se fera au conseil municipal en mars/avril.

Plan directeur

18. Présentation du plan directeur

Mme Guay présente brièvement le plan directeur du Grand ruisseau. Le plan directeur est le rapport colligeant les trois éléments du projet, soit :

- Le portrait-diagnostic : il s'agit du diagnostic du territoire réalisé avec les inventaires et la revue de littérature, qui a permis de soulever les différentes problématiques à cibler dans le plan.
- La documentation des préoccupations des acteurs : ce sont les entrevues réalisées avec des acteurs ciblés ainsi que les sondages envoyés.
- Le plan d'action : il s'agit du plan travaillé avec le comité de bassin versant, dans lequel se retrouvent les actions pour répondre aux problématiques soulevées.

Ce plan sera collectif, car travaillé en collaboration avec le comité de bassin versant, réaliste, mesurable, et sur un échéancier de 5 ans.

Un bref rappel des 5 problématiques visées par le plan est présenté. Un volet *Partage de connaissances* a été rajouté depuis la dernière rencontre. Ce volet regroupe des actions qui peuvent être appliquées à plusieurs problématiques. Ce choix a été fait afin de permettre une plus grande flexibilité et assurer une réussite du plan et des actions.

Atelier de validation du plan d'action

19. Présentation du plan d'action et de la priorisation des actions suite au sondage

Le tableau du plan d'action est présenté. Mme Guay explique qu'une nouvelle colonne, soit le niveau de priorité, a été ajoutée depuis la dernière fois. Ce niveau permettra l'élaboration des actions dans le plan d'action et servira à la prise de décision durant la mise en œuvre. Le niveau de priorité des actions est séparé en trois, soit :

Comité de bassin versant du Grand ruisseau

Rencontre 3

Le 29 janvier 2026, à 18 h
Salle du conseil, Saint-Sauveur

- Urgent : une action prioritaire qui doit être débutée le plus rapidement possible
- Important : une action prioritaire, mais qui peut être débutée ultérieurement
- À considérer : une action non prioritaire qui peut être débutée ultérieurement

Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Année de début	Ressources disponibles	Échelle de coût	Niveau de priorité

Le niveau de priorité a été défini par le sondage de priorisation des actions envoyé au comité avant la rencontre.

20. Atelier de validation des actions du plan

Mme Guay poursuit en présentant l'atelier de validation des actions. Cet exercice est l'occasion de valider le niveau de priorité des actions, et d'apporter les dernières modifications aux actions avant la présentation et l'adoption de ce dernier au conseil municipal. À la fin de cette rencontre, le plan sera validé par le comité.

Par souci d'être concis et d'assurer assez de temps lors de l'atelier, les colonnes *Année de début*, *Ressources disponibles* et *Échelle de coût* ont été masquées. Il s'agit d'informations qui serviront davantage à la mise en œuvre, et il a été jugé non pertinent de les valider avec le comité.

Les modifications apportées lors de la rencontre sont illustrées en **vert** dans les tableaux ci-bas.

Lors de l'atelier, il a été décidé que la mesure 5.2.2 - « Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un stationnement perméable au Mont-Habitant » serait retirée du plan.

Problématique 1 : Manque de conservation des écosystèmes naturels					
Enjeu A : Faible pourcentage d'aires protégées					
Objectif 1.1 : Accroître la conservation et la mise en valeur des milieux naturels en protégeant, restaurant ou créant au moins 10 % d'aires protégées dans le bassin versant du Grand ruisseau, afin de maintenir la biodiversité et les services écologiques					
Code	Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Niveau de priorité
1.1.1	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des citoyens propriétaires et des associations de lacs pour encourager la conservation des milieux naturels sur les terrains privés	Une campagne de sensibilisation réalisée	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord - Éco-corridors laurentiens et/ou autres organismes de conservation - Citoyens propriétaires avec milieux naturels d'intérêt sur leur terrain - Groupe des Amis de la forêt (regroupement de propriétaires boisés) - Associations de lacs - Secteur économique - Mont Habitant - Comité de bassin versant du Grand ruisseau	Urgent
1.1.2	Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures d'écofiscalité encourageant la conservation des milieux naturels sur les terrains privés	Une évaluation réalisée	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord - Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres organismes de conservation	À considérer
1.1.3	Lorsque pertinent, installer des panneaux d'interprétation dans les milieux naturels sur le territoire du bassin versant du Grand ruisseau	Nombre de panneaux d'interprétation installés	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord - Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres organismes de conservation	Important

Comité de bassin versant du Grand ruisseau

Rencontre 3

Le 29 janvier 2026, à 18 h

Salle du conseil, Saint-Sauveur

1.1.4	Évaluer la possibilité de créer une vitrine pour la mise en valeur de la biodiversité au lac à Nymark	Une étude de faisabilité réalisée	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord - Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres organismes de conservation - Mont Saint-Sauveur - Québec Oiseaux - Fondation de la faune du Québec	Important
1.1.5	Continuer les inventaires fauniques et floristiques dans les milieux d'intérêt écologiques, en collaboration avec les propriétaires privés	Nombre d'inventaires fauniques et floristiques réalisés	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord - Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres organismes de conservation - Citoyens - Associations de lacs - Secteur économique	Important
Enjeu B : Faible connectivité écologique					
Objectif 1.2 : Favoriser la connectivité écologique intra- et intermunicipale des milieux naturels					
Code	Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Niveau de priorité
1.2.1	Intégrer des dispositions visant à favoriser la connectivité des milieux naturels dans les outils urbanistiques	Nombre de dispositions intégrées dans les outils d'urbanisme	Ville de Saint-Sauveur	- Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autres organismes de conservation - MRC des Pays-d'en-Haut	Important
1.2.2	Réaliser une campagne de mobilisation et de sensibilisation sur la connectivité écologique à l'échelle du bassin versant afin de créer un mouvement de connectivité écologique hydrique auprès de l'ensemble des acteurs de l'eau	Une campagne sur la connectivité écologique réalisée	Ville de Saint-Sauveur	- OBV - CRE Laurentides - Associations de lacs - Éco-corridors laurentiens (ECL) et/ou autre organisme de conservation	Important

Problématique 2 : Mauvaise qualité de l'eau					
Enjeu C : Contamination en coliformes fécaux					
Objectif 2.1 : Améliorer la qualité de l'eau du Grand ruisseau en atteignant une concentration moyenne d'E. coli inférieure à 200 UFC/100 ml dans les stations d'échantillonnage, en travaillant avec les acteurs du milieu pour mettre en place des solutions durables					
Code	Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Niveau de priorité
2.1.1	Poursuivre l'application du règlement 560-2022 visant la mise aux normes des installations sanitaires	Nombre d'installations sanitaires non conformes remplacées	Ville de Saint-Sauveur	- Citoyens - Technologue ou ingénieur	Urgent
2.1.2	Poursuivre la campagne de suivi de la qualité de l'eau afin de trouver les sources de contamination	Nombre de stations échantillonnées sur le territoire	OBV rivière du Nord	Ville de Saint-Sauveur	Urgent
Enjeu D : Contamination en chlorures					
Objectif 2.2 : Réduire à la source les apports en chlorures et autres contaminants dans le réseau hydrographique du bassin versant du Grand ruisseau en optimisant les pratiques de déneigement et en améliorant la gestion du site d'entreposage de neiges usées, afin d'atteindre une conductivité spécifique inférieure à 200 µS/cm					
Code	Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Niveau de priorité
2.2.1	Revoir les pratiques de déneigement pour optimiser l'utilisation des sels de voirie et autres abrasifs	Nombre de projets pilotes réalisés	Ville de Saint-Sauveur	Ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD)	Urgent

Comité de bassin versant du Grand ruisseau

Rencontre 3

Le 29 janvier 2026, à 18 h
Salle du conseil, Saint-Sauveur

2.2.2	Mettre en place des mesures d'atténuation des eaux de ruissellement provenant du lieu d'élimination de neiges usées	Nombre de mesures d'atténuation implantées	Ville de Saint-Sauveur		Urgent
2.2.3	Sensibiliser les citoyens et entrepreneurs privés à réduire, voire arrêter l'utilisation de sels d'épandage sur leur terrain par la création d'un guide de bonnes pratiques	Un guide de bonnes pratiques créé	OBV rivière du Nord	• Ville de Saint-Sauveur • Associations de lacs	Important
Enjeu E : Apport en matières en suspension					
Objectif 2.3 : Diminuer les apports de matières en suspension dans le bassin versant du Grand ruisseau en mettant en place des bonnes pratiques de gestion des sols et de protection des berges					
2.3.1	Mettre à jour la localisation des foyers d'érosion identifiés dans le rapport du RAPPEL et poursuivre les correctifs nécessaires	Le rapport du RAPPEL mis à jour	Ville de Saint-Sauveur	• Le RAPPEL au besoin • Citoyens • Secteur économique • Comité de bassin versant du Grand ruisseau	Urgent
2.3.2	Sensibiliser les promoteurs de projets au contrôle d'érosion et à la gestion de l'eau in situ par l'application de divers règlements municipaux	Nombre de promoteurs de projet sensibilisés	Ville de Saint-Sauveur	• Secteur économique	Urgent
2.3.3	Évaluer la pertinence de mettre en place des subventions écologiques pour encourager l'implantation de jardins de pluie	Une étude de faisabilité réalisée	Ville de Saint-Sauveur	• Organisme de conservation ou OBV rivière du Nord • Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation • Société québécoise de phytotechnologies (SQP)	Important
2.3.4	Promouvoir l'implantation de jardins de pluie chez les citoyens, dans les aménagements municipaux et autres		OBV rivière du Nord et/ou	• Ville de Saint-Sauveur • OBV Yamaska • Citoyens	Important

		Nombre de campagnes de sensibilisations réalisées	organisme de conservation	- Secteur économique - Société québécoise de phytotechnologies (SQP)	
2.3.5	Poursuivre la promotion des bonnes pratiques de gestion environnementale des fossés, de mesures de contrôle d'érosion et des eaux de ruissellement	Nombre d'actions de communication réalisées	Ville de Saint-Sauveur et OBV rivière du Nord	- Le RAPPEL au besoin - Secteur économique	Urgent
2.3.6	Évaluer la possibilité d'amélioration ou d'implantation de bassins de sédimentation aux monts de ski	Une étude de faisabilité réalisée	Monts de ski (MontHabitant, Mont Saint-Sauveur)	- Firme de génie - Ville de Saint-Sauveur	Important
Enjeu F : Apport en nutriments					
Objectif 2.4 : Réduire à la source l'apport en nutriments (phosphore et azote) vers les lacs et cours d'eau du bassin versant en mettant en œuvre des pratiques durables, afin de prévenir l'eutrophisation et maintenir la qualité actuelle de l'eau					
2.4.1	Poursuivre la sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques d'écopelouse et à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et engrais chimiques	Nombre d'actions de communication réalisées	Ville de Saint-Sauveur	- Citoyens - Secteur économique - Entreprise de semences écologiques (ex : Gloco inc.)	Urgent
2.4.2	Encourager la surveillance citoyenne des lacs grâce au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)	Nombre d'actions de communication réalisées	Association de lacs	- Citoyens - Ville de Saint-Sauveur - CRE Laurentides - Organismes de conservation ou OBV rivière du Nord	Important

Problématique 3 : Bandes riveraines artificialisées ou à améliorer					
Objectif 3.1 : Augmenter la présence des trois strates de végétation (herbacée, arbustive et arborescente) dans les bandes riveraines en collaboration avec les propriétaires riverains afin de renforcer la biodiversité, la stabilité des berges et la protection contre les polluants et les nutriments, tout en assurant leur maintien par un suivi régulier					
Code	Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Niveau de priorité
3.1.1	Établir un diagnostic des zones d'érosion excessives dans les rives du Grand ruisseau	Un diagnostic des zones d'érosion excessives réalisé	Ville de Saint-Sauveur	- OBV rivière du Nord ou organisme de conservation - Citoyens - Associations de lacs - Secteur économique	Urgent
3.1.2	Poursuivre les incitatifs pour encourager les propriétaires à bonifier leurs bandes riveraines à l'aide des trois strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée)	Nombre de terrains avec des bandes riveraines bonifiées	Ville de Saint-Sauveur Associations de lacs	- OBV rivière du Nord ou organisme de conservation - Citoyens	Urgent

Problématique 4 : Propagation d'espèces exotiques envahissantes					
Objectif 4.1 : Protéger les milieux naturels du bassin versant du Grand ruisseau en limitant la propagation des espèces exotiques envahissantes, tant fauniques que floristiques, grâce à des actions de contrôle et d'éducation					
Code	Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Niveau de priorité
4.1.1	Élaborer une politique et un plan d'action pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	Un plan d'action réalisé	CRE Laurentides Ville de Saint-Sauveur	- Ville de Saint-Sauveur - Organismes de conservation - OBV rivière du Nord - Citoyens - Secteur économique - Associations de lacs	Urgent

Comité de bassin versant du Grand ruisseau

Rencontre 3

Le 29 janvier 2026, à 18 h
Salle du conseil, Saint-Sauveur

4.1.2	Poursuivre le projet de science citoyenne pour signaler la présence des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire	Nombre d'espèces signalées	Ville de Saint-Sauveur	- Citoyens - Association de lacs	Urgent
4.1.3	Réaliser une campagne d'éducation et de sensibilisation des espèces exotiques envahissantes (EEE) auprès des citoyens et associations de lacs	Nombre de campagnes de sensibilisation déployée	Ville de Saint-Sauveur	CRE Laurentides	Urgent

Problématique 5 : Inondations

Enjeu G : Manque de connaissances sur les zones inondables du bassin versant

Objectif 5.1 : Acquérir des connaissances sur les zones inondables du bassin versant du Grand ruisseau

Code	Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Niveau de priorité
5.1.1	Améliorer les connaissances sur les zones inondables du Grand ruisseau	Pourcentage de zones inondables du territoire étudié	MAMH (Bureau de projet - Inondation)	Ville de Saint-Sauveur	Urgent

Enjeu H : Hausse des débits de pointe et de crue lors des épisodes de pluies intenses causées par les changements climatiques

Objectif 5.2 : Favoriser la capacité d'infiltration, de rétention et de ralentissement des eaux pluviales du territoire

Code	Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Niveau de priorité
5.2.1	Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'infrastructures vertes de gestion durable des eaux pluviales dans le modèle "Ville éponge"	Une étude de faisabilité réalisée	Ville de Saint-Sauveur	- Organisme Ville Éponge - Université - Société québécoise de phytotechnologie (SQP)	Urgent

Comité de bassin versant du Grand ruisseau

Rencontre 3

Le 29 janvier 2026, à 18 h
Salle du conseil, Saint-Sauveur

5.2.3	Sensibiliser et encourager les propriétaires privés à l'implantation d'options de rétention d'eau et de ralentissement des eaux pluviales	Nombre d'acteurs sensibilisés	OBV rivière du Nord CRE Laurentides	- MRC - Ville de Saint-Sauveur - Firme d'architecte paysager spécialisé dans les infrastructures vertes (ex : Rousseau Lefebvre)	À considérer

Volet partage de connaissances					
Code	Action	Indicateur de suivi	Responsable	Collaborateurs	Niveau de priorité
6.1.1	Planter un comité de travail inter-associations de lacs	Un comité de travail inter-associations de lacs créé	Associations de lacs	- Ville de Saint-Sauveur - OBV rivière du Nord	Important
6.1.2	Évaluer la faisabilité et la pertinence de créer une communauté de pratique	Une étude de faisabilité réalisée	Ville de Saint-Sauveur et comité inter-associations de lacs	Citoyens	À considérer
6.1.3	Réaliser une fête des voisins annuelle entre riverains et profiter de l'occasion pour les sensibiliser sur différents sujets ou problématiques	Nombre de fêtes de voisins réalisées	Associations de lacs	- Ville de Saint-Sauveur - OBV - CRE Laurentides	Important

Mot de la fin

21. Mot de la fin et remerciements

Après les discussions, il a été proposé que le comité de bassin versant du Grand ruisseau continue à être consulté et mobilisé après l'adoption du plan au conseil municipal, afin d'assurer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par le comité.

Mme Guay et Mme Paradis remercient chaleureusement chaque membre du comité pour leur participation à cette troisième rencontre du comité de bassin versant.



Ville de
Saint-Sauveur



ORGANISME
DE BASSIN VERSANT
de la rivière du Nord

VILLE DE SAINT-SAUVEUR
PLAN DIRECTEUR DU GRAND BASSIN VERSANT
DU GRAND RUISSEAU